

RAPPORT 2016

**Situation en matière de
développement durable
dans les Hauts-de-Seine**



sommaire

INTRODUCTION	5
1. BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITÉS INTERNES DE LA COLLECTIVITÉ	7
1.1. L'OPTIMISATION DES DÉPLACEMENTS DES AGENTS ET DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	8
1.2. L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LES BÂTIMENTS DE L'ADMINISTRATION	10
1.3. LA MAITRISE DES CONSOMMABLES ET GESTION DES DÉCHETS	12
1.4. LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE	17
1.5. DES FINANCES SAINES ET DURABLES	22
1.6. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	23
2. BILAN DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE	28
2.1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	29
2.2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	36
2.3. LA TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES	41
2.4. L'ÉPANOUISSEMENT DES ALTO-SÉQUANAIS ET L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE.....	46
2.5. LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS	60
2.6. LES DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLE.....	77
3. DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES AU SERVICE DE L'ÉVALUATION, DE LA GOUVERNANCE ET DE LA TRANSVERSALITÉ	85
3.1. L'ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES ACTIONS MENÉES	86
3.2. LA GOUVERNANCE.....	86
3.3. LA TRANSVERSALITÉ	89
ANNEXES - TABLEAUX DES INDICATEURS.....	91
INDEX	98



introduction

Le rapport BRUNDTLAND de la commission mondiale sur l'environnement de l'ONU définissait en 1987 le développement durable (« sustainable development ») comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Sur le plan législatif et réglementaire, l'année 2016 a été riche en évolutions ayant influencé les méthodes de travail des départements lorsque ceux-ci œuvrent pour favoriser le développement durable.

Le rapport développement durable, prévu par un décret d'application de la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2 portant engagement national pour l'environnement, est un document annuel, obligatoirement élaboré et préalablement présenté au débat sur le projet de budget par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Pour la 6^{ème} année consécutive, conformément à l'article 255 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application n° 2011-687, le Département des Hauts-de-Seine présente son rapport sur la situation en matière de développement durable.

Ce rapport s'organise en 3 parties :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- le bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre sur le territoire,
- la synthèse des pratiques professionnelles au service de l'évaluation, de la gouvernance et de la transversalité.

Ce rapport répond à l'objectif de développement durable et s'appuie sur le cadre normatif articulé autour de 5 finalités :

1. La lutte contre le changement climatique ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. La transition vers une économie circulaire.

Concilier le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants, la cohésion sociale et la protection des ressources est un projet global qui nécessite de vérifier en permanence l'adéquation des politiques menées au regard des potentialités du territoire, des attentes de la population et des enjeux du développement durable. Cette analyse nécessite de disposer d'outils permettant d'évaluer la performance des actions mais aussi leur pertinence. C'est pourquoi, ce rapport prend également en compte les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions réalisées.

Pour cette 6^{ème} édition, marquée par l'entrée en vigueur de nombreux décrets d'applications relatifs à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la promulgation de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le Département a tenu à mettre en exergue les actions qu'il aura conduites en 2016 dans les champs du défi climatique.

Ces actions concernent :

- La signature de la Charte Relation Fournisseurs Responsables,
- L'expérimentation du compostage des biodéchets de la cantine du collège de Sèvres,
- L'ouverture du Pôle social Jules Verne de Châtenay-Malabry,
- La Mission prospection et placement,
- L'agro-écologie au cœur du programme du développement agricole au Cambodge,
- L'Open Data Départemental : Trophée du « Meilleur projet Open Data de long terme ».

La déclinaison des finalités du Développement Durable

Finalités du Développement Durable	Déclinaisons
Lutte contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise des consommations et de la demande en énergie - promotion des énergies renouvelables - priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans les différents domaines impartis (bâtiments, réseaux et infrastructures, santé, gestion de l'eau, tourisme, services d'urgence, ...)
Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources et la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent	<ul style="list-style-type: none"> - préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux - gestion rationnelle des ressources naturelles - accès pour tous à un environnement de qualité - gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées - lutte contre la pollution des milieux (eau, air, sol)
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	<ul style="list-style-type: none"> - urbanisme et cadre de vie - participation de tous aux décisions collectives - accès égal aux territoires et aux services urbains - accès égal à la justice - prévention de l'incivilité - solidarité intercommunale
Épanouissement de tous les êtres humains	<ul style="list-style-type: none"> - lutte contre toute forme d'exclusion - éducation et formation tout au long de sa vie - satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau, santé, environnement sain - accès de chacun à une éducation de qualité - accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité - accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics - parité et égalité professionnelle - participation des habitants et des usagers - gouvernance et démocratie participative - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous - sécurité et prévention des risques
La transition vers une économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> - adoption de management environnemental - recours aux écolabels et à la certification environnementale - développement d'une politique d'achats responsables - fiscalité - lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage - protection des ressources naturelles - actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...) - réduction des déchets à la source - coopération internationale en matière de développement économique - promotion de l'économie solidaire - éco-responsabilité des services publics - actions favorisant le recours à l'emploi local

1

**bilan des actions
conduites au titre
de la gestion du
patrimoine, du
fonctionnement
et des activités
internes de la
collectivité**

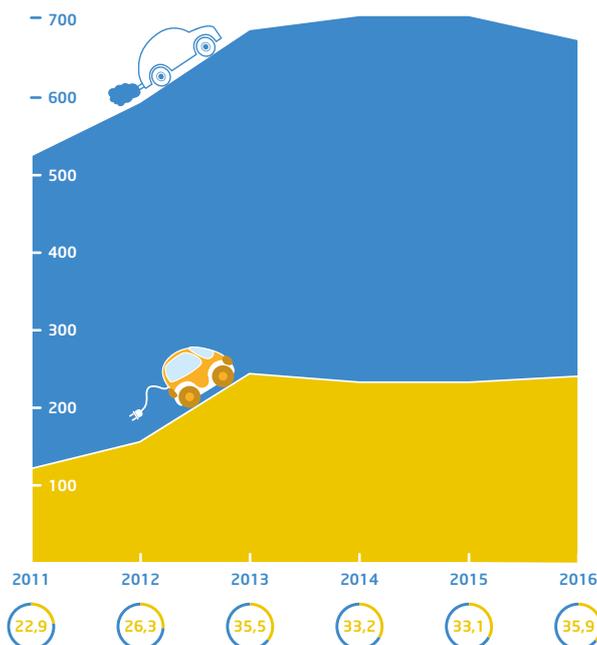
L'action volontariste dans le domaine des transports et des mobilités, la poursuite de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, la recherche d'une optimisation du cycle de vie des produits achetés (recyclage, réutilisation, dématérialisation, faible consommation d'énergie...) contribuent à la gestion responsable du patrimoine et des ressources du Département.

1.1

L'optimisation des déplacements des agents et de la flotte automobile du Conseil départemental

1.1.1 L'optimisation de la flotte automobile du Département des Hauts-de-Seine

Nombre de véhicules dans la flotte automobile et part des véhicules électriques (%)



Le plan pluriannuel d'acquisition et de mise à la réforme des véhicules s'inscrit dans le contexte de la rationalisation et de la modernisation de la flotte automobile départementale.

Il acte, par des chiffres clés, les actions déjà accomplies et celles restant à réaliser jusqu'à fin 2018. Trois objectifs sont particulièrement visés :

1. La diminution de la flotte automobile globale ;
2. Le maintien d'un haut niveau de disponibilité des véhicules pour les agents ;
3. Le renouvellement des équipements vieillissants.

Les deux premiers objectifs ont pu être conciliés grâce à la mise en place d'un dispositif de mutualisation automatique des véhicules de service, qui a commencé à produire ses effets à compter du mois de juin 2016.

Le dernier objectif a fait l'objet d'une analyse des besoins réalisée auprès des différentes directions métiers utilisatrices de véhicules au sein du Département.

La modernisation et l'homogénéisation de la flotte automobile permettront à l'avenir une mise en œuvre de critères de réforme identiques à ceux de l'État, soit 7 ans d'ancienneté et 120 000 kilomètres.

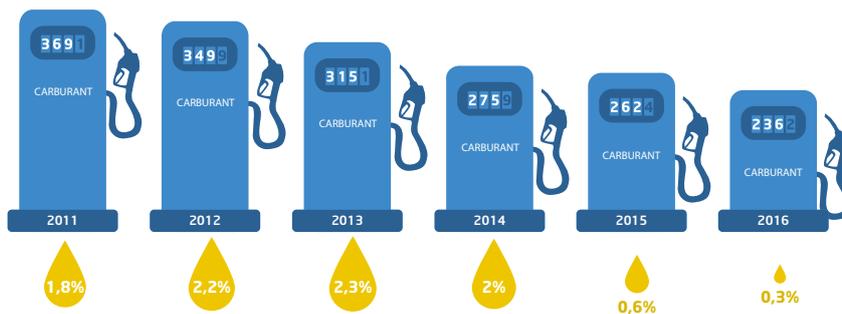
Perspective(s) :

Il est prévu que de début 2015 à fin 2018, la flotte aura diminué de 159 véhicules au total, pour atteindre 457 véhicules.

La consommation annuelle de carburants est estimée à 236 231 litres. Elle est répartie de la manière suivante :

- essence : 78 290 litres,
- gasoil : 157 226 litres,
- GPL : 715 litres.

Consommation totale de carburants (milliers de litres) et part du GPL dans la consommation de carburants (%)



Cette consommation annuelle a diminué de 10 % par rapport à l'année 2015.

La mutualisation des véhicules grâce au nouveau système Cléo a permis de diminuer la flotte et par voie de conséquence la consommation de carburants. La baisse s'explique également par l'accroissement progressif de la flotte de véhicules électriques. Enfin, les véhicules GPL sont amenés à disparaître.

- Une modification organisationnelle en profondeur concernant la gestion de la flotte automobile a été menée :
 - o Les véhicules ne sont plus gérés par pôle, direction ou service mais par site d'affectation, afin d'accompagner une ambitieuse politique de mutualisation.
 - o Un outil de réservation informatisé des véhicules et un dispositif de distribution automatique des clés sur les sites centraux ont été mis en place. La mutualisation devient ainsi le système par défaut et non plus l'exception.
 - o Un outil reporting de contrôle lié au dispositif de mutualisation ayant vocation à remplacer les carnets de bord électroniques a été élaboré. Les données sont ainsi fiabilisées et ne sont plus basées sur du déclaratif. Ce reporting influence donc indirectement sur le bon suivi des consommations.
 - o Un plan pluriannuel d'acquisition et de mise à la réforme des véhicules a été élaboré. Il prévoit la diminution du parc de total de 150 véhicules en 4 ans, en grande partie due à la mutualisation.
- Le plan de réforme tient compte du fait que les véhicules polluants sont réformés en priorité :
 - o Des critères de réforme des véhicules ont été affinés, chaque dossier étant étudié au cas par cas, en fonction des éléments suivants : la date de mise en service, le kilométrage, l'énergie, la fonction du véhicule. Tous les véhicules de plus de 7 ans sont éligibles à la réforme.

A la fin de l'année 2016, 166 véhicules ont déjà été mutualisés.

Perspective(s) :

Au 1^{er} semestre 2017, il est prévu la mutualisation d'environ 200 véhicules supplémentaires.

Le plan de réforme des véhicules suit la réglementation appliquée aux véhicules les plus polluants. Ainsi, les véhicules sans vignette et ceux identifiés en Crit'Air 5 devraient disparaître de la flotte dès 2017. Les 32 véhicules en « Crit'Air 4 » passeront à 4 véhicules en 2018.



1.1.2 Favoriser la mobilité durable des agents

1.1.2.1 Favoriser à l'éco-conduite

En 2016, 7 agents du Département ont suivi une formation sur l'éco-conduite, proposée en elearning dans le cadre du développement des modalités pédagogiques innovantes. Ce module vise à moins polluer, moins consommer et sécuriser sa conduite grâce à la prévention du risque routier.

1.1.2.2 Encourager les modes alternatifs à la voiture

Le Conseil départemental prend en charge 50 % de l'abonnement aux transports en commun des agents dans le cadre des trajets domicile-travail.

En 2016, 2 335 agents en moyenne sont abonnés aux transports en commun sachant que 2 558 agents ont bénéficié d'au moins un remboursement de frais de transport dans l'année, sur une moyenne annuelle de 5 911 agents rémunérés, soit une moyenne d'agents concernés de 43,3 %.

Agents abonnés aux transports en commun



1.1.2.3 Un plan de mobilité de l'administration

Dans toutes les agglomérations de plus de 250 000 habitants, ainsi que dans les zones où les valeurs limites ne sont pas respectées, le Préfet élabore un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). La révision du PPA d'Ile-de-France pour la période 2017-2020 a été lancée en 2016 pour une adoption en fin d'année 2017. L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre des dispositions qu'il contient, ainsi que de mettre en place de nouvelles dispositions pour une reconquête rapide de la qualité de l'air.

Les services du Département ont suivi les travaux des groupes de travail pour l'élaboration de ce projet de PPA qui sera soumis à l'avis des collectivités territoriales en 2017 et donc du Département. Pour mémoire, en Ile-de-France, le PPA rend obligatoire la réalisation d'un plan de mobilité pour les personnes morales de droit public regroupant au moins cent travailleurs sur un même site.

Perspective(s) :

La révision du PPA sera l'occasion de relancer une démarche de plan de mobilité pour notre administration en 2017. Un questionnaire sera proposé aux agents en avril. Il permettra de faire le point sur la mobilité des agents. En parallèle, une évaluation des actions déjà lancées sera réalisée. Par la suite, un plan d'action sera proposé aux élus.

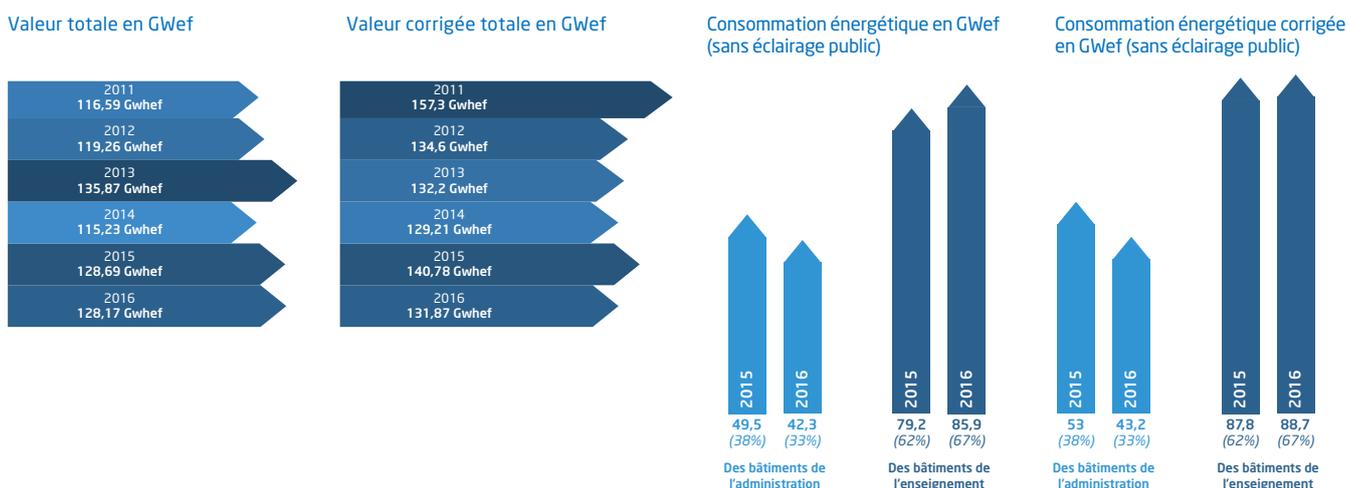
1.2 L'efficacité énergétique dans les bâtiments de l'administration

Le patrimoine bâti du Département (hors collèges) est constitué de 5 bâtiments administratifs centraux à Nanterre et de 200 bâtiments repartis sur l'ensemble du territoire (PMI, musées, locaux techniques, bureaux...), soit 340 000 m² environ. Le Département poursuit son travail d'amélioration des performances énergétiques de ce patrimoine à travers la mise en œuvre de marchés intégrant des clauses de performance énergétique, ou de travaux d'amélioration.

1.2.1 La consommation énergétique des bâtiments

La consommation énergétique en 2016 s'établit à environ 128,2 GWh, soit un niveau quasi identique à celui de 2015 (128,7 GWh). En tenant compte de la rigueur climatique, plus importante en 2016 d'environ 10 %, cela signifie que la performance s'est améliorée de 6,3 % entre ces deux années.

Consommation énergétique totale des bâtiments (yc collèges et sans éclairage public)



1.2.2 La consommation d'électricité d'origine renouvelable

Les tarifs régulés d'électricité ayant disparus au 1^{er} janvier 2016, le Département a adhéré au groupement d'achat coordonné par le SIPPAREC. Ainsi, l'ensemble des points de livraison de moyenne ou grande puissance (supérieurs à 36kVA) sont alimentés à partir d'énergies d'origines renouvelables. La consommation de ces points bénéficie des garanties d'origine. En 2016, elle s'est élevée à environ 40,6GWh, soit 90 % de la dépense électrique du Département.

1.2.3 La rénovation de l'éclairage public des ouvrages de voirie

La mise en œuvre de sources LEDs, moins énergivores, pour l'éclairage public sur la voirie départementale se poursuit. En 2016, de nouvelles opérations d'éclairage public 100 % LEDs ont été réalisées sur la RD7 à Courbevoie, la RD75 avenue de la Résistance au Plessis-Robinson, la RD913 à Puteaux et la zone équestre du Haras de Jardy. Par ailleurs, les travaux de rénovation de l'éclairage public se poursuivent sur les axes routiers départementaux (souterrains inclus), dont l'éclairage est considéré comme vétuste, tant par le mauvais niveau d'éclairage de la voie que par la dangerosité des équipements en place (usure des pieds de candélabres, non-conformité de certaines installations électriques). La technologie « LED », qui présente une plus grande longévité et des consommations énergétiques bien moins importantes que les techniques standards, est systématiquement retenue dans les projets de tramways.

1.2.4 La valorisation des économies d'énergie à travers la capitalisation de certificats d'économie d'énergie CEE

Les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) sont obtenus en contrepartie de travaux modifiant l'existant et l'emploi de matériaux (isolants, vitrages...) ou matériels (chaudières, éclairage LED...) aux rendements ou aux performances énergétiques supérieurs du standard. La valeur de ces certificats calculée par le Ministère est proportionnelle aux économies prévisibles sur la durée de vie de ces équipements ou matériaux.

Un kWh correspond à l'énergie qui serait consommée en une heure par un appareil d'une puissance de 1000 watts. L'unité de mesure des CEE est le kWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit (kWh cumac). Cela représente une quantité d'énergie qui aura été économisée grâce aux opérations d'économies d'énergie mises en place.

A l'automne 2016, le Département a procédé à la cession de 41,1 GWh cumac, rapportant 49 330€ au budget départemental. Ainsi au 31/12/2016, le compte départemental s'élève à 78 891 438 kWh cumac.

Un dossier de 1 117 480 kWh a été déposé au titre de l'année 2016 via le dispositif de valorisation mutualisée proposé par le SIPPAREC et le SIGEIF.

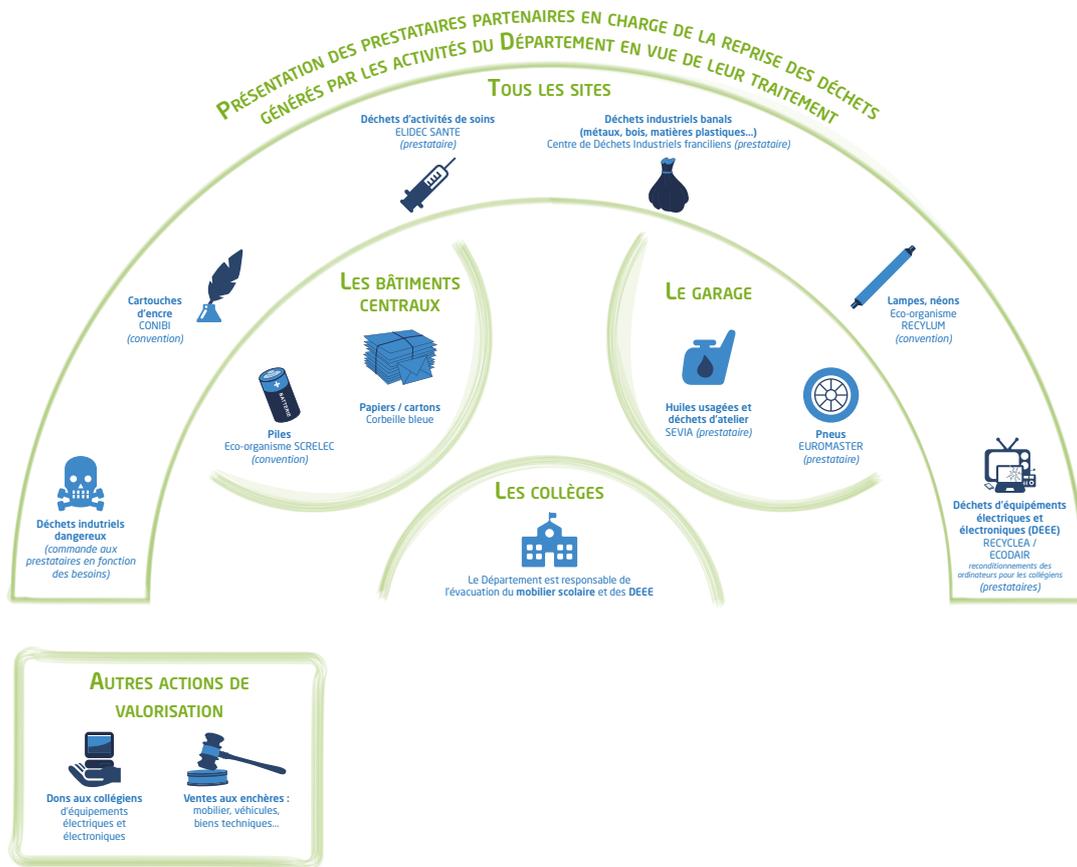
Le rythme annuel des dépôts a ralenti en raison de la préparation des plans globaux de Contrats de Performance Énergétique sur les collèges. Ces contrats permettront une optimisation des investissements départementaux dans la démarche de transition énergétique et généreront les CEE associés.

Nombre de CEE déposés (en GWh cumac)



1.3 La maîtrise des consommables et gestion des déchets

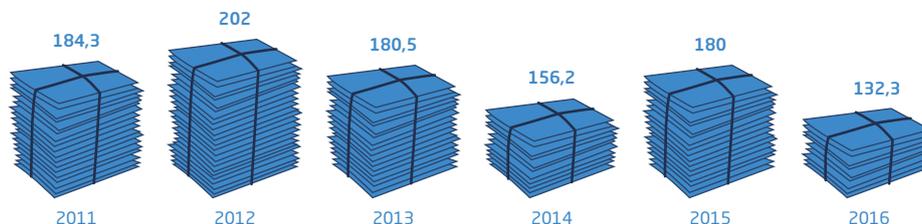
En 2016, une grande campagne de communication interne a été menée à destination de tous les agents afin de les sensibiliser au tri sélectif et en particulier la gestion des papiers bureautiques.



1.3.1 La consommation de papier

La hausse de consommation de papier en 2015 peut être imputée au changement du mode de gestion des commandes. Jusqu'en 2012, les commandes se faisaient de manière centralisée. Depuis 2015, chaque direction passe commande et gère son stock en toute autonomie. Aussi cette période transitoire avec des nouvelles pratiques a contribué à cette hausse. Depuis la consommation de papier a diminuée de 27 % par rapport à l'année 2015. Les efforts fournis par le Département montrent son engagement à limiter l'utilisation des consommables bureautiques au sein de ses services. Avant 2020, le Département doit réduire sa consommation de papier bureautique de 30 %.

Quantité de papiers consommés en tonne



La part de papier recyclé est de 18 % en 2016. Le Département conformément à la réglementation devra augmenter sa part du papier recyclé à 25 % d'ici 2017 et à 40 % d'ici 2020. Ainsi, cet objectif sera un des axes à atteindre du plan de prévention sur la consommation du papier prévu pour 2017.

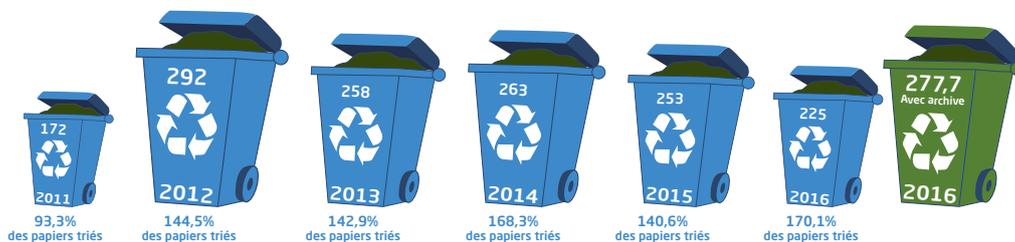
Part des papiers recyclés (hors archives départementales) par rapport à la quantité de papiers consommés (%)



1.3.2 La campagne de sensibilisation au tri du papier dans les sites centraux

La quantité de papiers triés y compris les archives départementales s'élèvent à 277,1 tonnes dont 52,6 tonnes liés aux archives. Ainsi, la part de papiers triés par rapport à la part de papiers consommés en 2016 est de 170,1 %. L'activité du Département implique que celui-ci reçoit de l'extérieur du papier (courrier, prospectus) et il trie plus qu'il ne génère de document.

Quantité de papiers bureautiques triés (en tonnes) et part des papiers triés par rapport à la quantité de papiers consommés (%)



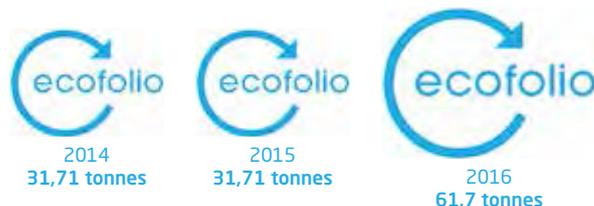
Perspective(s) :

Conformément à la réglementation de la loi de transition énergétique sur la croissance verte, le Département fera approuver son plan de prévention sur la consommation du papier en 2017.

1.3.3 L'éco-contribution pour les supports imprimés

En 2016, le Département a déclaré à l'éco-organisme Ecofolio, 61,7 tonnes de papiers assujettis au titre de l'année 2015. Il s'est acquitté de l'éco-contribution annuelle correspondante (taxe).

Quantité de papiers assujettis déclarée à Ecofolio l'année n+1

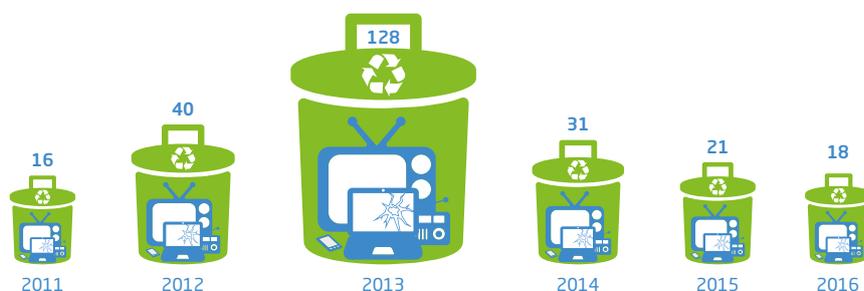


1.3.4 Des filières adaptées pour l'élimination des déchets du Département

1.3.4.1 La collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Le Département continue à collecter et à éliminer les déchets d'équipements électriques et électroniques. Le tonnage a baissé de 14 % par rapport à 2015 mais il est toujours aussi conséquent, puisqu'il s'élève à 18 tonnes environ.

Tonnage de DEEE collectés



1.3.4.2 La collecte des piles usagées

L'éco-organisme à but non-lucratif Screlec prend en charge la collecte des piles usagées et leur élimination. Depuis 2014, il n'y a pas eu d'enlèvement des colonnes d'apport volontaires, celles-ci n'étant pas pleines. Une hypothèse est que les points d'apports volontaires sont désormais multiples (supermarchés, pharmacie, centres commerciaux,...), aussi les agents déposent moins leurs piles sur leur lieu de travail.

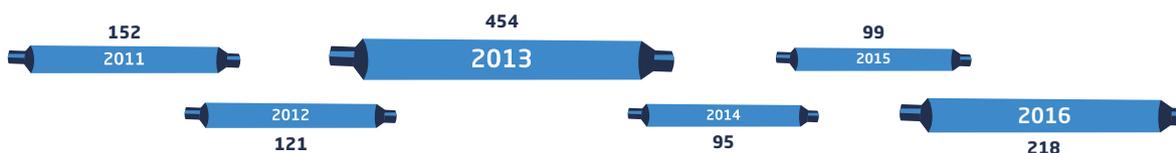
Collecte des piles usagées en Kg



1.3.4.3 La collecte des lampes et tubes usagés

En 2016, le Département a fait enlever 121 kg de tubes et 97 kg de lampes usagés par l'éco-organisme Recylum.

Collecte des lampes et tubes usagés en Kg



1.3.4.4 La valorisation des biens usagés du Département

Le Département recherche en permanence le meilleur moyen de traiter ces biens devenus inutiles à l'action départementale, tout en ayant toujours à l'esprit la préservation de l'environnement, l'optimisation des finances publiques et la solidarité.

Le Département s'inscrit ainsi dans une démarche de développement durable des biens départementaux (mobiliers administratifs et scolaire, matériel technique et d'horticulture, équipements de cuisine, etc) en contribuant incontestablement à la diminution de nos déchets par la valorisation économique ou solidaire. Au lieu d'être simplement jetés, les biens n'ayant plus d'utilité pour les services, mais encore dans un état d'usage satisfaisant, bénéficient d'une seconde vie.

Le Département les valorise économiquement par leur mise en vente aux enchères en ligne (cession à titre onéreux) optimisant, de plus, son budget par des rentrées de recettes.

La valorisation solidaire, par la cession à titre gratuit à des associations, est un processus qui a récemment été mis en œuvre par le Département, en cédant notamment 59 VTT, provenant du parc des sports du Pré Saint-Jean, à la Coopérative Bicyclaide ayant, de son côté, une démarche de réinsertion sociale.

17 ventes ont été lancées en 2016 représentant 264 lots de biens divers pour un montant total des ventes de 183,9 K€, soit 172,9 K€, de recette nette après déduction du taux de commission du prestataire.

Ainsi, le Département a perçu 183,9 K€ de recettes réparties de la manière suivante :

- Pour les véhicules : 91,8 K€
- Pour les biens divers : 92,8 K€.

Concernant le mobilier hors d'usage, celui-ci, réformé par l'Assemblée délibérante du Département, bénéficie de la filière Valdelia. En effet, cet éco-organisme, agréé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, prend en charge la collecte, le traitement et le recyclage gratuit des déchets de mobiliers professionnels usagés.

Perspective(s) :

Par cette démarche mise en œuvre en 2016 et reconduite en 2017, le Département contribue également à la diminution sensible de ses déchets.

1.3.5 La poursuite de la dématérialisation des procédures

La dématérialisation permet de préserver nos ressources naturelles tout en accélérant les échanges administratifs entre les institutions, en réduisant les coûts liés à l'impression, à l'envoi des actes et également en optimisant le service rendu à l'utilisateur.

1.3.5.1 La dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de la légalité

Depuis l'année 2008, le Département poursuit son engagement de dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité.

Ainsi, au cours de l'année 2016, 3 659 actes ont été transmis par le Département au contrôle de la légalité via ce dispositif de la télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur.

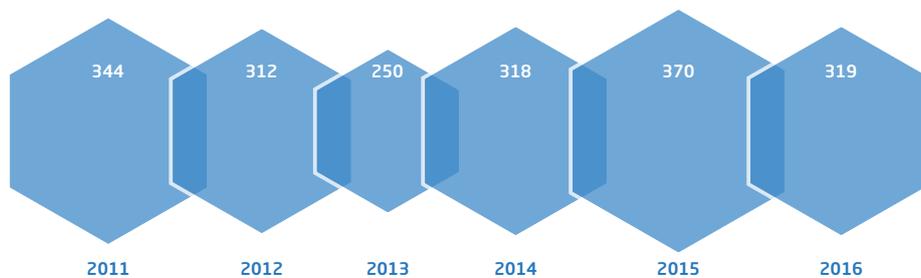
1.3.5.2 La dématérialisation des marchés publics

Avec la réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016 et conformément aux nouvelles règles européennes, l'objectif d'une complète dématérialisation des procédures de marchés publics et de déploiement d'une démarche d'Open data sur les données essentielles des marchés publics et contrats de concessions a été tracé d'ici le 1^{er} octobre 2018 au plus tard.

Le projet de dématérialisation des process de la commande publique départementale s'est inscrit dans le cadre du projet Vision'ère « Dématérialisons nos procédures ». Plusieurs groupes de travail se sont réunis dans cette perspective.

En 2016, 319 procédures de marchés ont été mises en ligne sur la plateforme de dématérialisation.

Nombre de procédures sur la plateforme de dématérialisation du Département



L'effort de dématérialisation s'est concrétisé également par la mise en place de la notification électronique de 437 marchés via notre plateforme.

De même, le Département a poursuivi l'organisation des réunions fournisseurs afin de donner aux opérateurs économiques de la visibilité sur la programmation des contrats du Département et une possibilité d'échanger avec les acheteurs/juristes sur les segments d'achat concernés ainsi que sur les processus de la commande publique. Aux réunions annuelles de programmation s'ajoute la réunion thématique en collaboration avec les organismes représentatifs des entreprises CCI92 et CGPM92 ainsi que le GIP Maximilien. Cette première réunion était consacrée aux dispositifs d'aide à l'accès à la commande publique pour les TPE/ PME.

En 2016, plus de 870 entreprises ont participé aux réunions fournisseurs, ce qui représente 1 060 cadres et dirigeants. Les documents de présentation de ces réunions ont été téléchargés 3 792 fois en 2016, confirmant l'intérêt que portent les entreprises à ces réunions. 16 286 courriels ont été adressés aux entreprises pour les inciter à participer à ces réunions.

Perspective(s) :

L'objectif est de notifier électroniquement 100 % des marchés du Département en 2017.

Par ailleurs, l'utilisation du parapheur et de la signature électronique devrait être généralisée, en grande partie, à toutes les phases de passation des marchés.

1.3.5.3 La dématérialisation des rapports et délibérations du Conseil départemental

Le remplacement de l'ancien logiciel de gestion des rapports et délibérations, devenu obsolète, a été l'occasion d'une refonte en profondeur du dispositif afin de passer à une dématérialisation totale lors des assemblées et commissions.

Avec la mise en place du nouveau logiciel AIRSDelib, quatre objectifs ont été atteints de manière simultanée :

1. les parapheurs des circuits de validation ont été drastiquement réduits, apportant à la fois une fiabilité et efficacité dans le processus et des économies d'impression et de papier,
2. les élus ont été équipés de tablettes sur lesquelles ils reçoivent l'ensemble des rapports et les assemblées et commissions sous format numérique,
3. depuis juin 2016 les délibérations et leurs annexes sont transmises de façon dématérialisée automatiquement à partir du logiciel au contrôle de légalité de la Préfecture,
4. de même, les rapports pour les réunions de l'Établissement Public Interdépartemental sont mis à disposition de façon dématérialisée sur les tablettes des élus.

Au final, ces avancées représentent une suppression d'environ 1 million de pages par an d'impression.

1.3.5.4 Le déploiement continu de la carte achat

La carte achat est un outil de dématérialisation d'exécution des marchés publics mise en place par le Département en 2007 dans le but d'optimiser les commandes en permettant leur contrôle à l'aide d'un outil fiable et transparent.

Le premier marché lancé en carte achat fût le marché relatif à la fourniture de bureau. Depuis 2012, son déploiement prend de l'ampleur avec des marchés mis en œuvre pour un montant global de 650 M€ HT concernant :

1. les fournitures de consommables informatiques,
2. les fournitures de papier,
3. les fournitures de consommables, de petits matériels d'entretien et d'hygiène ainsi que de vaisselle jetable,
4. les fournitures d'éclairage et de petits matériels et équipement.

Outre les effets positifs en termes de développement durable grâce à cette réduction de consommation de papiers, la dématérialisation intégrale du processus d'achat permet un gain administratif estimé à 68,9 K€ TTC en 2016. Ce gain est à la fois relatif à la réduction des coûts matériels et du temps de traitement des factures. En constatant la diminution de délais de paiement et la réduction des coûts de gestion, il est possible de dire que les principaux objectifs de ce dispositif ont été atteints.

Si l'impact positif de la carte achat sur l'amélioration de la sécurité juridique de la gestion financière ainsi que sur la qualité de l'achat public en général est indéniable, la carte achat peut encore faire l'objet d'optimisation.

Perspective(s) :

Les objectifs à long terme qui se dégagent après cette première phase de déploiement sont :

- la diminution du nombre d'engagement comptable,
- la poursuite du déploiement de la carte achats sur de nouveaux marchés,
- l'optimisation du nombre de porteurs de carte, à savoir la nécessité d'une bonne centralisation des cartes en terme d'organisation administrative, ce qui n'est pas forcément synonyme de réduction du nombre de porteur de carte.

1.3.5.5 La dématérialisation complète des dossiers des usagers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La dématérialisation des 130 000 dossiers des usagers est maintenant achevée.

Le flux des dossiers et courriers entrants (environ 250 par jour) est quotidiennement numérisé.

Les tâches contraignantes de manutention des dossiers ont disparu au profit d'une Gestion Electronique de Documents (GED). Chaque agent dispose d'un double écran, l'un pour l'environnement de travail lié au logiciel et l'autre pour la consultation du dossier de demandes de l'utilisateur.

La réduction de la consommation de papier et de fournitures administratives (pochettes, chemises) est de ce fait importante.

1.3.5.6 L'externalisation de l'envoi des courriers de la MDPH

A ce jour, le traitement d'un dossier à la MDPH, la ventilation des décisions de la Commission des droits et de l'autonomie (97 600 pour l'année 2016) est une étape qui peut prendre jusqu'à deux jours par semaine de la réalisation des notifications à leur impression et leur mise sous plis.

La MDPH a également étudié une solution développée par le Groupe Imprimerie Nationale et proposée par l'UGAP qui permettra, courant 2017, une gestion numérique complète de l'envoi des courriers, impression et mise sous plis en bénéficiant de tarifs postaux économiques.

Perspective(s) :

La gestion numérique complète de l'envoi des courriers, impression et mise sous plis en bénéficiant de tarifs postaux économiques est prévue en 2017. Cette solution permettra aussi d'améliorer la traçabilité des correspondances, d'accéder à des tarifs postaux industriels, de réduire les coûts internes liés au traitement du courrier sortant et cela avec les normes de sécurité et de confidentialité nécessaires dans le traitement d'éléments médicaux.

En complément, cette solution permettra une réduction des délais de traitement des dossiers, de libérer du temps afin d'améliorer de la qualité des échanges avec le public.

1.3.5.7 Une dématérialisation plus poussée des outils de communication

Toujours dans l'optique de rationaliser les impressions et le budget, le nombre de revues de presse quotidiennes et hebdomadaires imprimées continue à baisser. Le développement de leurs versions numériques a été généralisé ; les communiqués de presse et dossiers de presse sont majoritairement envoyés sous format numérique.

Le nombre de cartes de vœux imprimées a été réduit et une carte de vœux électronique a été proposée à tous les agents.

Le rapport d'activité et sa synthèse ont été diffusés uniquement sous forme numérique.

Tous les guides du personnel ont été dématérialisés et ne sont imprimés qu'à la demande.

Le Département fait en sorte que les actualités départementales soient accessibles le plus facilement possible par tous les Alto-séquanais, tout en équilibrant cet objectif avec une utilisation efficiente des deniers publics. C'est pourquoi les publications départementales, telles que HDS.mag, le guide Vallée-Culture des Hauts-de-Seine, L'Abeille, la revue Vallée de la Culture sont téléchargeables sur le portail www.hauts-de-seine.fr.

HDS.mag développe sa diffusion sur tablettes numériques et sur iPhone, l'application mobile ayant été lancée en septembre 2016.

Plus largement, toutes les actions départementales sont relayées sur le portail www.hauts-de-seine.fr et l'application institutionnelle. Cette gestion responsable permet d'avoir un impact positif sur le plan environnemental et financier en rationalisant l'utilisation du papier, de l'encre, les livraisons, les envois postaux, tout en assurant au public un accès large et permanent aux informations du Département.

1.4 La commande publique responsable

1.4.1 Les achats responsables

ACTION PHARE : La signature de la Charte Relation Fournisseurs Responsables

Le Département a été le premier département à signer la charte relation fournisseurs responsables le 12 mai 2016. Cette charte, co-rédigée par la Médiation des entreprises et le Conseil national des achats (CDAF), s'adresse à tous les acteurs économiques, tant publics que privés. Par le biais des 10 engagements pour des achats responsables, cette Charte participe à la construction d'une relation équilibrée et durable entre les parties.

Le Département s'engage ainsi à fluidifier les procédures administratives et à faciliter le règlement amiable des litiges relatif à l'achat en désignant un médiateur interne pour accentuer davantage le dialogue avec les TPE / PME. Le médiateur interne peut être saisi, directement par courriel, d'une difficulté rencontrée par un opérateur économique dans ses relations avec le Département.



Dans la continuité des actions départementales déjà menées pour ouvrir la commande publique au panel le plus large de fournisseurs, favoriser la concurrence et ainsi la dynamisation du tissu économique, la signature de cette charte a pour objectif d'encourager notamment les TPE et les PME à répondre davantage aux consultations du Département.

C'est un signal fort de modernité de l'action publique qui tend à organiser une relation équilibrée, partenariale avec ses fournisseurs afin que chacun puisse bénéficier de la meilleure connaissance des attentes et besoins des uns et des autres.

1.4.2 Des impressions et diffusions optimisées

Le magazine départemental, HDS.mag est imprimé sur du papier éco-certifié issu de forêts gérées durablement (label PEFC). Son supplément HDS+ est imprimé sur du papier 100 % recyclé. L'imprimeur dispose par ailleurs du label Imprim'Vert (publications et imprimés).

La Lettre Bleue, destinée aux professionnels, et le magazine l'Abeille, destinée aux collégiens, sont également imprimés sur du papier recyclé. L'Abeille est disponible en braille ainsi qu'en version sonore sur le site du Département : www.hauts-de-seine.fr.

Le programme trimestriel de la Vallée-Culture des Hauts-de-Seine, des musées et des parcs départementaux est également imprimé sur du papier 100 % recyclé.

Les cahiers des Entretiens Albert-Kahn sont imprimés sur du papier issu de forêts gérées durablement et la plaquette institutionnelle sur du papier issu de sources responsables.

Le logiciel Gestimarché est une application pour gérer les marchés d'imprimés. Sa mise en place a permis une plus grande ouverture à la concurrence et d'obtenir de meilleurs tarifs.

Les publications, flyers, affiches, dépliants, programmes, sont imprimés en quasi-totalité sur papier recyclé ou sur papier respectant les normes environnementales.

Les plans de diffusions de tous les supports en format papier font l'objet d'un travail quantitatif et qualitatif très précis afin d'éviter toute déperdition (ciblage précis, quantités ajustées, mutualisation des envois...).

Par ailleurs, les outils de traçage internes au Département permettent d'imprimer des bâches événementielles. Ils fonctionnent avec des cartouches d'encre (éco-solvant) qui sont récupérées pour recyclage par le prestataire du marché.

1.4.3 L'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

1.4.3.1 Les clauses sociales

Le pourcentage de clauses sociales dans les marchés notifiés au cours de l'année 2016, hors procédures adaptées < 25 000 € HT, est de 14 %.

Part de clauses sociales (%) dans les marchés public (hors MAPA < 25 000 € HT)



1.4.3.2 Les clauses environnementales

Le volet environnemental est formalisé au sein de la politique achats du Département. A ce titre, le Conseil départemental a mis en place une stratégie d'achats dans laquelle la question de l'environnement est très prégnante. Cette politique achats est déclinée en plusieurs actions dont «prendre en compte systématiquement l'aspect développement durable dès la définition des besoins», «développer l'introduction dans les marchés publics, pour la sélection des offres, du critère de performance adapté en matière de protection de l'environnement» ou encore «envisager les achats dans une logique de durabilité dans le temps». En 2016, sur tous les segments d'achat, 10 % des marchés supérieurs à 25 000 € HT intègrent des clauses environnementales.

Part de clauses environnementales (%) dans les marchés publics (hors MAPA < 25 000 € HT)



Ainsi, dans chacun de leurs marchés, les directions du pôle insèrent des clauses environnementales, définies avec la commande publique lors de l'analyse des besoins avec une notation de critères individualisée pour chaque marché.

1.4.3.3 Les marchés publics de travaux d'infrastructures routières et de transport en commun

En 2016, pour la troisième année consécutive, les marchés de travaux de voirie et tramways comportent des clauses sociales et environnementales, quelle que soit la nature des chantiers : aménagement de tramways, requalification de voirie, rénovation de l'éclairage public, entretien des ouvrages d'art, réfection de chaussées. Le choix des entreprises titulaires s'est fondé sur des critères environnementaux, en sus des critères plus classiques (prix, délai, techniques, qualité...). Ces dispositions ont notamment été appliquées dans la préparation des *marchés dits de blanc et de noir*¹.

Le Département a souhaité renforcer son engagement dans la réduction des nuisances de chantiers impactant les riverains et les usagers, en coordination étroite avec les communes concernées. Le guide de bonne tenue des chantiers d'infrastructures a été élaboré de façon transversale et est utilisé par l'ensemble des directions métiers concernées. L'intégration des engagements de ce guide dans les pratiques du Département a poursuivi son développement en 2016. Ainsi en voirie, la maîtrise d'œuvre l'intègre systématiquement parmi les pièces contractuelles de ses marchés de travaux. Ces marchés comportent également des clauses et des pénalités appropriées. Dans le cadre du suivi de chantier, un outil dédié permet de contrôler mensuellement la bonne mise en œuvre des prescriptions pendant toute la durée des travaux. Ces dispositions ont notamment été appliquées dans la préparation des *marchés dits de blanc et de noir*¹.

Concernant les chantiers de tramways, la tenue des chantiers fait l'objet d'une notation mensuelle des prestataires par le maître d'œuvre qui, si elle n'atteint pas le niveau requis dans le marché, expose le titulaire à des sanctions financières.

1.4.3.4 Les marchés de travaux de berges et d'assainissement

A chaque marché de travaux est annexé un cahier des clauses environnementales pour les chantiers, à valeur contractuelle. Ce document comprend tout un ensemble de prescriptions particulières prenant en compte l'environnement du chantier pour protéger la santé humaine, prévenir les pollutions des sols, de l'eau et de l'air, limiter les nuisances, préserver les ressources naturelles, les sites et les paysages, maîtriser la collecte, le transport, l'élimination et la valorisation des déchets, et éviter les réclamations des riverains ou du public. L'application de pénalités financières est prévue dans les marchés en cas de non-respect de ces dispositions.

1.4.3.5 Les marchés des outils de communication

Le Département intègre des clauses sociales et environnementales dans ses marchés de communication.

- La dimension sociale

Dans le cadre du marché de tractage et dépôt d'outils de communication permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières, l'entreprise s'engage à faire travailler ces personnes au minimum 93 heures par an.

D'autres marchés qui intègrent des clauses sociales ont été notifiés en 2016 : le lot concernant la distribution dans le marché global du magazine départemental HDS.mag stipule le nécessaire engagement social dans l'emploi de l'entreprise ; c'est la même implication qui est demandée à l'entreprise qui travaille pour le magazine trimestriel l'Abeille à destination des jeunes. Cette publication est par ailleurs retranscrite en braille par un établissement de service d'aide par le travail (ESAT).

Cet organisme a pour mission de donner aux personnes handicapées un accès à la vie professionnelle et de mettre en place les conditions de travail adéquates. Il dispense également les soins médicaux nécessaires au personnel en perte d'autonomie et aménage les activités professionnelles à leurs besoins spécifiques. L'ESAT retenu par le Département dans le cadre de son marché de mise sous pli des documents, mène également une politique de responsabilité sociale et environnementale (qualité du recyclage et optimisation du transport).

Les marchés de boitage de documents ponctuels et de la publication HDS.mag spécifient du devoir social des prestataires avec lesquels le Département travaille.

¹ **marché de noir** : Travaux d'entretien, de rénovation de la couche de roulement ou de structure en matériaux hydrocarbonés sur les voies du domaine public et privé départemental sur les communes du département des Hauts-de-Seine et des communes situées en zone urbaine du département des Yvelines.

¹ **marché de blanc** : Travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des voies du domaine public et privé du département des Hauts-de-Seine.

- La dimension environnementale

Tous les marchés liés aux publications départementales comprennent des clauses environnementales.

En particulier, les marchés ci-après intègrent des critères environnementaux :

- Le marché relatif à la réalisation de photographies comprend un critère pour le recyclage des encres et bâches imprimées à l'aide du traceur ;
- Le marché relatif à la signalétique événementielle comprend un critère permettant d'évaluer l'optimisation des transports, du conditionnement, du recyclage des chutes de bâches ou de celles qui peuvent être inutilisées ;
- Le marché relatif à la fourniture d'objets promotionnels comprend un critère demandant aux prestataires d'expliquer les mesures qu'ils mettent en œuvre pour la gestion des emballages, les déchets et le transport dans une visée de réduction de l'impact environnemental.

1.4.4 L'amélioration des contrats d'exploitation et de maintenance sur le patrimoine départemental

Les marchés d'exploitation portent sur les bâtiments départementaux y compris les bâtiments administratifs centraux. Le Département profite des nouvelles passations de contrat pour intégrer des clauses de performance énergétique, aux contrats d'exploitation-maintenance des installations climatiques. Les cibles sont calculées pour les sites les plus énergivores et visent une diminution des consommations. Le calcul de l'intéressement est prévu contractuellement avec une clé de répartition intégrant un système de bonus-malus pénalisant le prestataire en cas de non atteinte des engagements et le récompensant si l'objectif à atteindre est dépassé.

Perspective(s) :

L'ensemble des collèges publics seront ainsi concernés par un contrat avec intéressement à partir de la rentrée scolaire 2017. Un objectif de maîtrise des consommations d'environ 10 % est visé.

1.4.5 La modernisation des outils informatiques des agents pour des modes de production et de consommation responsables

Dans la perspective de mettre en adéquation les outils informatiques avec les objectifs stratégiques de l'organisation, la direction des systèmes d'information intervient dans les directions tant sur les outils que sur les technologies innovantes.

1.4.5.1 La poursuite du programme éditique

Le parc des imprimantes multifonctions est un parc vieillissant de 7 à 8 ans d'âge.

Les actions de 2016 ont permis d'améliorer la qualité du service rendu dans l'attente de la mise en place du programme REMMI (Rationalisation de l'Éditique et Modernisation des Moyens d'Impression) à savoir :

- la maintenance du matériel complet,
- la production est désormais maîtrisée grâce à des compteurs qui permettent le repérage des sous et des surutilisations conduisant à des redéploiements pour une meilleure adaptation aux besoins,
- les matériels ne disposant pas de maintenance vont progressivement être retirés du parc informatique,
- le retrait des imprimantes individuelles au bénéfice d'imprimantes partagées en réseau est systématisé, sauf dérogations spéciales.

1.4.5.2 Le déploiement du nouveau socle EPOC

L'année 2015 a été consacrée au déploiement de Windows 8.1 sur l'ensemble du parc de postes de travail de la collectivité (4 500 postes migrés dans l'année).

Cette importante migration a permis de mettre en perspective de nouveaux usages proposés au cours de l'année 2016 :

- Une généralisation, dans une démarche de Green IT, du système d'optimisation énergétique du poste de travail avec un double bénéfice :
 - réduire la consommation électrique du parc en procédant à des mises en veille renforcées en fonction de l'usage et à des extinctions planifiées aux horaires non travaillés,

- procéder aux mises à jour du poste de travail pendant les horaires non travaillés et ainsi rendre ces opérations transparentes pour l'utilisateur.
- Une communication unifiée : de nouvelles fonctions de communication ont été déployées directement sur le poste de travail, offrant une plus grande souplesse dans les échanges et le travail d'équipe dans des contextes d'éloignement géographique (messagerie instantanée, service de conférence Web, visio-conférence).

1.4.5.3 La rénovation des infrastructures et l'innovation technologique

Dans la continuité de 2015, le projet de modernisation des infrastructures a permis de continuer à renforcer la sécurité et la résilience des applications via l'acquisition de nouveaux serveurs et la virtualisation des serveurs de nombreuses applications critiques sur ces serveurs.

En complément, de nouvelles infrastructures de stockage ont été acquises afin de supporter la croissance des besoins, notamment en lien avec la dématérialisation et la limitation de l'usage du papier ; elles ont été déployées en 2016 pour offrir des capacités de stockage et de sauvegarde nettement supérieures aux capacités actuelles.

1.4.6 Des outils performants pour un meilleur service aux Alto-séquanais

1.4.6.1 La Gestion de Relation Client (GRC) et le portail citoyen

Après les premiers succès de la télé-procédure d'inscription et de paiement en ligne pour la restauration scolaire (plus de 80 % d'inscription en ligne sur les 18 000 familles concernées depuis 2 années scolaires), le Département a lancé un projet transversal de gestion de la relation citoyen dont l'ambition est de renforcer l'accueil et développer la gestion efficiente des citoyens ; ce projet porte 4 volets principaux :

1. la mise en place d'une plate-forme logicielle transverse permettant d'apporter aux services les outils nécessaires à une bonne prise en charge de leurs besoins en terme de gestion des sollicitations (base de connaissance partagée, prises de rendez-vous, traçabilité des échanges),
2. la cohérence avec les logiciels métiers, et en particulier avec les agendas électroniques,
3. la dématérialisation du canal courrier et la centralisation des différents canaux de sollicitation (courrier, mail, téléphone...) autour du dossier citoyen au sein du logiciel de GRC,
4. dans un second temps, un portail citoyen sera mis en place ainsi que la généralisation des télé-formulaires et télé-procédures.

1.4.6.2 La télé-procédure au sein de la MDPH

Il s'agit d'une nouvelle étape du plan pour améliorer les relations entre la MDPH et le public. La télé-procédure permettra de faire ses démarches depuis chez soi, avec une garantie de traçabilité. Les personnes effectuant cette démarche seront informées directement par courriel ou par texto de l'évolution de leur dossier.

La conception de cette télé-procédure fait l'objet d'un soin particulier concernant l'accessibilité, avec le respect des normes Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations.

Perspective(s) :

Ce dispositif de télé-procédure sera opérationnel dans le courant 2017.

1.4.6.3 La visio-interprétation

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe d'accessibilité pour tous les espaces de la vie publique. Elle reconnaît aussi la langue des signes comme une langue à part entière.

Actuellement, 5 millions de personnes sont concernés par un handicap auditif. Ce chiffre progresse avec le vieillissement de la population.

Perspective(s) :

En 2017, plusieurs sites du pôle social seront équipés d'un dispositif de visio-interprétation et de transcription instantanée de la parole permettant ainsi de mettre en relation nos usagers souffrant de déficience auditive avec d'une part un interprète et d'autre part l'agent.

L'utilisateur a le choix entre la langue des signes française (utilisée par 15 % des personnes sourdes) et la transcription instantanée de la parole (utilisée par la grande majorité des sourds et malentendants).

1.5 Des finances saines et durables

1.5.1 Le renforcement de la solidarité et l'affirmation d'une politique d'investissement volontariste

Le compte administratif 2016 du Département traduit un montant total de dépenses, réelles (hors dette, Fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et Très haut débit (THD)) de 1 824 M€ dont 1 449 M€ au titre des dépenses de fonctionnement et 375 M€ au titre des dépenses d'investissement.

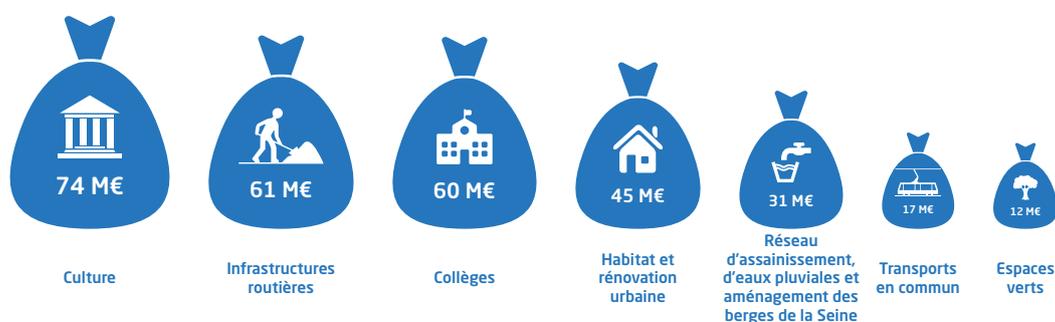
Dans un climat économique et social difficile, le Département continue d'assurer ses missions de garant des solidarités avec 838 M€ de crédits consacrés aux actions sociales en 2016 (frais de personnel et frais de structures inclus). Le budget de la solidarité représente près de 60 % des dépenses de fonctionnement (58 % comme en 2015). L'engagement se porte principalement auprès des personnes fragilisées par le handicap, la perte d'autonomie, ou en difficultés sociales et économiques.

Par le maintien d'un niveau conséquent en investissement, le Département participe activement au développement de son territoire, ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie des Alto-séquanais.

Parmi les principaux postes d'investissement, on retrouve :

- 74 M€ au titre de la culture ;
- 61 M€ au titre des infrastructures routières ;
- 60 M€ au titre des collèges ;
- 45 M€ au titre de l'habitat et de la rénovation urbaine ;
- 17 M€ au titre des transports en commun ;
- 31 M€ au titre du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales, ainsi que pour l'aménagement des berges de la Seine ;
- 12 M€ au titre des espaces verts.

Les principaux postes d'investissement du budget 2016 du Département (en millions d'euros)



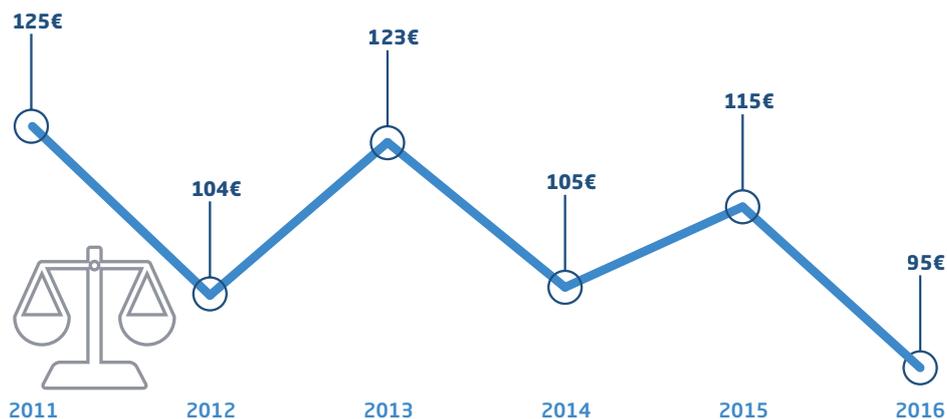
1.5.2 Une politique d'endettement et une politique fiscale durables et solidaires

La pression fiscale qui pèse sur les Alto-séquanais reste contenue. Sur la période 2011-2016, alors que le taux moyen national de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements progressait de 13 %, il est demeuré identique dans les Hauts-de-Seine. Ce taux s'établit à 7,08 % et reste le plus bas de France (hors Paris) alors que la moyenne des départements se situe à 16,25 % (contre 15,44 % en 2015).

Concernant l'endettement, l'encours de dette directe du budget départemental s'élève à 153 M€ au 31 décembre 2016, soit un désendettement de 17 % sur un an. Depuis 2010, le stock de dette a diminué de 86 M€, alors que le Département a investi plus de 3 Md€ sur la période.

La dette départementale est d'une durée de vie moyenne de seulement 3 ans et 2 mois et son taux moyen de 3,7 %. L'encours de dette hors Partenariat Public Privé (PPP) s'élève à 95 € par habitant au 31 décembre 2016.

Montant de la dette par habitant en euros



En incluant le contrat de Partenariat Public Privé du collège Pompidou à Courbevoie, la dette propre consolidée du Département s'élève au 31 décembre 2016 à 175,6 M€.

A noter que l'endettement moyen 2015 des 22 départements millionnaires en habitants est de 572 € par habitant (hors Paris).

1.6 La gestion des ressources humaines

1.6.1 Favoriser l'évolution professionnelle

1.6.1.1 Le développement des compétences par la formation

Au Département, la diversité des métiers (130 métiers) et la fréquence des évolutions, qu'elles soient liées au contexte socio-économique, aux réformes réglementaires ou à l'adaptation du service public à destination des Alto-séquanais, nécessite une évolution permanente des compétences.

Depuis de nombreuses années, la formation est ainsi un des domaines essentiels de la politique des ressources humaines du Département.

Le plan de formation 2016 a été structuré autour de cinq enjeux majeurs :

1. **L'accompagnement et le développement des compétences managériales** : dans le cadre du projet Vision'ère, un groupe de travail réfléchit à l'élaboration d'un référentiel des pratiques et postures managériales, et à un nouveau dispositif de formation dédié aux cadres. Les cadres ont notamment été formés en 2016 à l'accompagnement au changement, la conduite de projets ou encore la conduite de l'entretien professionnel.
2. **Le renforcement de la maîtrise des compétences techniques et des expertises**, tels que la professionnalisation de la fonction d'accueil, des actions de sensibilisation aux problématiques de laïcité, l'achat public, les formations aux logiciels métier etc...
3. **L'accroissement de la maîtrise des fondamentaux** (finances publiques, rédactionnel, bureautique et apprentissage du français en contexte professionnel pour certains publics).
4. **Le respect des obligations statutaires et réglementaires**, comprenant notamment les actions en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que celles liées à la prévention des risques psycho-sociaux.
5. **L'accompagnement des parcours professionnels des agents de la collectivité**, notamment à travers le soutien aux préparations concours et l'accompagnement des agents contractuels inscrits dans une démarche de sélection professionnelle, dispositif qui sera reconduit en 2017.

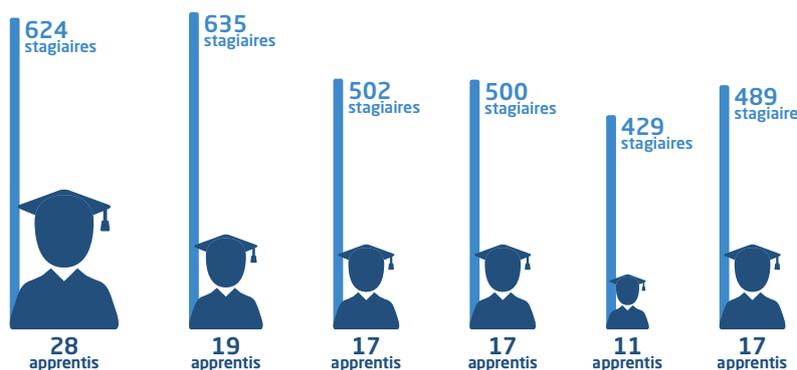
3 506 agents ont bénéficié d'au moins une action de formation en 2016. Le nombre de jours de formation des agents s'élève à 14 775 jours.

Nombre de jours de formation



Enfin, le Département a contribué à l'insertion professionnelle des jeunes, en accueillant 17 apprentis et plus de 489 stagiaires.

Nombre de stagiaires d'apprentis en formation



1.6.1.2 L'accompagnement des agents dans leur parcours professionnel

L'unité d'accompagnement des parcours professionnels propose différentes modalités d'accompagnement individualisé en mettant à disposition des agents des outils leur permettant de :

- clarifier un projet professionnel ;
- évaluer leurs compétences ;
- identifier les métiers à cibler en fonction de leurs compétences, des besoins des directions et des offres de poste disponibles ;
- préparer une mobilité interne ou externe.

En 2016, 239 agents ont bénéficié d'un suivi par les conseillères en évolution professionnelle.

De même, l'unité a organisé :

- 4 ateliers collectifs de « Rédaction de CV et de lettre de motivation ». D'une durée de deux demi-journées, ces ateliers ont permis à 22 agents de travailler leur projet professionnel et de mieux préparer leur candidature.
- 4 ateliers collectifs de « Préparation à l'entretien de recrutement ». 15 agents ont pu ainsi travailler leur présentation à l'oral et acquérir les bons réflexes pour préparer en amont un entretien de recrutement.

1.6.1.3 L'encouragement à la diversification du parcours professionnel à travers la mobilité interne

Au cours de l'année 2016, **178 agents ont bénéficié d'une mobilité interne** :

- 44 agents de catégorie A ;
- 53 agents de catégorie B ;
- 81 agents de catégorie C.

Ainsi, 38 % des postes vacants ont été pourvus via la mobilité interne.

1.6.1.4 L'accompagnement au maintien dans l'emploi

En mai 2016, le Département emploie 6,47 % de travailleurs reconnus handicapés, soit 411 emplois réservés, respectant ainsi l'obligation réglementaire. Par ailleurs, 39,1 K€ ont été dépensés pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents (prothèses auditives, fauteuils médicalisés, transport, auxiliaires de vie..).

1.6.1.5 La mixité des effectifs

Plus de 72 % des agents du Département sont des femmes. Elles occupent 71 % des postes de catégorie A dont 44 % des emplois de direction (directeur général adjoint, directeur, adjoint au directeur).

En prenant également en considération les postes de chef de service, la proportion atteint 50 %.

Les femmes sont les plus représentées dans les filières médico-sociale (94 %) et administrative (83 %). La proportion de femmes est en revanche moindre dans les filières technique (46 %), culturelle (35 %) et sportive (23 %).

Répartition des effectifs par sexe (%)



Répartition des postes d'encadrement par sexe (%)



1.6.2 La charte de l'agent éco-responsable

Dans le prolongement de la campagne de sensibilisation au tri du papier menée au premier trimestre 2015 dans les bâtiments centraux, une action a eu lieu impliquant 70 agents du bâtiment à Benoît Frachon à Nanterre.

Lors des journées d'intégration des nouveaux recrutés, il est proposé aux agents de signer une charte de l'agent éco-responsable dans laquelle les agents s'engagent à faire des éco-gestes comme par exemple : trier le papier, éteindre les appareils électriques, privilégier les transports en commun.

En 2016, 44 agents ont signé cette charte.

Nombre de signataires de la charte de l'agent Eco-responsable



1.6.3 Garantir la santé et la sécurité au travail

1.6.3.1 La médecine professionnelle et préventive

Le service de médecine professionnelle et préventive assure le suivi médical de tous les agents départementaux lors des visites règlementaires destinées à apprécier l'aptitude de l'agent à son poste de travail et à prévenir et dépister toute pathologie en rapport ou non avec le poste de travail. Il met en œuvre une surveillance médicale renforcée en fonction des risques professionnels de certains métiers, et une surveillance médicale particulière pour les agents présentant une maladie chronique et/ou les agents handicapés. Il mène également des actions en milieu professionnel (visites de locaux, aménagement de postes), en collaboration avec les conseillers de prévention ainsi que des missions préventives de santé publique (consultation rhumatologique, cardiologique, diabétologique, anti-tabac et de nutrition).

Il est également en charge du déploiement de défibrillateurs dans les parcs départementaux, dans les établissements départementaux et dans les collèges publics des Hauts-de-Seine. En 2016, le parc de défibrillateurs est constitué de 230 appareils.

Il travaille en collaboration avec le service accompagnement social et handicap assurant la mission handicap en cas de préconisation médicale pour un aménagement de poste d'un agent ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Enfin, il dispose de deux psychologues qui ont un rôle de soutien, conseil et orientation en cas de difficultés professionnelles et/ou personnelles. Celui-ci prend en charge les agents victimes d'agression en consultation individuelle et peut également proposer un soutien collectif d'équipe sur site.

1.6.3.2 La prévention des risques au travail à travers le document unique

En 2016, le Département a travaillé sur l'intégration des nouvelles organisations de travail et des risques professionnels, ainsi que sur la mise en place des diverses actions de prévention.

Plusieurs autres actions sont menées en parallèle :

- La communication dans le domaine de l'hygiène et la sécurité au travail a été enrichie. De nombreuses fiches de sécurité au poste de travail (74), ainsi que des documents de sensibilisation sur certains risques professionnels ont été élaborés ;
- La réalisation de 69 visites d'inspection par l'ACFI (Agent Chargé des Fonctions d'Inspection) de la collectivité ;
- Sous l'égide du service de prévention des risques professionnels et du service de médecine professionnelle et préventive, une démarche de prévention des risques psychosociaux a été élaborée et présentée aux représentants du personnel.

1.6.4 Offrir aux agents un soutien social et proposer des prestations sociales

1.6.4.1 L'accompagnement social des agents

Le Département, soucieux de l'épanouissement de ses agents et conscient des interférences entre sphères privée et professionnelle, déploie une politique sociale de proximité dédiée aux agents momentanément fragilisés, et ce dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (santé, mode de garde, parentalité, logement...).

Le service d'accompagnement social du personnel et handicap accompagne les agents afin de les aider en cas de difficultés. Il a mené 884 entretiens en 2016, pour 514 agents suivis, et a accordé 285 aides de solidarité, 193 subventions au titre des centres de loisirs, classes découvertes, séjours linguistiques, colonies de vacances et 115 subventions pour enfant ou jeune adulte handicapé.

Dans le cadre de l'internalisation des prestations sociales gérées précédemment par l'association des œuvres sociales (AOS), le Département a repris la gestion directe des prêts accordés par l'association et mis en place un nouveau dispositif de prêts à caractère social. 23 agents ont bénéficié au cours de l'année 2016 de cette nouvelle aide.

Le Département a également participé à une table ronde à l'occasion de la journée nationale des aidants afin de communiquer et d'échanger sur les dispositifs existants en direction des agents qui permettent d'aider à concilier la vie professionnelle et la vie personnelle en qualité d'aidant.

1.6.4.2 La politique sociale à destination des agents

En 2016, le Département favorise le bien-être au travail de son personnel également par :

- la gestion d'une crèche départementale d'une capacité d'accueil de 80 enfants d'agents départementaux avec l'arrivée de 34 nouveaux enfants ;
- l'attribution de 88 logements pour les agents ;
- le versement de participation à la complémentaire santé à 1 713 agents et prévoyance à 1 587 agents ;
- la prise en charge de la restauration du personnel (dont 3,2 M€ de titres restaurant) ;
- les distributeurs sont sélectionnés par le titulaire du marché de restauration collective, à partir de leur capacité à fournir au niveau national des produits en provenance de fournisseurs locaux. Ils disposent d'un large réseau d'entrepôts, travaillant avec les producteurs les plus proches. Pour le Département, tous les fournisseurs locaux sont identifiés dans un rayon de 160 km des 3 sites de restauration. Une nomenclature détaillée (notamment pour les fruits et légumes locaux) est fournie ainsi que le « distancier » correspondant aux trois sites de restauration ;
- la proposition de prestations sociales et de loisirs (4,6 M€) en direction des adultes et des enfants.

1.6.5 Une communication attentive à l'environnement et à la solidarité

Une exposition photographique sur la coopération internationale et la politique de solidarité menée par le Département en la matière a été réalisée et mise en place dans l'enceinte de l'Hôtel du Département. Une animation autour des chocolats en provenance d'Haïti a été organisée à cette occasion et des cartes

postales ont été offertes aux agents. Des articles sur l'intranet et dans le journal interne et des reportages vidéo ont sensibilisé le personnel sur ce sujet.

Le pôle communication du Département accompagne le projet « Vision'ère » dans son ensemble ainsi que ses porteurs de projets. Il met en valeur leurs initiatives et leur implication dans la transformation de la collectivité via notamment des reportages photos et vidéos, des campagnes d'affichage dans les bâtiments départementaux, des e-mailings, des annonces presse, interviews et articles dans le journal du personnel, sur intranet et dans Intranews (voir article ci-après).

Le développement du travail via des espaces collaboratifs sur intranet est proposé aux agents ce qui leur évite des déplacements (gain de temps et moindre pollution).

Les plans médias de communication externe intègrent davantage l'affichage numérique, évitant ainsi l'impression d'affiches en papier.

1.6.6 Assurer l'information des agents et favoriser le dialogue au sein de la collectivité

Le Conseil départemental a lancé un projet managérial en 2015, « Vision'ère », qui vise à renouveler les pratiques managériales pour répondre aux enjeux d'une administration qui se veut agile et innovante.

Ce projet managérial implique l'ensemble des agents, qu'ils soient managers ou non, et l'ensemble des directions.

Le collectif et le participatif sont les clés de voûtes du projet Vision'ère. Ce projet a été co-construit lors d'un séminaire de l'encadrement avec 220 managers en juin 2015. Ce séminaire a permis d'identifier les principales actions autour de trois chantiers.

A l'issue de l'évènement, ces trois chantiers ont été déclinés en 23 projets, allant de l'accueil des nouveaux arrivants à la professionnalisation de la pratique de gestion de projets et à l'expérimentation du télétravail.

Ces projets ont déjà permis des résultats concrets en 2016, comme l'expérimentation du parapheur électronique dans certaines directions (finances et commande publique), l'actualisation du répertoire des métiers, ou encore la refonte de l'entretien professionnel annuel.

2

**bilan des politiques
publiques et des
actions mises en
œuvre sur le
territoire**

2.1.1 Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Département

Le Département s'est engagé très tôt dans une démarche de progrès en terme d'impact environnemental de son activité. Il a mené en 2007 un diagnostic Gaz à Effet de Serre (GES) selon la méthode Bilan Carbone® Patrimoine & Services et Territoire. En 2012, il a réalisé son bilan d'émissions de gaz à effet de serre sur les données de l'année 2010.

En 2016, le Département a approuvé son bilan d'émissions de GES sur les données 2014. Il a fait le choix de se concentrer essentiellement sur les périmètres réglementaires là où les leviers sont les plus importants pour le patrimoine du Département : à savoir : sur le scope 1 (émissions directes de GES) et sur le scope 2 (émissions indirectes de GES issues de l'énergie).

Le bilan de GES de l'année 2014 est de 22 304 tCO₂e. Les postes les plus émetteurs par type d'énergies sont :

- le poste de consommation de gaz (41 % du bilan global) ;
- le poste carburant des engins de chantier (22 %) ;
- le poste réseaux de chaleur et de froid (14 %) ;
- le poste électricité (13 %).

En outre, les domaines d'activités les plus émissifs, tous types d'émissions confondus sont :

- les collèges (46 %) ;
- les chantiers (23 %) ;
- le patrimoine bâti départemental, hors collèges (24 %).

La synthèse des actions proposées pour réduire les émissions du Département à moyen terme au cours des trois années suivant l'établissement du bilan vise à :

- progresser dans la structuration des outils départementaux : suivi des consommations, suivi du patrimoine possédé, etc ;
- réduire les consommations énergétiques des bâtiments : élargir l'expérimentation du contrat de performance déjà menée sur 6 collèges à l'ensemble des collèges du Département et mener une expérimentation visant à réduire de -25 % la consommation énergétique sur un bâtiment départemental ;
- limiter l'impact environnement des engins de chantier à travers des clauses environnementales dans les marchés publics de travaux menés par le Département ;
- réduire l'impact des déplacements professionnels en favorisant la mutualisation des véhicules et l'usage du vélo.

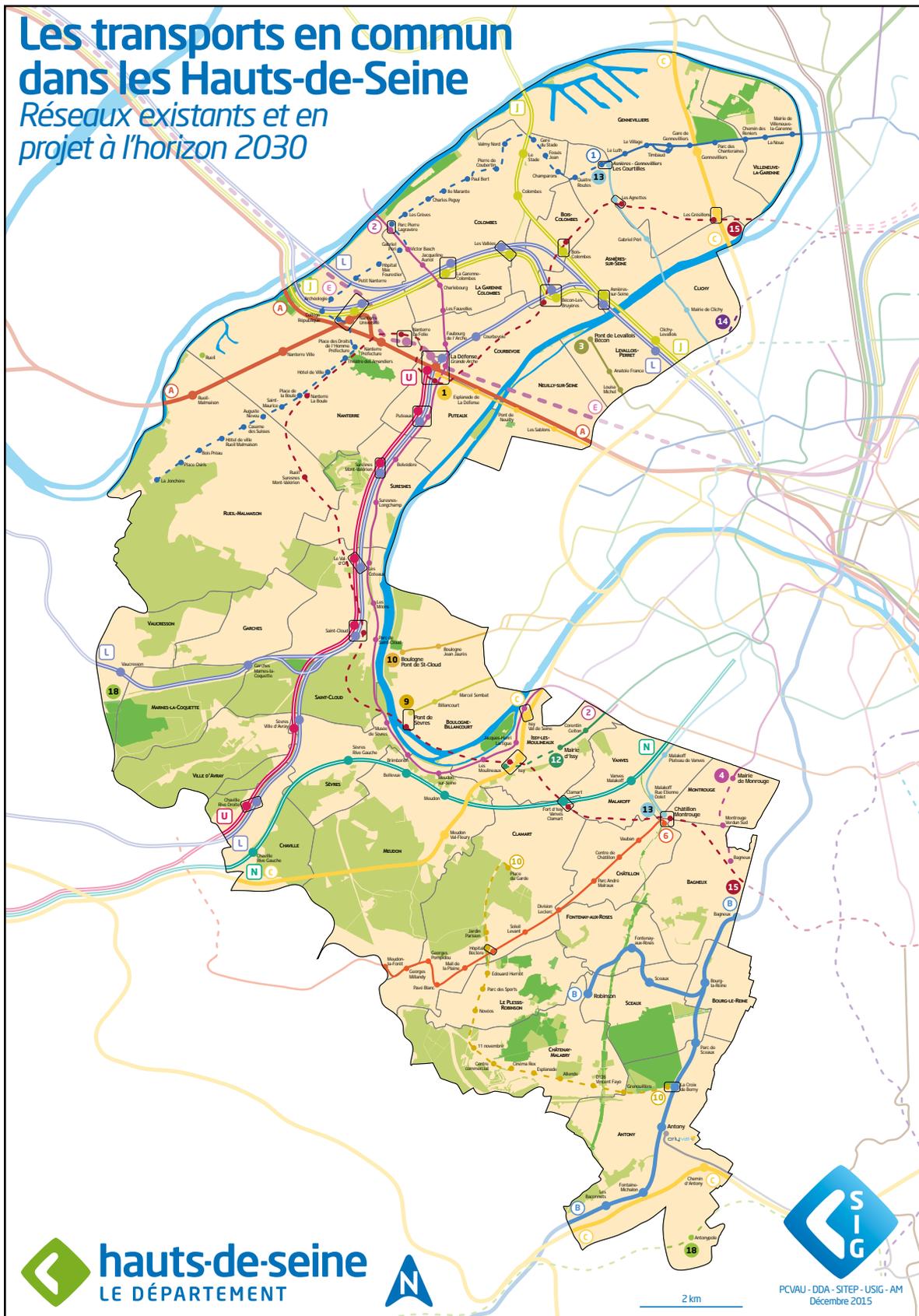
2.1.2 Les déplacements autrement : des alternatives à l'automobile

2.1.2.1 La participation du Département au STIF

Le Département est administrateur du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) et, à ce titre, a versé, en 2016, une contribution statutaire de 97,2 M€, soit 7,74 % des contributions publiques. Il participe également à la conception et à la réalisation de projets d'amélioration des transports en commun traversant le territoire en qualité de financeur et en qualité de maître d'ouvrage de l'insertion urbaine pour les tramways.

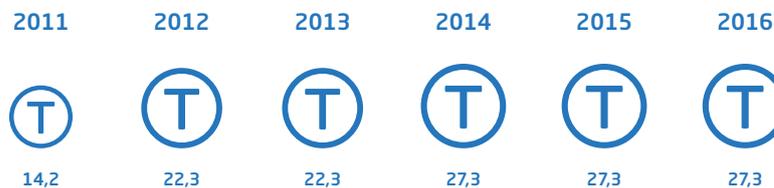
Les transports en commun dans les Hauts-de-Seine

Réseaux existants et en projet à l'horizon 2030



2.1.2.2 Le déploiement des tramways

Linéaires de Tramways aménagés (km cumulés)



* Consolidation des données de 2011 à 2015

- **Le projet de prolongement de la ligne de tramway T1 à l'ouest** reliera le terminus « Les Courtilles » à Asnières/Gennevilliers à la station « Gabriel Péri » à Colombes. Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements urbains, ainsi que la coordination du projet. La RATP se charge du système de transport.

En 2015, le Préfet des Hauts-de-Seine a déclaré le projet d'Utilité Publique. Le T1 sera en correspondance avec le métro ligne 13 aux « Courtilles », le transilien ligne J à la « Gare du Stade », le tramway T2 à « Parc Pierre Lagravère » ainsi qu'avec de nombreuses lignes de bus. Les travaux préparatoires de la phase 1 ont démarré sur l'avenue de la Redoute à Asnières.

Perspective(s) :

Le projet sera réalisé en 2 phases :

- phase 1 : mise en service prévue fin 2018 : tronçon des « Courtilles » au carrefour des Quatre Routes à Asnières.
 - phase 2 : mise en service prévue fin 2023 : tronçon des Quatre Routes à « Gabriel Péri » à Colombes. A l'horizon 2023, les 6,4 km du tracé de cette extension seront parcourus en une vingtaine de minutes par plus de 60 000 voyageurs par jour.
- **Le futur tramway T10** reliera le carrefour de la Croix de Berny à Antony à la place du Garde à Clamart. Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des aménagements urbains, ainsi que la coordination du projet. Le STIF se charge du système de transport. Ce tramway sera en correspondance avec le RER B et le Trans-Val-de-Marne (TVM) à « La Croix de Berny », le tramway T6 à « Hôpital Béclère » ainsi qu'avec de nombreuses lignes de bus.

La déclaration d'utilité publique (DUP) a été prononcée en octobre 2016.

Perspective(s) :

A l'horizon 2023, les 8,2 km du tracé seront parcourus en 25 minutes avec, en heures de pointe, un tramway toutes les 6 minutes. A une échéance plus lointaine, compte tenu des choix techniques à réaliser et des financements à mobiliser, le prolongement du T10 est envisagé vers une gare du Grand Paris Express (Fort d'Issy-Vanves-Clamart ou Issy RER).

- **Le tramway T1 Nanterre-Rueil** est le prolongement du tramway T1 depuis Colombes jusqu'à Rueil-Malmaison sur une longueur de 7,5 km. Le dossier d'objectifs et de caractéristiques principales (DOCP) a été approuvé par le STIF en juillet 2016 et la concertation s'est déroulée de novembre 2016 à janvier 2017. Les études préliminaires et d'impact sont en cours d'élaboration.

Perspective(s) :

La réalisation du schéma de principe et l'enquête publique sont programmées en 2018. La mise en service du projet est prévue à l'horizon 2025.

2.1.2.3 Le déploiement des métros, RER et Grand Paris Express

- **Le projet de prolongement de la ligne 4 du métro** reliera « Mairie de Montrouge » à « Bagneux », soit 2,7 km. Les travaux ont démarré en 2015. Le Département finance à 14,25 % cette opération.

Perspective(s) :

A l'horizon 2020, son terminus sera connecté à un pôle bus puis à l'horizon 2022, à la ligne 15 du Grand Paris Express.

- **Le projet de prolongement de la ligne 14 du métro** de « Saint-Lazare » à « Mairie de Saint-Ouen » a pour objectif prioritaire de désaturer le métro 13. Les travaux de génie civil des stations ont démarré en 2014, le creusement du tunnel en 2015 et la pose progressive des équipements ferroviaires en septembre 2016. Le Département finance 2,92 % cette opération.

Perspective(s) :

La mise en service de la ligne est projetée en 2019.

- **Le projet de prolongement du RER E à l'ouest** reliera « Haussmann Saint-Lazare » à Nanterre (horizon 2022) puis à Mantes-la-Jolie (horizon 2024). Il bénéficie d'une Déclaration d'utilité publique depuis le 31 janvier 2013. Cependant, le plan de financement n'était jusqu'à présent pas assuré. L'Etat ayant annoncé récemment une contribution exceptionnelle supplémentaire de la Société du Grand Paris (SGP) de 500 M€, les travaux ont démarré au printemps 2016. Le Département finance cette opération à hauteur de 150 M€.

- **Le projet du Grand Paris Express** prévoit la création de 200 km de métro automatique pour relier les territoires de la Région.

Les Hauts-de-Seine sont concernés par **la ligne 15**, rocade autour de Paris. Au sud, la trajectoire va de Bagneux à Pont de Sèvres (horizon 2022). Au nord, la trajectoire ira de Pont de Sèvres à Nanterre-la-Folie (2025). Elle se poursuivra jusqu'aux Grésillons (2027) ainsi que par **la ligne 18** avec la gare d'Antony (2024).

Le Département est maître d'ouvrage pour les études d'intermodalité concernant les 4 gares du métro 15 sud (Châtillon-Montrouge, Fort d'Issy-Vanves-Clamart, Issy RER et Pont de Sèvres), pour 3 gares du métro 15 ouest (Nanterre-la-Boule, Les Agnettes et Les Grésillons) et pour une gare du métro 18 (Antony).

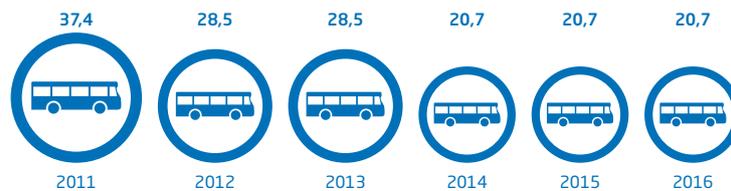
L'objectif de ces études est de maximiser le rabattement des gares pour l'ensemble des modes de transport et d'organiser l'intermodalité à leurs abords (stationnement, arrêts de bus, nouvelles mobilités...). Ces études sont financées à 100 % par la Société du Grand Paris (SGP), à hauteur de 100 k€ par pôle maximum.

En 2016, le Département a esquissé les propositions d'actions des 4 pôles du métro 15 sud ainsi que leur chiffrage. Il a également finalisé le diagnostic des 3 pôles de la ligne 15 ouest et d'Antony et a ébauché leurs plans d'actions.

Perspective(s) :

Le financement de la mise en œuvre des actions restera à débattre entre l'État, la SGP, le STIF, la Région, le Département, les opérateurs, les Etablissements Publics Territoriaux et les Communes.

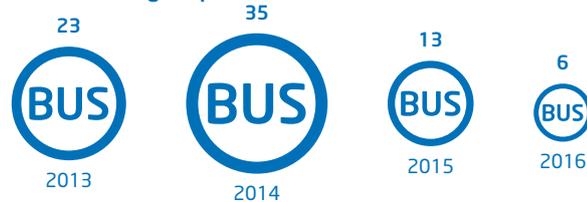
Couloirs de bus aménagés sous maîtrise d'ouvrage du Département (km cumulés)



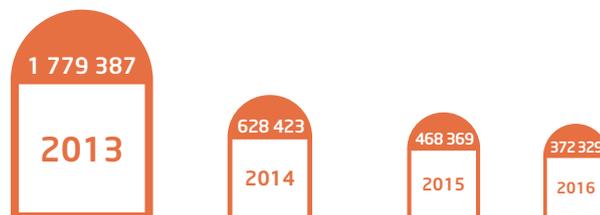
Depuis 2012, le Département n'a plus réalisé de couloir en faveur des bus. Le chiffre a diminué car certaines voies ont été municipalisées et différents couloirs de bus ont été remplacés par le tramway.

Lignes de bus dont l'offre a été renforcée...
184 lignes de jour et 21 lignes de nuit

... en nombre de lignes par an



... en nombre de km commerciaux supplémentaires par an

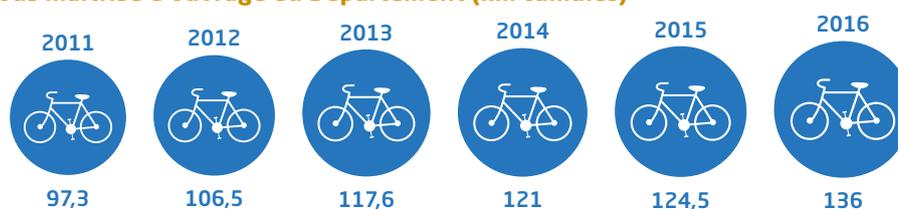


Le nombre de kilomètres commerciaux supplémentaires (KCC) comptabilisé est celui de l'ensemble de la ligne et pas seulement ceux des tronçons du territoire alto-séquanais, dans le cas des lignes interdépartementales. En 2016, le nombre de lignes en développement est plus faible en raison de la fin du plan bus 2013-2016 et d'un travail plus axé sur les orientations du prochain plan bus IDF. Le renfort d'offre s'est concentré autour de la mise en service de la phase 2 du tramway T6 à Viroflay avec une réorganisation du réseau de bus en rabattement.

2.1.2.4 Le développement des aménagements cyclables

L'alternative aux véhicules motorisés est recherchée au travers d'un plan vélo qui comprend à la fois l'aménagement d'itinéraires cyclables sur voirie, en bords de Seine, et dans les parcs, parfois associés aux itinéraires de randonnées. En 2016, le réseau cyclable compte 136 km cumulés d'aménagements cyclables.

Pistes cyclables sous maîtrise d'ouvrage du Département (km cumulés)



2.1.3 La maîtrise énergétique dans les bâtiments et sur les infrastructures du Département

2.1.3.1 Les réseaux de chaleur

L'un des objectifs nationaux de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte est « de multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelable et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030 ». Pour atteindre ces objectifs, il est demandé le concours de tous les acteurs, y compris les collectivités territoriales. De même, le développement des réseaux de chaleur et de froid constitue l'un des axes de développement identifiés par le Schéma Régional Climat Air Energie d'Ile-de-France (SRCAE). En 2016, une convention de partenariat entre le Département et le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) a été approuvée pour subventionner un état des lieux et une étude des perspectives des réseaux de chaleur renouvelables dans le département des Hauts-de-Seine. La Région Ile-de-France et l'ADEME sont également partenaires financiers de cette étude.

Une vingtaine de réseaux de chaleur et de froid existent dans le département. Il est donc intéressant de connaître le potentiel de développement de cette filière énergétique.

Cette étude vise à :

- établir un état des lieux des réseaux de chaleur et de froid existants et en projet ;
- établir un état des lieux et diagnostic des sources énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) mobilisables pour l'alimentation des réseaux de chaleur ;
- analyser et diagnostiquer le potentiel de développement, d'adaptation ou de création de réseaux de chaleur et de froid ;
- élaborer un schéma directeur.

Perspective(s) :

Cette étude sera finalisée en 2017 et mise à disposition des acteurs du territoire.

2.1.3.2 La réhabilitation du collège Armande Béjart à Meudon-la Forêt

L'opération de réhabilitation du collège Armande Béjart à Meudon-la-Forêt vise une efficacité énergétique correspondant à une consommation conventionnelle d'énergie primaire (Cep) :

- inférieure à 50 kWh par m² (Cep Max RT2012) pour la classe SEGPA et les extensions ;
- inférieure à 65 kWh/m².an (référence RT 2005) pour les logements ;
- diminuée de 50 % par rapport à la Cep de références avant travaux (RT2005) pour le gymnase ;
- diminuée de 40 % par rapport à la Cep de références avant travaux pour la réhabilitation.

Les travaux ont démarré en février 2014 et se sont achevés en août 2016.

Le bâtiment comporte notamment :

- une gestion de l'eau efficace avec la mise en place d'équipements économes et la récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage ;
- un confort d'été recherché de manière passive avec un objectif de moins de 35h/an au-dessus de 28 °C en occupation ;
- une forte isolation thermique par l'extérieur avec notamment une prise en compte de l'exposition solaire par les menuiseries extérieures ;
- des puissances installées inférieures à 10W/m² sur les salles de classe et 7W/m² sur les bureaux, pour l'éclairage artificiel ;
- des matériaux choisis sur des critères environnementaux imposés.

2.1.3.3 La réhabilitation du collège Paul Eluard à Châtillon

L'opération de réhabilitation du collège Paul Eluard à Châtillon vise une efficacité énergétique correspondant à une consommation conventionnelle d'énergie primaire (Cep) :

- inférieure à 65 kWh/m².an (référence RT 2005) pour les logements ;
- diminuée de 50 % par rapport à la Cep de références avant travaux (RT2005) pour le gymnase ;
- diminuée de 40 % par rapport à la Cep de références avant travaux pour la réhabilitation de l'enseignement et restauration ;
- pas d'exigence sur la SEGPA.

Les travaux ont démarré en mars 2014 et ils s'achèveront en janvier 2018. Cette opération est assujettie à la certification HQE® suivant le référentiel HQE® Bureau/Enseignement décembre 2008.

Le bâtiment comporte notamment :

- d'importantes surfaces vitrées favorisant l'éclairage naturel et les apports de chaleur gratuite en hiver ;
- des protections solaires garantissant le confort d'été ;
- un dispositif de récupération d'eau pluviale destinée à l'arrosage ;
- des matériaux à faible émission de polluant, garantissant une meilleure qualité d'air intérieure avec des systèmes de ventilation performants, assurant un renouvellement d'air pérenne.

2.1.3.4 Les techniques alternatives économes en énergie pour l'aménagement des infrastructures routières

Depuis 2005, les enrobés tièdes (100 °C au lieu de 160° C) sont privilégiés lors des travaux de voirie. Ce procédé permet de faire des économies d'énergie de 15 % car la température du bitume utilisé est moins élevée. Les émissions de gaz à effet de serre sont quant à elles réduites de 30 %.

Sur sept opérations représentant un linéaire total de 3 710 mètres, 10 622 tonnes d'enrobés tièdes ont été mis en place sur les routes départementales en 2016.

2.1.4 L'efficacité énergétique et l'adaptabilité des logements des parcs public et privé

Le Département accompagne les acteurs du logement social dans la production de logements neufs ainsi que dans l'amélioration de leur patrimoine. Il contribue également à l'amélioration et à l'adaptation au grand âge de l'habitat privé.

Le soutien du Département se traduit par des aides à la création de logements sociaux plus économes, par l'amélioration de la performance énergétique du parc existant public et privé, et par l'adaptation des logements aux besoins spécifiques de leurs occupants.

2.1.4.1 Le parc public

En 2016, le Département a financé la création de 354 logements sociaux. Sur ce volume, 307 logements neufs (86 %) ont obtenu la certification Qualitel Habitat & Environnement.



©CD 92

Opération de l'ESH Vilogia de 91 logements locatifs sociaux situés à Boulogne-Billancourt, ZAC Rives de Seine, lot B5 Est

160 logements sociaux ont également bénéficié de subventions départementales au titre de l'amélioration et de l'adaptation de logements locatifs. Cette intervention vise l'amélioration générale des conditions de confort des logements et principalement l'adaptation au vieillissement de leurs occupants. Cette action permet ainsi de lutter contre le phénomène de déclassification de ces patrimoines par rapport aux constructions plus récentes tout en répondant aux besoins d'occupants en perte d'autonomie.

Par ailleurs, le Département soutient l'office public de l'habitat « Hauts-de-Seine Habitat », dont il est la collectivité de rattachement, dans le cadre de son programme annuel d'aide à l'amélioration générale de son patrimoine, à hauteur de 10 M€ pour l'année 2016 pour l'amélioration de 5 238 logements.

La répartition des travaux prévisionnels de l'office s'opère autour de grands axes thématiques prioritaires. Les crédits départementaux attribués pour ce programme annuel sont dédiés pour 41 % d'entre eux à des travaux permettant la réalisation d'économies d'énergie (travaux de ravalement avec isolation thermique des façades, de remplacement de menuiseries extérieures, d'installation de VMC) et à hauteur de 9 % à l'amélioration de l'accessibilité ou à l'adaptation au grand âge (mise aux normes, création d'ascenseurs,...).

2.1.4.2 Le parc privé

En 2016, 753 ménages alto-séquanais ont été aidés au titre de l'amélioration de l'habitat privé pour un montant total de 1,62 M€.

En intervenant sur le parc privé le Département poursuit plusieurs objectifs :

- Prévenir l'apparition de copropriétés dégradées sur le territoire des Hauts-de-Seine

Les aides départementales permettent à des propriétaires modestes d'assumer des travaux importants dans les parties communes tels que des changements de menuiseries, des réfections de toiture, de réseaux, ou des ravalements, notamment dans des copropriétés dégradées ou faisant l'objet d'arrêtés de péril ordinaire ou d'insalubrité.

- Garantir la durabilité sociale des logements en les adaptant aux besoins spécifiques de leurs occupants

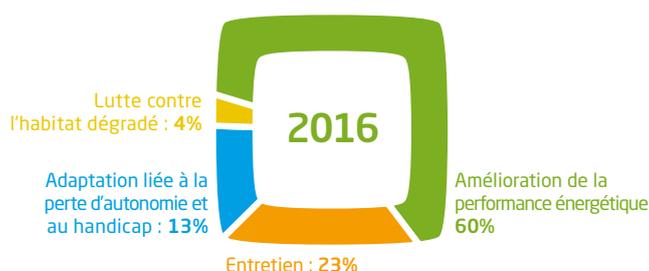
Dans le cadre de travaux dits privatifs ou de copropriété, les propriétaires alto-séquanais modestes sont accompagnés dans l'amélioration de leur habitat que ce soit en matière de performance énergétique ou de sécurisation. Ces aides favorisent le maintien des propriétaires-occupants concernés dans leur logement dans des conditions de vie décentes.

- Améliorer la performance énergétique du patrimoine ancien

Le soutien départemental à l'amélioration de l'habitat privé permet à des ménages modestes d'assumer le coût de travaux privatifs ou de copropriété. Cette politique présente donc une dimension sociale forte, en sus d'une contribution à l'amélioration du patrimoine ancien de logements.

En fixant une priorité sur l'amélioration de la performance énergétique des logements (travaux d'isolation de toiture et en façade, de changement de système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ou encore de remplacement de menuiseries), le Département favorise la maîtrise des charges résultant des consommations énergétiques et participe ainsi pleinement à la démarche de lutte contre la précarité énergétique et contre le réchauffement climatique.

Répartition par types de travaux des aides à l'amélioration de l'habitat privé attribuées en 2016, relatifs aux parties communes et/ou privatives



En 2016, le Département a adopté un nouveau règlement d'attribution des aides à l'habitat privé en vue de financer les travaux dont l'éligibilité est définie par quatre axes prioritaires d'intervention :

1. Favoriser la maîtrise des charges liées aux consommations énergétiques : le Département encourage notamment l'amélioration de la performance énergétique des logements du parc privé en limitant ses financements aux ravalements avec isolation thermique.

2. Effectuer des travaux liés à la santé et à l'hygiène.
3. Adapter les logements à la perte d'autonomie pour le public non éligible à l'APA Habitat ni à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
4. Effectuer des travaux liés à la sécurité des biens et des personnes.

2.1.4.3 Sensibiliser les locataires aux gestes écoresponsables

Une nouvelle association, Ecolocataires, a lancé en 2016 son activité de sensibilisation des locataires aux gestes écoresponsables pour favoriser la diminution de leurs charges et accompagner les résidents à réduire leurs déchets via l'installation de composteurs collectifs.



Afin de permettre le lancement de ces actions, une subvention d'accompagnement au démarrage de l'association a été accordée par le Département fin 2015 à hauteur de 20 000 €.

Le premier bilan des actions engagées par l'association porte sur des actions de communication et de sensibilisation telles que la création d'un site internet www.ecolocataires.fr et de pages sur les réseaux sociaux, la sensibilisation de jeunes d'un conseil communal des enfants, la mise en place d'ateliers manuels de transformation des déchets ménagers en objets décoratifs, la participation au forum Giga Senior organisé par l'Institut des Hauts-de-Seine, la participation à des manifestations auprès du grand public (téléthon, journée du développement durable, journée des « biotonomes » organisée par les magasins Biocoop), l'organisation d'un Bricola'Agés café pour réparer des objets, l'entretien des points de compostage existants ainsi que l'information des locataires lors de différentes manifestations en vue de l'installation de nouveaux sites de compostage.

2.2 La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

2.2.1 La poursuite de la protection des espaces naturels sensibles (ENS) et des continuités écologiques, piétonnes et paysagères

2.2.1.1 La poursuite des études sur le patrimoine naturel

Comme les années antérieures, des études sur le patrimoine naturel ont été menées en 2016 notamment au parc de Sceaux et des Chanteraines :

- Un rapport sur l'inventaire des insectes a été fait en 2016, la première session d'inventaire avait été réalisée en 2014.
Suite à une nouvelle session d'inventaire, deux nouvelles espèces patrimoniales rares ont été recensées : le Criquet des roseaux et le Tétrix des carrières. Le bilan de ces deux sessions d'inventaire a conclu au fort intérêt patrimonial du site et à la forte responsabilité des gestionnaires quant à la préservation des habitats naturels de prairies et de friches présents au sein du Parc des Chanteraines et à une plus grande diversité d'insectes.
- Dans le Jardin d'Helos (anciennement pataugeoire des Fiancés) et sur les berges en bord de Seine coté Zac Villerenne à Villeneuve-la-Garenne, des analyses microbiologiques des sols et des analyses du compost sur la station de compostage ont été réalisés dans le but d'améliorer la qualité du sol, en y installant des plantes favorisant un écosystème naturel.

Ces analyses ont permis d'identifier la qualité (toute relative) des sols historiquement remaniés du site qui sont le résultat d'apports de terres du bassin parisien issues des chantiers d'urbanisation. Ces analyses vont permettre d'élaborer une méthodologie de travail en vue d'améliorer la qualité des sols en place : plan de formation pour les concepteurs et gestionnaires des parcs et jardins sur la connaissance des sols et de leurs améliorations pour nos aménagements.

- Des analyses des polluants sur les légumes et herbes (prés) de la ferme et sur le « Jardin d'Helos »
Les analyses de polluants sur les légumes et herbes de la ferme ont permis d'avoir un état (à l'instant T) du niveau de pollution. Cela permet au Département d'envisager la possibilité d'obtenir le label AB, mais aussi de mettre en place une production de fruits et légumes destinés à la vente de paniers de saisons.
Au « Jardin d'Helos », les analyses confirment que cet espace devra faire l'objet d'une dépollution par génie végétal qui servira de support pédagogique à destination du public afin de lui expliquer que certaines plantes peuvent contribuer à la dépollution des sols.
- Une étude de faisabilité pour la mise en place d'une frayère à brochets sur le secteur des Mariniers a été faite.
La zone d'étude est située sur la commune de Villeneuve-la-Garenne, à l'extrémité Nord du parc départemental des Chanteraines. Cette parcelle, d'une surface d'environ 11 000 m², prolonge à l'est la promenade du parc le long du bras gauche de Seine. Elle est délimitée par un chantier naval (à l'est) et des habitations (au sud).
Le Département souhaite valoriser écologiquement cette parcelle qui pourrait s'inscrire dans un périmètre de compensation écologique.
- Un inventaire piscicole de l'étang des Tilliers
L'étang des Tilliers sur la commune de Gennevilliers a fait l'objet d'un diagnostic piscicole en mai 2008 pour le compte du Département (gestionnaire du site). Ce diagnostic a fait appel à différentes techniques (filets maillants, pêche électrique, nasses), visant à apprécier au mieux les caractéristiques du peuplement piscicole en place et préconiser des mesures d'amélioration en conséquence. A la suite de ce premier inventaire, le Département a réalisé des aménagements à vocation piscicole dans cet étang (diversification et végétalisation des berges, mise en place d'un radeau flottant,...), et souhaite, aujourd'hui, en mesurer les bénéfices. L'interprétation des résultats de cette campagne d'inventaires est déclinée en trois volets :
 - l'évolution du peuplement piscicole en présence depuis l'inventaire de 2008,
 - l'évaluation de la qualité piscicole du plan d'eau en 2016,
 - les préconisations complémentaires qui pourraient être envisagées pour favoriser le compartiment contenant la faune piscicole.

Perspective(s) :

L'acquisition de données historiques et physico-chimiques du bassin pourrait permettre de caractériser plus finement le niveau trophique du plan d'eau, d'identifier les conditions efficaces et les limites à la croissance et au renouvellement naturel des poissons, de mieux cibler les préconisations de gestion ou d'aménagement à vocation piscicole.

2.2.1.2 La compensation écologique

Le projet de tramway T10 impacte environ 5,8 ha d'espaces boisés, dont 3,5 ha pour le site de maintenance et de remisage sur une parcelle de la forêt domaniale de Verrières.

Dans le cadre de la compensation écologique locale, le Département a proposé d'acheter les bois de la Béguinière (6,5 ha) et celui du Carreau (3,1 ha), juste à côté des parcelles impactées, sur la commune du Plessis-Robinson.

En 2016, le plan de gestion de ce bois a été préparé et présenté au Conseil national de la protection de la nature en vue de l'amélioration écologique de ces bois.

2.2.1.3 L'actualisation du Schéma des Espaces Naturels Sensibles

Engagé depuis 1995 dans une politique de protection et de valorisation des espaces naturels par l'instauration de la taxe des espaces naturels sensibles (TDENS), le Département a adopté un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS), par délibération du Conseil départemental le 27 avril 2001. Au terme de 15 années d'interventions orientées par ce schéma, le Conseil départemental s'est engagé dans sa révision. Les communes sont donc rencontrées dans cette optique.

S'agissant du schéma des ENS, un premier bilan a été réalisé et présenté au comité de projet en novembre 2016. La surface des ENS classés est inchangée (2889 ha) en 2016.

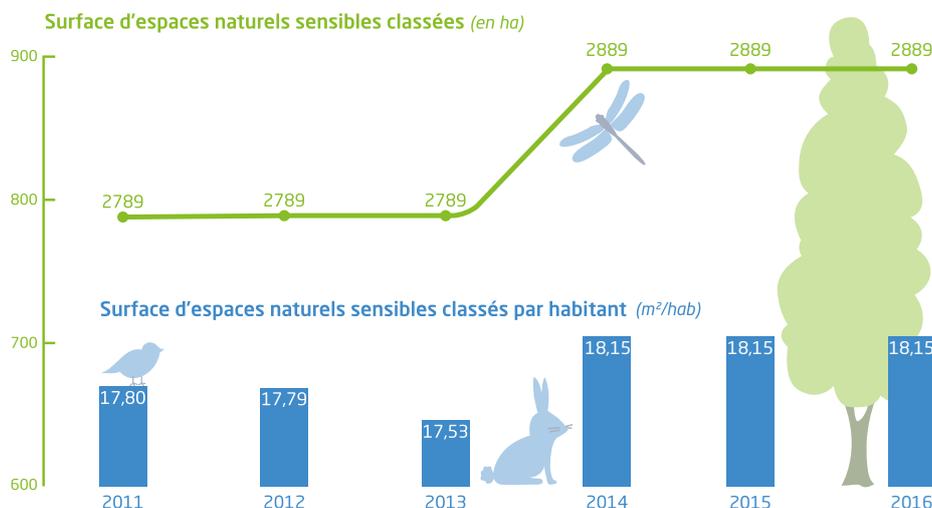
Egalement, une analyse juridique sur la protection des ENS dans les PLU des communes a été entreprise.

Perspective(s) :

16 communes ont déjà été rencontrées, les 20 autres seront consultées en 2017. A l'issue de ces rencontres, les surfaces des ENS pourront être redéfinies avec précision.

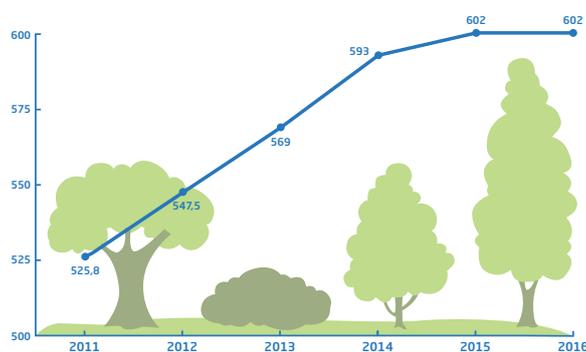
Le schéma pourra ainsi être révisé à la fin de l'année 2017 ou au cours du premier semestre 2018.

Les espaces naturels sensibles classés en hectares



En 2016, 21 panneaux pédagogiques ont été posés sur 21 lieux différents, apportant des informations sur les Espaces Naturels Sensibles et sur les possibilités de randonnées du secteur ainsi que les curiosités patrimoniales environnantes.

Surface totale des parcs départementaux (surface entretenue en ha)



Les surfaces des parcs départementaux entretenues sont restées stables en 2016 (602 ha).

2.2.1.4 La lutte contre les espèces déprédatrices ou envahissantes

La lutte contre les espèces envahissantes ou les ravageurs de culture est une nécessité pour la bonne conservation de la qualité écologique des espaces naturels, des parcs et des jardins.

La lutte se fait dans le respect de la labellisation Espace végétal écologique, depuis 2012, sans pesticide de synthèse. L'introduction d'auxiliaires et le développement d'habitats qui permet de les conserver sur site ; l'utilisation de produits autorisés en Agriculture Biologique ; l'implantation de variétés résistantes aux ravageurs ; la complexification de l'écosystème, sont les principaux moyens de lutte utilisés.

Le Département est particulièrement attentif à la gestion des espèces suivantes :

- Animales : Tamia de Sibérie, Perruche à collier, Processionnaire du Pin, Processionnaire du Chêne, Frelon d'Asie, Ecrevisse à patte grêle, Ecrevisse turque, Ecrevisse de Louisiane, Ecrevisse américaine, Ragondin, Rats noir et Surnulot.
- Végétales : Arbre aux papillons, Ailante faux-vernis du Japon, Ambrosie à feuilles d'Armoise, Vergerette du Canada (érigéron), Raisin d'Amérique, Jussies, Laurier-cerise, Sénéçon du Cap, Renouée du Japon, Balsamine à petite fleur, Robinier faux-acacia, Berce du Caucase, Sumac de Virginie, Fraisier d'Inde, Cerisier tardif, Armoise des frères Verlot, Vigne-vierge.

Quelques exemples d'actions en 2016 :

La processionnaire du pin

Les chenilles processionnaires du pin possèdent des poils urticants microscopiques en forme de harpon provoquant des réactions cutanées importantes. Il est donc indispensable d'intervenir, notamment dans les parcs départementaux et les propriétés départementales (collèges) si elles sont présentes.

La lutte a consisté à installer sur les arbres des pièges à migration : plus de 630 pièges posés dont 623 dans les parcs départementaux et 9 dans les collèges.

Le parc André Malraux et le parc Pierre Lagravère ainsi que 3 collèges (Champs-Philippe et Les Vallées à La Garenne-Colombes et André Doucet à Nanterre) ont été concernés.

Cette lutte doit être poursuivie et intensifiée car d'autres propriétés non départementales sont impactées.



©CD 92

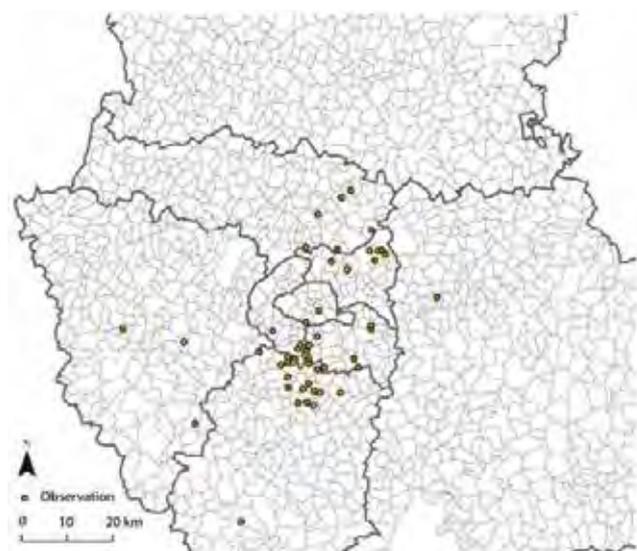
Le frelon asiatique

Au cours de l'année 2016, le Département a fait détruire par une entreprise spécialisée 5 nids de frelons asiatiques dont un au parc de Sceaux, un au parc André Malraux et un sur la promenade des Vallons de la Bièvre.

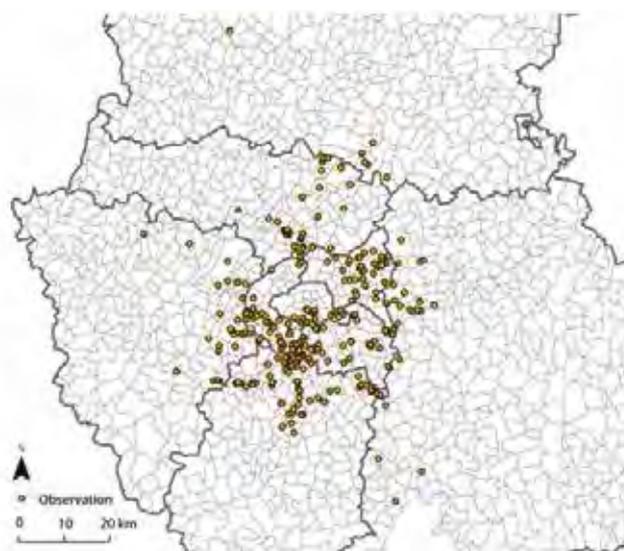
Le Département intervient dès qu'on lui signale la présence d'un nid.

La perruche à collier

Cette espèce est en phase de développement important. Une étude est en cours pour évaluer l'impact de cette expansion. Un site internet dédié à la perruche à collier, <http://perruche-a-collier.fr/>, sensibilise le public sur ce sujet. Un observatoire participatif pour alimenter une base de données sur la présence des perruches en Ile-de-France et leurs dégâts, a été conçu en 2016.



Entre 1974-2002, 20 sites de reproduction observés
source : CESCO



Entre 2010-2014, 72 sites de reproduction observés

Perspective(s) :

L'observatoire sera actif au premier trimestre 2017.

2.2.2 La découverte du patrimoine naturel des Hauts-de-Seine par ses habitants

2.2.2.1 L'actualisation de l'inventaire des arbres remarquables

Les données ont été actualisées sur la nouvelle plateforme Open Data lancée le 30 mars 2016 et enrichies avec l'ajout de photographies.

2.2.2.2 La régénération des arbres le long des routes et dans les parcs départementaux

Le patrimoine arboré des voiries départementales et des parcs fait l'objet d'une attention particulière dont la responsabilité principale est assurée par un service dédié à la gestion des arbres.

Le Conseil départemental procède au suivi de l'état sanitaire et de résistance mécanique de l'ensemble des arbres des parcs, des routes départementales et des collèges (diagnostics sanitaires réguliers réalisés par un expert, observations visuelles et mécaniques en interne).

L'optimisation de cette gestion est assurée par la mise en place de bases de données informatisées. Celle-ci est effective depuis 2002 pour les arbres des routes départementales ; elle est en cours de constitution pour les arbres des collèges et des parcs.

Dans le cadre de cette gestion adaptée, sont privilégiés :

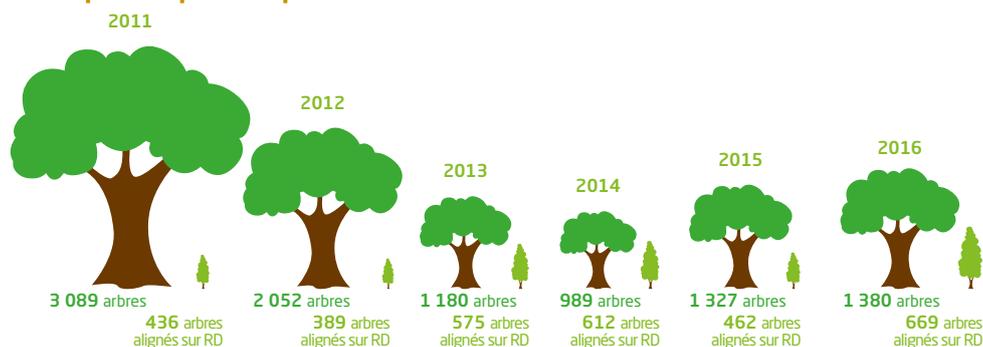
- la diversification de la palette végétale ;
- l'emploi des essences les mieux adaptées aux contraintes urbaines ;
- l'adéquation de l'essence à l'espace qui lui est réservé en prenant en considération la taille adulte de l'arbre et son port ;
- le choix quasi exclusif des formes libres à la place des formes architecturées, à l'exception des alignements existants.

Le patrimoine arboré des voies départementales est composé de 30 000 arbres représentant un linéaire planté de 300 km.

En 2016, 669 arbres ont été remplacés le long des routes départementales, soit un taux de renouvellement d'environ 2 %. A noter que 180 arbres ont été plantés lors de l'opération Vallée Rive Gauche sur les communes d'Issy-les-Moulineaux et Meudon.

Dans les parcs et jardins départementaux, au total ont été plantés en 2016 : 1 380 arbres et environ 1 400 plants et baliveaux forestiers.

Nombre total d'arbres plantés par le Département



L'indicateur « arbres plantés » évolue notamment en fonction des grands aménagements d'extension de parcs, de voiries départementales et de lignes de tramways. Ainsi en 2011 et en 2012, l'indicateur est exceptionnellement haut, dû aux nombreuses plantations effectuées sur les lignes des tramways T2, T6 et T1, et aux extensions du parc des Chanteraines sur Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne.

2.2.2.3 Le plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée

Le Département concentre les plus beaux espaces boisés de la petite couronne parisienne, propices à la promenade et à la randonnée. Par délibération du 29 avril 2011, l'Assemblée départementale a approuvé le plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Celui-ci a pour vocation de faire connaître et valoriser le patrimoine naturel départemental. De même, l'Assemblée départementale a instauré une aide financière dédiée à l'aménagement des itinéraires inscrits au PDIPR et relevant de la maîtrise d'ouvrage des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale dont le patrimoine foncier est traversé par ces sentiers.

Plus de 400 km de PDIPR piéton sont ainsi identifiés et dévolus à la randonnée pédestre, soit :

- 4 sentiers de grande randonnée ;
- un sentier de grande randonnée de pays ;
- 11 sentiers de petite randonnée.

En 2016, l'actualisation des itinéraires officiels du PDIPR pédestre a commencé, concomitamment à celui des parcours buissonniers. Cette démarche nécessite de recueillir les avis des communes, les suggestions du Comité départemental de randonnée pédestre et de vérifier sur le terrain la faisabilité d'un cheminement modifié.

Au titre de l'année 2016, la ville de Rueil-Malmaison a reçu une subvention de 238,5 K€ pour l'aménagement d'une circulation douce autour de l'hippodrome dit « de Saint-Cloud », sur le tracé du PR 9, sentier des buttes.

Perspective(s) :

L'actualisation du PDIPR se prolongera sur l'année 2017.

2.2.2.4 Les randonnées : l'événementiel

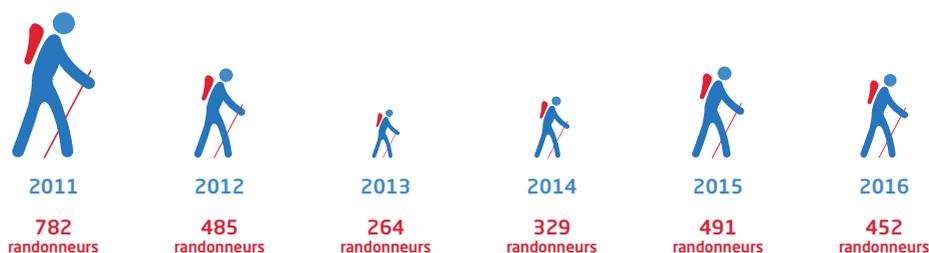
La 6^{ème} édition de l'événementiel « Randonnées Hauts-de-Seine » a eu lieu les 20, 21 et 22 mai 2016 dans le cadre de la Fête de la Nature. Ces randonnées se sont inscrites dans la thématique « La Nature en Ville ».

Quatre itinéraires de randonnées urbaines maillés de la traversée de parcs, jardins et espaces verts et une randonnée en forêt de Meudon ont été proposés au grand public. Du nord au sud du département, ces randonnées sont commentées par des agents du Département, lors des points d'aménagement récents ou de curiosités patrimoniales.

En 2016, 452 personnes se sont inscrites à cet événement.



Nombre de participants présents à l'opération « Randonnées dans les Hauts-de-Seine »



2.3

La transition vers l'économie circulaire et la préservation des ressources

2.3.1 La transition vers l'économie circulaire

2.3.1.1 Le réemploi, la réutilisation et le recyclage des déchets des chantiers de voirie

Il s'agit de préserver les ressources non renouvelables, notamment en favorisant le recyclage dans le cadre des chantiers départementaux : recyclage des enrobés (fraisats et agrégats d'enrobés), utilisation de bétons de démolition dans les structures trottoirs ou chaussées en lieu et place de granulats naturels, etc.

Le suivi des déchets et des excédents de chantier est effectué par la mise en place d'un SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Evacuation des Déchets) en phase de préparation de chantier.

Ces dernières années, le risque de présence non décelable d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), composés toxiques, dans les fraisats d'enrobés extraits par le Département et dans les enrobés neufs mis en œuvre, avaient ralenti le recyclage des fraisats et l'utilisation de produits recyclés.

Le Département s'est désormais doté d'outils lui permettant de déceler ces polluants dans ses enrobés. Ainsi, l'orientation plus systématique des matériaux enlevés sur les chantiers (enrobés décapés notamment) vers des filières de recyclage plutôt qu'en installations de stockage, d'une part, et le développement de l'utilisation des produits issus du recyclage, d'autre part, amorcés en 2015, s'est poursuivie en 2016.

En 2016 :

- 15 % des 27 264 tonnes de matériaux utilisés dans les couches de surface en entretien et exploitation de la voirie étaient issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets ;
- 100 % des 1 542 tonnes de matériaux utilisés dans les couches d'assise en entretien et exploitation de la voirie étaient issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets ;
- 90 % des 29 512 tonnes de matières et déchets produits en entretien et exploitation de la voirie ont été réemployés ou orientés vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière.

Dans le cadre des appels d'offre, le sujet du recyclage est pris en compte dans l'évaluation des candidats et est un critère de choix pour la sélection des candidats retenus.

2.3.1.2 La gestion du risque amiante

Entre 2014 et 2016, un diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) a été réalisé sur l'ensemble du réseau départemental de voirie.

Celui-ci a permis d'identifier la présence d'amiante sur 6 % du linéaire de voirie départementale et la présence d'HAP sur environ 2 % de ce linéaire.

Lorsque ces polluants sont détectés, un plan de retrait est mis en œuvre avant les travaux selon des modalités garantant la santé des travailleurs et des riverains, et préservant l'environnement.

Les enrobés retirés sont alors orientés vers des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND), conformément à l'arrêté du 15 février 2016 relatif à ces installations.

2.3.1.3 Une certification environnementale réussie

Depuis plus de 10 ans la Direction de l'eau est engagée dans une démarche environnementale certifiée selon la norme ISO 14001. Le Système de Management Environnemental de la Direction de l'eau a donc été de nouveau certifié en 2015 pour une durée de 3 ans sous réserve des audits de suivi annuel.

Cette démarche a pour but d'améliorer la performance environnementale et la qualité du service rendu aux usagers, qu'il s'agisse d'habitants ou d'entreprises. Elle a pour intérêt, notamment, de sécuriser les modes opératoires et d'uniformiser les pratiques, de programmer les actions efficacement et conformément au budget, de maîtriser les impacts environnementaux des activités, de s'assurer du respect des exigences réglementaires et autres exigences, de maîtriser la gestion documentaire, de mobiliser le personnel autour d'un programme de management commun, de communiquer de manière transparente vis-à-vis des prestataires et des usagers.

La décision du Département visant à renforcer les engagements envers les riverains et les usagers, en coordination étroite avec les communes concernées au travers d'un guide de bonne tenue de chantier a été intégrée à cette démarche.

2.3.2 La préservation des ressources

2.3.2.1 Le ramassage des déchets flottants sur la Seine et ses berges

En dehors de Ports-de-Paris pour le nettoyage des darses du port de Gennevilliers et du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) qui a recours aux prestations de bateaux nettoyeurs pour l'entretien de ses barrages à flottants, le Département est la seule collectivité territoriale en Ile-de-France à mener en continu depuis 37 ans, cette action s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

Dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges, le Département mène, depuis 1980, une action de ramassage des déchets sur la Seine et les 66 km de berges traversant son territoire en rives droite et gauche du fleuve et bordant les 4 îles alto-séquanaises de Saint-Germain, Seguin, de Puteaux et de la Jatte.

Cette mission d'intérêt général très importante pour les usagers et les riverains du fleuve vise à lutter contre la pollution en évitant la dissémination de produits toxiques dans le milieu naturel et l'accumulation de déchets inertes comme les verres, les plastiques, le caoutchouc, le polystyrène, les emballages et les épaves dont la durée de vie est souvent très élevée. Elle a aussi pour objectif de préserver la qualité des espaces aménagés en berges par le Département et de restaurer dans les meilleurs délais l'accessibilité des berges et la sécurité du plan d'eau, par le nettoyage des promenades basses longeant la Seine suite aux crues hivernales et aux orages, en été.

Trois à onze tonnes de déchets sont collectés par semaine par les deux bateaux nettoyeurs, pour une moyenne annuelle atteignant environ 326 tonnes par an.

En 2016, 433 tonnes de déchets ont été ramassés. La totalité des déchets verts, soit 174 tonnes ont été recyclés sous forme de mulch ou transformés en compost. Sur les 259 tonnes de déchets restants, 36 tonnes de déchets industriels (bois, verres cartonnages, ferreux) ont été triés et recyclés via des filières industrielles adaptées. Au total, près de 50 % des déchets ramassés en 2016 par ces bateaux, ont été valorisés.



Nettoyage du perré ©CD92/O. Ravoire



Récupération des déchets ©CD92/O. Ravoire

2.3.2.2 Le suivi annuel de la qualité hydro-biologique de la Seine

Le Département participe au suivi de l'état hydro-biologique de la Seine dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges adopté par l'Assemblée départementale le 24 février 2006.

Ce suivi est entrepris pour caractériser l'impact éventuel des aménagements de berges réalisés par le Département sur la qualité du milieu aquatique. Un programme pluriannuel de mesures a donc été conjointement établi avec les services de l'État, l'Agence de l'eau du bassin Seine-Normandie et le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) ; 7 stations de prélèvements réparties sur les 39 km de linéaire de Seine que compte le département ont été définies.

Les investigations réalisées annuellement portent d'une part sur l'identification et le comptage par échantillons des poissons, des peuplements végétaux et des macro-invertébrés en Seine et d'autre part, sur l'analyse des algues microscopiques sensibles à la pollution du milieu aquatique.

Suite à des travaux de génie végétal réalisés dans le cadre de l'aménagement de la Vallée Rive Gauche sur la commune d'Issy-les-Moulineaux (constitution en rives de Seine de plages de graviers et de cailloux pour favoriser la reproduction des poissons, plantation d'herbiers et mise en œuvre d'enrochements pour la création de nouveaux habitats aquatiques), le suivi hydro-biologique de 2016, a permis de mettre en évidence que ces nouveaux habitats rivulaires contribuaient directement à l'amélioration du milieu aquatique. Celle-ci s'est traduite localement par un accroissement de la diversité piscicole et une légère augmentation du nombre des alevins.



Prélèvement de macro-invertébrés en cours d'eau et analyse en laboratoire - Trichoptere leptocecidia - © Société Hydrosphère

2.3.2.3 La labellisation des parcs départementaux

La gestion des parcs départementaux est une gestion écologique qui met en œuvre des pratiques non polluantes, favorables à la biodiversité végétale et animale, ainsi qu'à l'activité biologique des sols. Elle est également économe en eau et en énergie.

La gestion écologique des espaces verts repose sur la maîtrise de critères environnementaux, économiques et sociaux précis appartenant aux dix domaines suivants : l'eau, le sol, la biodiversité, les paysages, les déchets, l'air, le bruit, l'énergie, les matériaux, matériels et produits, et les aspects humains et sociaux.

Afin de prouver que les parcs respectent ce mode de gestion, les parcs sont audités chaque année par l'organisme de certification Ecocert qui vérifie que les critères du référentiel EVE® sont bien atteints. En 2016, 16 parcs et jardins départementaux ont conservé le label Espace Végétal Ecologique EVE®. Ils totalisent une surface en gestion écologique de 585 ha.

Nombre de parcs départementaux labellisés Ecocert



Par ailleurs, 8 parcs sont agréés « refuge LPO - Jardin d'oiseau » dont les modalités d'attribution se font dans le cadre de la convention signée en 2004 avec la Ligue de Protection des Oiseaux. Cet agrément récompense une veille ornithologique et des actions de préservation des oiseaux. La démarche constitue un bon indicateur de la gestion différenciée des parcs.

ZOOM

Les labellisations du Domaine départemental du Haras de Jardy

Le Domaine départemental du Haras de Jardy a été distingué par le label Espace Végétal Ecologique (EVE®), décerné par Ecocert, organisme de certification biologique et environnemental. Il est ainsi devenu le 16^{ème} site départemental à obtenir ce label.

L'audit réalisé par Ecocert en octobre 2015 (renouvelé en 2016) a permis de montrer que le Domaine départemental du Haras de Jardy dans son ensemble (la promenade départementale, le centre équestre, le golf et les tennis), est géré de manière écologique, sans aucun traitement chimique.

Ce label vient récompenser l'ensemble des actions écologiques entreprises par le Département et les délégataires du centre équestre et du golf et tennis pour une gestion raisonnée.

De nombreux points forts ont été relevés : une gestion raisonnée de l'arrosage du golf et des plantations par la récupération des eaux de pluie. Une gestion technique centralisée (ordinateur) et une horloge astronomique prennent en charge l'éclairage des allées et des équipements sportifs en fonction des besoins. Un plan de gestion des parcelles départementales a été mis en place concernant les arbres : chaque arbre a été identifié et tout est mis en œuvre pour leur préservation et leur développement. Les carrières et manèges de la partie équestre sont équipés d'un arrosage automatique réglé sur un pluviomètre, permettant de couper l'arrosage en cas de pluie. Plusieurs actions favorisant la biodiversité ont été mises en place telles que : des zones laissées en jachère pour le foin et des jachères fleuries pour le golf, la présence de ruches et d'hôtels à insectes sur le site. Le site est également labellisé LPO depuis 2014.



©CD92

Par ailleurs, la zone déléguée du tennis et du golf est labellisée « Golf Ecodurable » depuis janvier 2014. C'est l'un des tout premiers golfs en France à ne pas utiliser de produits chimiques (insecticides, pesticides...).

Le label EVE® délivré par Ecocert s'appuie sur des pratiques respectueuses de l'environnement et du jardin écologique. L'organisme contrôle dix domaines pour attribuer le label EVE® : la qualité du paysage, la richesse de la biodiversité, des économies d'eau, l'entretien d'un sol vivant, la qualité de l'air, le niveau de bruit, les économies d'énergie, la gestion des déchets, l'utilisation de matériels et produits sans risque pour l'environnement, l'information et la sensibilisation du public et des agents.

Le parc des sports départemental du Pré Saint-Jean, avec ses équipements sportifs, a aussi été labellisé Espace Végétal Ecologique (EVE®).

2.3.2.4 La consommation d'eau des parcs hors parcs sportifs

En 2016, les consommations globales ont été d'environ 220 700 m³ réparties en eau de Seine (23 100 m³), eau de forage (52 000 m³) et eau de ville (145 600 m³).

A noter une diminution globale de 30 300 m³ par rapport à 2015 dont la consommation globale a été de 251 000 m³.

2.3.2.5 La gestion durable des eaux pluviales et les terrasses végétalisées

Pour réduire les risques d'inondation par débordement des réseaux d'assainissement et limiter les déversements d'eaux usées dans la Seine, le recours au « tout tuyau » ayant montré ses limites, le Département a fait le choix de la gestion des eaux pluviales à la source en favorisant l'usage des techniques alternatives. En effet, celles-ci permettent de retrouver un cycle urbain de l'eau plus vertueux grâce à l'infiltration, la réduction des volumes rejetés au réseau et la dépollution par le sol.

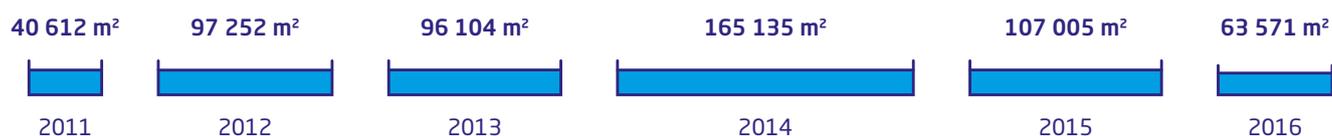
Par ailleurs, l'eau peut être utilisée pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des trottoirs. Pour atteindre ces objectifs et tenir compte des évolutions réglementaires, le Département a actualisé son règlement d'assainissement. Ainsi, les eaux de ruissellement générées par toute nouvelle construction ou aménagement, doivent être gérées sur l'emprise du projet sans raccordement au réseau d'assainissement.

Le raccordement des eaux pluviales ne sera autorisé que par dérogation, une fois que le pétitionnaire aura prouvé l'impossibilité de gérer la totalité des eaux de ruissellement sur sa parcelle et aura décrit les dispositions prises pour gérer les eaux excédentaires. Celles-ci seront alors soumises à des limitations de débit de rejet, afin de réduire, à l'aval, les risques d'inondation ou de déversement d'eaux polluées au milieu naturel.

En ce qui concerne les concours financiers, compte tenu du contexte de contractualisation Département-Ville et de la suppression de la clause générale de compétence par la loi NOTRe, le régime d'aides à la maîtrise des eaux pluviales a été supprimé. Il concernait :

- les particuliers, dont l'instruction des dossiers est complexe, pour des résultats ayant peu d'impact sur la maîtrise globale des eaux pluviales à l'échelle du département ;
- les sociétés d'économie mixte ;
- les communes, car leur subventionnement direct est incompatible avec les financements liés au contrat triennal de développement Département-Ville.

Surface active totale avec gestion des eaux pluviales à la source



La surface active : équivalent de surface entièrement imperméable.

Par exemple, une prairie en pleine terre génère 20 % de ruissellement par rapport à sa surface totale. Par conséquent, 100 m² de prairie de pleine terre correspondent à 20 m² de surface active.

2.3.2.6 Le bassin de stockage des eaux pluviales d'Issy

Un bassin de stockage des eaux d'une capacité de 23 400 m³ est en cours de réalisation par le Département pour limiter les inondations et réduire la pollution rejetée en Seine à l'aval du réseau. Les travaux ont débuté en décembre 2015 et se poursuivront jusqu'en début 2018.

En effet, lors d'événements pluvieux importants, de très grands volumes d'eaux pluviales se concentrent dans les collecteurs et débordent sur chaussée, le réseau d'assainissement ne parvenant plus à évacuer normalement ces eaux, même en les déversant dans la Seine.

La partie basse de la ville d'Issy-les-Moulineaux, et notamment le secteur de la rue Charlot, a vécu de multiples épisodes d'inondations : en août 1997, juillet 2001, juin 2002 et plus récemment en août 2008.

Le bassin est implanté sous le stade Gabriel Voisin le long de la rue Charlot à Issy-les-Moulineaux. Il sera complètement enterré, d'un diamètre intérieur de 40 m et d'une profondeur utile de 25 m. Par ailleurs, et dans le cadre de la réglementation de la Loi sur l'eau, le bassin va contribuer à la réduction des volumes déversés en Seine afin d'en préserver la qualité.

Le fonctionnement du réseau d'assainissement a été simulé en situation future, intégrant le projet de bassin proposé. Les diverses simulations font ressortir une réduction de 80 % des volumes débordés à Issy-les-Moulineaux pour une pluie décennale. Elles mettent également en évidence un gain substantiel d'environ 40 % des volumes déversés en Seine pour une année pluviométrique standard. Les déversements évités sont ainsi estimés à 26 000 m³/an, soit encore 2300 kg/an (MES*+ DCO*).



©CD92

MES* : matières en suspension.

DCO* : demande chimique en oxygène.

2.3.2.7 La gestion des eaux pluviales de voirie

Par temps de pluie, d'importantes quantités d'eaux pluviales se déversent dans les réseaux d'assainissement, ce qui induit une aggravation du risque d'inondations par débordement des réseaux et de rejets polluants vers le milieu naturel aquatique.

Aussi, le Département met en œuvre, dès que possible, des dispositifs de gestion des eaux pluviales à l'occasion de ses chantiers de réaménagement de voirie : infiltration naturelle (notamment par des noues paysagères), structures de chaussées réservoir, bassins de rétention...

A la fin de l'année 2016, 16 sites sont équipés de réservoirs, dont deux nouveaux mis en service cette année, l'un d'une capacité de stockage de 117 m³ à Ville d'Avray (RD407), l'autre d'une capacité de stockage de 336 m³ à Sèvres (RD7, aménagement de la Vallée Rive Gauche).

2.4 L'épanouissement des Alto-séquanais et l'amélioration du cadre de vie

2.4.1 Rendre la Seine aux habitants

Le Département poursuit ses aménagements de berges dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges pour rendre la Seine aux habitants.

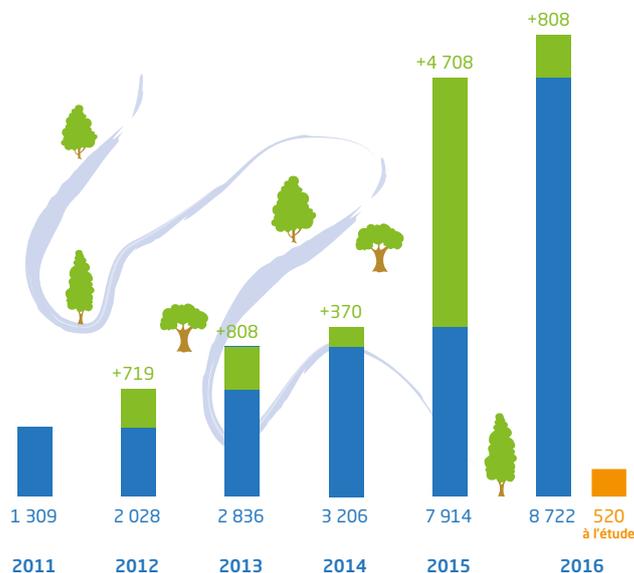
En 2016, 808 mètres linéaires de berges ont été aménagés :

- **Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres, berges de la Vallée Rive Gauche** sur 4,2 km, entre le pont de Sèvres et Paris : les travaux d'aménagement de berges ont commencé fin 2012. Ils poursuivent 2 objectifs principaux :
 - Rendre la Seine aux habitants par l'aménagement de promenades et d'une piste cyclable longeant en continu le fleuve, et par la valorisation des espaces paysagers. La végétalisation des bords de Seine a également pour rôle de pérenniser les berges, protéger et valoriser la faune et la flore, lutter contre l'érosion et créer un corridor écologique.
 - Intégrer autrement les protections contre les crues en augmentant la capacité des zones d'expansion de la Seine tout en créant de nouveaux espaces publics en bord de fleuve.

Un premier tronçon de berge sur Issy-les-Moulineaux a été ouvert au public en 2015. Sur Meudon les travaux de berges ont débuté fin 2014. Ils se poursuivront jusqu'en 2017. Sur Sèvres, les travaux en berge ont démarré en février 2016 pour une durée de 7 mois. L'ouverture au public de ces nouveaux aménagements a eu lieu en septembre 2016.

- **Nanterre** : les travaux ont été achevés en juin 2016. Ils ont permis de pérenniser et de mettre en valeur près de 3 km de berges naturelles. Les pentes des berges ont été adoucies, là où le courant et le batillage les avaient érodées. Des ouvrages en Seine ont été réhabilités pour offrir des points de vue accueillants sur le fleuve. D'anciennes risbermes en béton ont été déconstruites au profit de la création de promenades végétalisées et accessibles aux personnes à mobilité réduite, en partie basse des berges. Les espaces naturels à forte valeur écologique ont été préservés et valorisés. Enfin, les berges ont été confortées au moyen de techniques de génie végétal.

Berges de Seine aménagées à la promenade : mètres linéaires cumulés réalisés et à l'étude



2.4.2 La prise en compte de l'environnement dans les projets de voirie favorisant l'amélioration du cadre de vie

2.4.2.1 Des aménagements pour la mobilité intégrés à l'environnement urbain et favorisant l'amélioration du cadre de vie

Les projets d'aménagements pour la mobilité (voirie, tramway, etc.) s'inscrivent dans une démarche d'amélioration du cadre de vie des Alto-séquanais.

Ils s'efforcent d'encourager la mixité des usages (transports en commun, marche, vélos, voitures...) et de créer ou recréer un espace public partagé et de qualité. En témoignent notamment les projets de tramways pour lesquels le Département repense l'espace public de façade à façade sur la totalité de leur linéaire. Autre illustration, l'aménagement de la Vallée Rive Gauche vise à la fois à rendre la Seine aux habitants par des aménagements de ses berges et à fluidifier et sécuriser la mobilité de l'ensemble des modes de déplacement. L'aménagement de la RD920 est également emblématique de cette démarche car il a pour objectif de transformer cet axe routier en boulevard urbain sécurisé, paysagé, convivial et partagé, permettant des déplacements plus efficaces.

2.4.2.2 L'affirmation d'une politique volontariste pour les infrastructures de mobilité

Le maintien d'un niveau conséquent en investissement traduit la volonté du Département de participer activement à l'amélioration du cadre de vie des Alto-séquanais, ainsi qu'au développement de son territoire. Parmi les principaux postes d'investissement, on retrouve les infrastructures de mobilité.

L'action volontariste par la réalisation de travaux et le versement de subventions dans le développement de modes de déplacements alternatifs (transports en commun, pistes cyclables) et des mobilités contribuent à la gestion responsable du patrimoine et des ressources du Département.

Parmi les principaux postes d'investissement, on retrouve :

- 59,7 M€ au titre des **infrastructures routières**, notamment l'aménagement de la RD7 - Vallée Rive Gauche (8,8 M€), de la section sud de la RD920 à Antony, Bourg-la-Reine et Sceaux (4,3 M€) et de la RD407 à Ville d'Avray (3,3 M€). Ces crédits ont aussi permis la réalisation de **travaux d'entretien et de renouvellement** sur les voies (11,2 M€), l'éclairage public (4,5 M€), les ouvrages d'art (3,8 M€).

- 45,4 M€ au titre des **infrastructures de transport en commun**. Le Département a ainsi contribué à hauteur de 6,6 M€ pour les futurs tramways (T10 Antony-Clamart et T1 Asnières-sur-Seine - Colombes) et de 7,2 M€ pour le prolongement de lignes de métro (ligne 4 à Bagneux et ligne 14 à Saint-Ouen).

2.4.2.3 Le projet de plan de prévention du bruit (PPBE)

Le Département, en tant qu'autorité gestionnaire des infrastructures départementales et d'une partie des routes nationales qui lui ont été transférées, doit établir un PPBE sur son patrimoine routier. Ce PPBE est élaboré sur la base des cartes de bruit établies par l'Etat et mises à disposition par la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Le réseau départemental comporte un linéaire total de 332 km. Le réseau concerné par le projet de PPBE (trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an) représente un linéaire total d'environ 266 km dont 118 km concernent des routes départementales avec un trafic supérieur à 6 millions de véhicules par an.

En 2016, le projet de PPBE a été approuvé. Il sera mis à disposition du public pendant deux mois au premier trimestre 2017. Par la suite, le PPBE et une note exposant les résultats de cette consultation ainsi que la suite qui leur sera donnée seront tenus à la disposition du public. Le plan définitif devra être approuvé suite à cette consultation, lors d'une nouvelle commission délibérante.

2.4.2.4 La prévention du bruit routier dans l'environnement

La mise en œuvre de 3 664 tonnes d'enrobés phoniques et peu bruyants a été réalisée sur cinq sites en 2016 pour un linéaire total de 3 076 mètres : avenue Paul Doumer (RD913) entre le boulevard de l'hôpital Stell et la rue de la Réunion à Rueil-Malmaison, boulevard Gabriel Péri (RD50) entre Vanves et l'avenue Augustin Dumont à Malakoff, route de Vaugirard (RD7) entre le rond-point de Vaugirard et la rue Henri Savignac à Meudon et rue Troyon (RD7) entre le pont de Sèvres et la rue Henri Savignac à Sèvres dans le cadre du projet Vallée Rive Gauche, avenue d'Argenteuil (RD909) entre la rue de la Marne et la rue de Nanterre à Asnières-sur-Seine.

2.4.2.5 Siter : Optimisation du trafic routier

Depuis 1998, le Système Intelligent de Transport et d'Exploitation de la Route (SITER) permet de réduire les temps de parcours d'environ 25 % sur les routes raccordées, par une diminution importante des arrêts et des temps passés à l'arrêt, et ceci sans incidence sur la vitesse maximale pratiquée par les usagers. Il s'agit de favoriser la «fluidité apaisée» pour la circulation des véhicules par le fonctionnement dynamique (cycles courts quelle que soit la période de la journée) en complément de la structuration géométrique du réseau, ce qui favorise la sécurité des usagers et une circulation régulière (sans arrêts-redémarrages intempestifs, accélérations, etc.).

SITER intègre également une gestion optimisée du fonctionnement de la priorité aux tramways tout en maintenant des conditions de circulation acceptables pour les autres usagers

Au plan environnemental, cette régulation est vertueuse : les principaux polluants liés à l'usage des véhicules thermiques diminuent dans la même proportion que le temps de parcours (source : Airparif).

2.4.3 Les collégiens et le développement durable

2.4.3.1 Les Trophées IDEES Junior

Les Trophées IDEES Junior récompensent depuis 2011 les réalisations à caractère innovant allant dans le sens du développement durable des collèges des Hauts-de-Seine.

La cérémonie de remise des prix a eu lieu le lundi 13 juin 2016 et 16 collèges ont candidaté au concours. La cérémonie a réuni 126 personnes dont 94 jeunes.



©CD92

Nombre de collèges candidats au concours Trophées IDEES Junior



Pour l'édition 2016, les prix ont été décernés de la manière suivante :

- 1^{er} prix : le collège Jules Verne à Rueil-Malmaison pour son projet « Panneau Audio Auto Alimenté »,
- 2^{ème} prix : le collège Henri Sellier à Suresnes pour son projet « L'éco-collège Henri Sellier : 100 % des déchets éliminés »,
- 3^{ème} prix : le collège Jeanne d'Arc à Colombes pour son projet « Opération Pain Total ».

Le jury a également attribué un prix coup de cœur au collège Bartholdi à Boulogne-Billancourt pour son projet « l'atelier développement durable ». Il a choisi de décerner 3 prix spécial jardin aux collèges suivants :

- Le collège Thomas Masaryk à Châtenay-Malabry pour son projet « La butte rouge passe au vert ».
- Le collège Albert Camus à Bois-Colombes pour son projet « Un jardin bio autosuffisant au collège Albert Camus ».
- Le collège République à Nanterre pour son projet « Création d'un espace de biodiversité dans le collège ».

Placé sous le thème de la mobilité durable, le Département a proposé aux élèves des animations ludiques et pédagogiques avec l'appui de prestataires et associations :

- La maquette Mix énergétique ;
- Un simulateur de mobilité sur des vélos proposant un parcours virtuel qui permet d'aborder les questions de déplacement et des solutions disponibles ;
- Une animation musicale et écoresponsable, sur des vélos statiques ;
- Deux animations de la caravane de la sécurité routière : un simulateur de conduite avec un scooter et une initiation à l'utilisation de moyens de déplacement doux et innovants tel qu'un segway et un overboard.

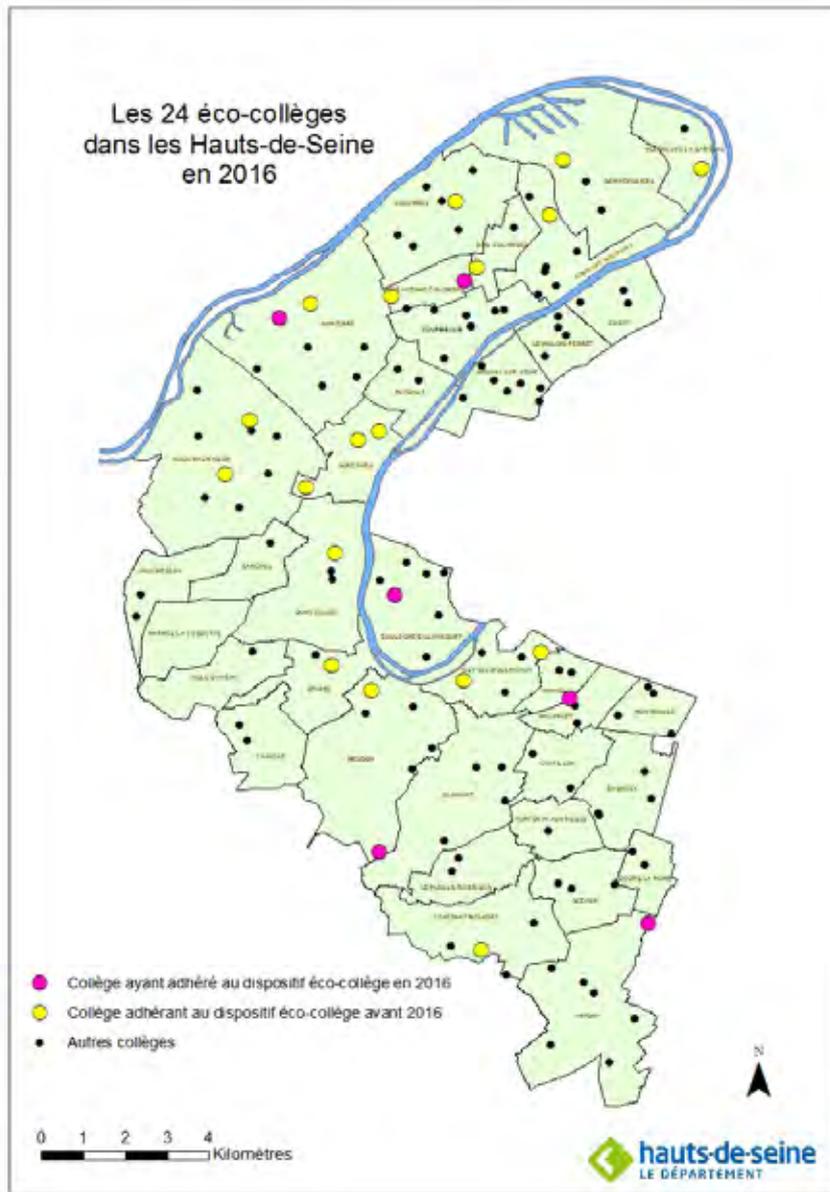


©CD92

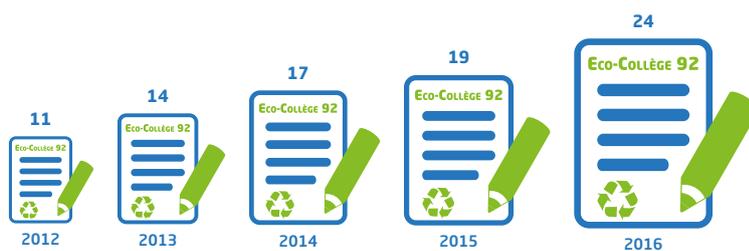
2.4.3.2 Le dispositif « Eco-collèges »

Le dispositif éco-collèges, créé en 2009 en partenariat avec l'Inspection académique, a pour but d'accompagner les établissements qui s'engagent dans une démarche d'éducation au développement durable. Il vise, au moyen d'une pédagogie active autour d'un projet, à inciter les élèves à adopter des comportements citoyens. Dans cet esprit, des outils sont proposés aux établissements (visites de terrain, animations, prêt de bornes interactives, etc.).

En 2016, 6 nouveaux collèges ont intégré le dispositif et signé la charte Eco-collège et 1 collège en est sorti. A ce jour, 24 établissements se sont ainsi investis dans une démarche globale, structurée et pérenne, qui s'est notamment concrétisée par la formation d'éco-délégués, l'information des agents techniques sur le tri des papiers et des piles, l'accompagnement autour de projets tels que le compostage, l'écriture de recommandations sur la réduction énergétique, des visites techniques, des actions de sensibilisation aux risques auditifs, etc.

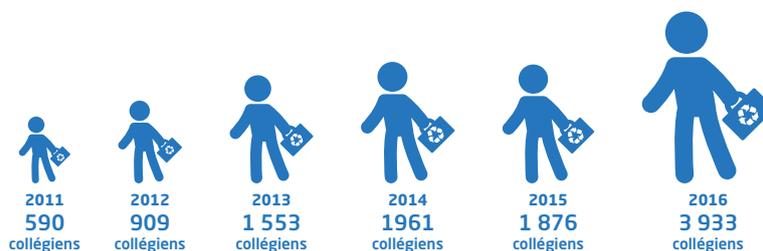


Nombre cumulé de collèges ayant signé la charte d'engagement Eco-collège 92



Les actions menées en 2016 par le Département ont donné lieu à 73 interventions sur site (y compris deux formations d'éco-délégués, trois opérations de pesée des déchets de cantine dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, deux fournitures de composteurs pour l'équipement de deux jardins pédagogiques) concernant 2 276 participants aux séances d'animation. De plus, 30 prêts de bornes interactives en collèges ont été effectués, concernant 3 933 élèves et 85 professeurs impliqués.

Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèges



2.4.3.3 L'Environnement Numérique des Collèges (ENC)

Véritable point d'accès 24h sur 24 à un ensemble d'outils et de contenus pour les élèves, les familles et les enseignants, l'environnement numérique des collèges (ENC) est un plan d'action stratégique lancé en 2009.

Favorisant les communications électroniques au sein des établissements scolaires et en dehors des collèges, l'ENC Hauts-de-Seine permet de lutter contre la fracture numérique, de resserrer les liens entre les parents et le collège et de faciliter l'autonomie des enfants dans l'accès au savoir, œuvrant pour l'accès à la culture numérique.

Le déploiement du programme ENC Hauts-de-Seine s'est achevé en 2016 avec l'école de danse de l'Opéra de Paris qui a rejoint le dispositif, portant à 94 le nombre de collèges bénéficiaires.

Ce déploiement a permis d'équiper les collèges publics des Hauts-de-Seine d'un environnement numérique complet, pensé pour permettre le développement des usages du numérique à l'école soit :

- un parc informatique d'environ 12 000 ordinateurs, 2 500 points de projection et des matériels innovants ;
- un réseau départemental de communications électroniques des collèges interconnecté au réseau local de chaque établissement ;
- une plateforme logicielle d'Environnement Numérique de Travail (ENT Hauts-de-Seine) intégrant : outils de gestion de l'emploi du temps, outils de vie scolaire, services pédagogiques, messagerie, etc. L'utilisation du portail ENT permet de dématérialiser les échanges de documents en interne au collège et avec les familles (relevés de notes,...) ;
- une Infogérance Technique des Collèges (ITC) : c'est un dispositif d'assistance aux utilisateurs proposé, permettant des interventions à distance. Il limite les déplacements physiques dans chaque collège.

L'année scolaire 2016-2017 atteint un taux d'usages conséquent, dépassant les 2 millions d'accès par mois. Dans le cadre du plan numérique éducation nationale, l'année scolaire 2016-2017 sera marquée par la poursuite du déploiement progressif et expérimental d'usages de tablettes à destination des élèves et des enseignants, sous différentes formes :

- classes tablettes pour des usages collectifs (dans une trentaine de collèges) ;
- tablettes pour des usages plus individualisés au collège et à la maison pour 3 nouveaux collèges (5^{ème} et 4^{ème} sur le collège de Sèvres).

Cette année, le Département a lancé un plan sur 4 ans de modernisation des réseaux locaux des collèges, notamment intégrant le sans fil.

ZOOM

L'expérimentation de tablettes numériques dans les collèges

En 2016, 3 500 tablettes numériques ont été déployées dans une trentaine de collèges. L'objectif étant d'étudier l'impact de l'utilisation des tablettes dans un cadre pédagogique et de recourir à l'utilisation de manuels numériques afin, d'une part, d'alléger les cartables des élèves et, d'autre part, de limiter le recours aux manuels papiers. Cette évolution est en cours, en vue d'être généralisée.

Pour maîtriser la facture énergétique du parc informatique des établissements scolaires, les nouveaux équipements installés bénéficient du label « Energy star » de l'Union Européenne.

L'ENC, c'est aussi la possibilité pour tous les collégiens de bénéficier d'une aide de 70 € pour la pratique d'activités sportives et culturelles. Le dispositif Pass Hauts-de-Seine est entièrement dématérialisé pour les familles et s'inscrit dans la démarche de simplification de la relation à l'utilisateur.

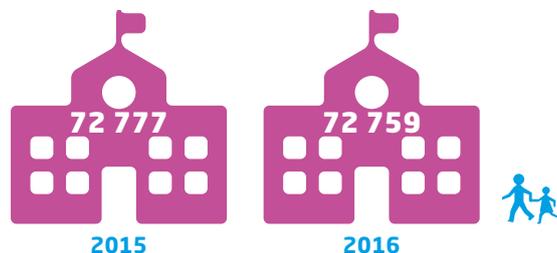
Perspective(s) :

Ce dispositif va évoluer en 2017 vers un nouveau système innovant de Carte Collégien multiservices.

2.4.3.4 Ensemble, pour la réussite et la mobilisation des élèves sur leur scolarité (ERMES)

En 2015/2016, en réunissant tous les dispositifs de la mission des actions éducatives confondus, le Département offre 72 759 « places élèves » aux 73 639 collégiens scolarisés dans les Hauts-de-Seine. Ainsi, si tous les collégiens se répartissaient dans les différents dispositifs, la quasi-totalité d'entre eux bénéficierait d'un des dispositifs de la politique éducative départementale.

Nombre de collégiens ayant bénéficiés des dispositifs des actions éducatives



Mis en place à la rentrée scolaire 2014/2015, ERMES est un appel à projet unique pour les dispositifs départementaux à destination des collégiens des Hauts-de-Seine, qui a pour objectif de :

- Donner une plus grande visibilité sur les projets des collèges et une plus grande cohérence dans la lecture à l'échelle de l'établissement.
A cet effet, une commission unique se réunit 2 fois par an pour analyser les projets.
- Faire converger des dispositifs éducatifs avec les autres politiques départementales dans le domaine sportif, culturel, le développement durable et valoriser les sites et les équipements départementaux.

La commission ERMES, présidée par des élus (la Vice-présidente chargée des affaires et constructions scolaires, le Vice-président chargé des nouvelles technologies, environnement numérique des collèges, commande publique et évaluation des politiques publiques et le Conseiller départemental délégué aux sports), regroupe un représentant de la direction des services départementaux de l'éducation nationale, des chefs d'établissement, des enseignants, ainsi que les services des directions opérationnelles du département (éducation, culture, sport). Celle-ci étudie l'ensemble des projets déposés par les établissements scolaires et émet un avis pour les demandes de soutien. Les dispositifs concernés sont les suivants : soutien aux initiatives éducatives locales (SIEL), ateliers pédagogiques (AP), études encadrées (EE), Plein air Hauts-de-Seine, Voyages d'études, Voyages sportifs.

L'ensemble des autres dispositifs à destination des collégiens (traités directement par les directions opérationnelles) est porté à la connaissance des membres de la commission pour un travail et une vision transversale. Sont concernés : Azimut Hauts-de-Seine, la caravane de la sécurité routière, les classes créatives, Eco-collèges, Eteignez vos portables (EVP), les médiateurs éducatifs, les musées départementaux : Sceaux, Chateaubriand, Albert-Kahn, le programme pour la réussite à l'école et une meilleure insertion scolaire (PREMIS), Trophée Aventure Hauts-de-Seine, le Trophée Football Hauts-de-Seine, les Trophées IDEES Junior, le Trophée Rugby/ Flag Rugby Hauts-de-Seine.

Soutien aux initiatives éducatives locales (SIEL)

Le dispositif SIEL permet notamment :

- au collège de faire appel à un partenaire local (ouvrant ainsi le collégien sur son environnement et sur les ressources du territoire sur lequel il vit) sur des thèmes comme la biodiversité (projet du collège République à Nanterre pour l'accueil de la biodiversité au jardin du collège avec la création d'un refuge à insectes et d'une spirale aromatique ou du collège Evariste Galois à Bourg-la-Reine autour d'un jardin favorisant les échanges au sein d'une diversité éducative), les enjeux climatiques ;
- l'apprentissage d'un comportement citoyen sur les questions de recyclage ou d'économie d'énergie et vise à rendre les élèves acteurs de l'amélioration de leur environnement (ex. : projet du collège Jean Jaurès à Clichy qui forme des éco-citoyens au travers d'activités d'écritures, de recherches, d'ateliers pratiques) ;
- l'intégration d'élèves de classe ULIS dans certains projets, de favoriser la cohésion sociale et le lien à l'autre, et contribue au « mieux être » à l'école des élèves porteurs de handicap (ex. : le collège Edouard Manet à Villeneuve-la-Garenne sur le thème de l'aquaponie, la symbiose plantes, poissons et bactéries).

2.4.3.5 La sensibilisation au compostage des déchets verts

Le Département propose des prestations de sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans les collèges des Hauts-de-Seine. Certains établissements développent des projets pédagogiques de jardinage sur un espace vert en leur sein avec une valorisation des déchets verts par compostage. Depuis 2012, le Département a fourni à 14 établissements un composteur pédagogique (600 litres) accompagnés de conseils en matière de compostage. Deux éco-collèges ont bénéficié de cette aide en 2016 :

- André Doucet à Nanterre ;
- Henri Sellier à Suresnes.

2.4.3.6 La sensibilisation des collégiens au compostage des biodéchets de cantine

En 2016, le Département a accompagné l'éco-collège Jeanne d'Arc à Colombes pour son projet de compostage des biodéchets (déchets alimentaires) produit à la cantine scolaire.

Le Département a aidé ce projet à travers des conseils techniques pour la mise en œuvre du projet. Cette année 2016 a été consacrée à l'étude de faisabilité du projet, à la sensibilisation des acteurs (équipes pédagogiques, éco-délégués et élèves), à la quantification, au nombre de composteurs nécessaire et à leur emplacement futur.

La démarche de compostage des biodéchets de cantine à l'échelle d'un établissement vise à réduire et à valoriser la quantité de déchets produits, à sensibiliser le corps enseignant et les collégiens à la gestion des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. A terme, le compost produit pourra être utilisé dans les espaces verts des établissements.

2.4.3.7 La restauration responsable dans les collèges

Les 56 collèges en délégation de service public

Depuis la rentrée scolaire 2014/2015, un prestataire assure la restauration scolaire au profit de 56 collèges publics. Plusieurs actions sont mises en place par le délégataire dans le cadre d'une restauration responsable qui s'articule de la manière suivante :

- des modes d'approvisionnement s'appuyant sur une saisonnalité des produits pour les denrées fraîches, une agriculture raisonnée pour les produits surgelés. Les produits locaux proviennent de moins de 200 km. Par exemple : les carottes râpées bio proviennent de la ferme de la Haye (78) pour les services de cantine de septembre à février ;
- des viandes labellisées (poulet label rouge, bœuf et veau race à viande, porc français et agneau de l'Union Européenne ;
- les poissons sont pêchés principalement en océans pacifique et atlantique sud-ouest. Le prestataire est membre fondateur de la Responsible Fishing Alliance. Ce groupe d'action international se fixe comme objectif le développement durable des pêcheries sauvages et des pêcheries d'aquaculture alternative.

Les produits issus de l'agriculture biologique sont présents à hauteur de 18,5 % soit 3 composants dans tous les choix proposés par semaine hors mercredi.

Le délégataire met également en place des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire :

- animation chasse au gaspi : campagne d'affichage et de collecte du pain (3 fois par an durant une semaine) pour sensibiliser les collégiens au gaspillage du pain ;
- portail taux de prise dans les collèges pour ajuster au mieux les choix des menus en fonction des attentes des collégiens et éviter ainsi le gaspillage alimentaire ;
- observatoire du goût permet également de constater la consommation des plats et de faire ainsi évoluer les recettes ou bien de les supprimer le cas échéant dans un objectif de répondre aux attentes des collégiens et d'éviter le gaspillage.

Le délégataire propose des actions dans le cadre de l'exploitation du service :

- formation et sensibilisation du personnel à la gestion des fluides et des énergies sur les offices ;
- les barquettes 1/3 sont biodégradables et peuvent être recyclées dans la filière carton ;
- la quasi-totalité des produits d'entretiens sont éco labélisés. Seuls les produits bactéricides ne peuvent pas obtenir cet écolabel.

Les 32 collèges en unité centrale de production (UCP)

- les actions menées en UCP sont moins nombreuses mais prévoient à minima la présence de produits issus de l'agriculture biologique (8 à 10 %) et de produits labellisés dans les menus. Les collèges peuvent mener des actions ponctuelles dans le cadre de projet pédagogique.

ACTION PHARE : L'expérimentation du compostage des biodéchets de la cantine du collège de Sèvres

Depuis le mois de novembre 2016, les déchets alimentaires du collège de Sèvres font l'objet d'une valorisation par production de compostage. Un prestataire est en charge de cette valorisation des déchets.



Table de tri au préalable du compostage des biodéchets ©CD92

2.4.3.8 Le recyclage des ordinateurs des collèges

Pour la 4^{ème} année consécutive, le Département a cédé des postes de travail des collégiens en difficulté dont les services n'avaient plus l'usage. Ces postes ont pu être reconditionnés par l'association ECODAIR, et cédés gratuitement à des collégiens en difficulté. Ces postes informatiques sont livrés avec un système d'exploitation, une suite bureautique, un écran, un clavier et une souris neufs.

Une nouvelle cérémonie de remise de 250 ordinateurs aux familles s'est déroulée le 14 décembre 2016 à l'Hôtel du Département sous la présidence du Président du Conseil départemental, aux côtés des Vice-présidents, portant à 980 le nombre d'ordinateurs recyclés offerts à des collégiens depuis le début du dispositif.

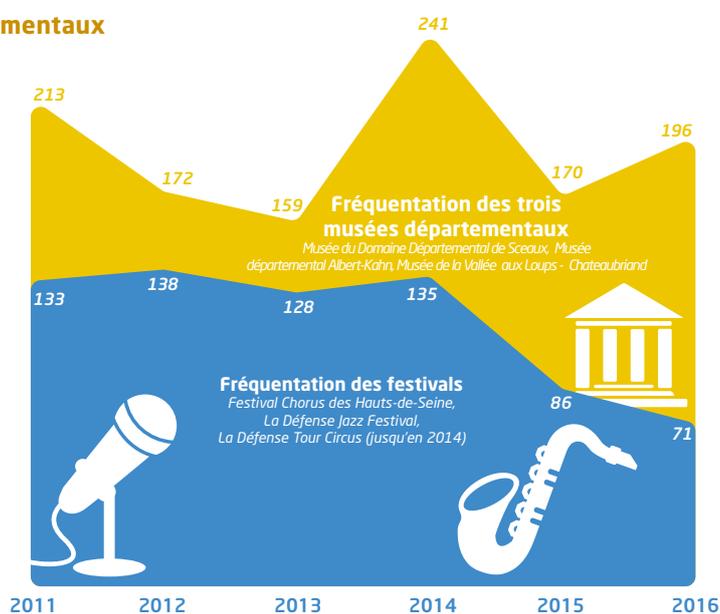
Cette action s'inscrit dans le cadre des politiques de développement durable et de réduction de la fracture numérique conduites par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

2.4.4 La culture pour tous

Des offres culturelles accessibles à tous les publics, des projets de création d'équipements culturels, une politique tarifaire attractive, un apprentissage de la citoyenneté par l'éducation artistique : tels sont les enjeux de la culture pour tous déployée autour du projet de Vallée de la Culture. La richesse patrimoniale, la densité des lieux de diffusion partenaires du Département et la vitalité artistique sont autant d'atouts pour favoriser la rencontre de tous les publics avec les œuvres et les artistes. Lorsqu'il se rend sur un lieu culturel, chaque visiteur ou spectateur doit se sentir accueilli : grand ou petit, amateur ou parfait novice, valide ou non. Cette démarche d'accessibilité universelle n'exclut pas de proposer des offres dédiées aux publics spécifiques, et notamment handicapés. De même, pour tous ceux qui ne peuvent pas ou plus se déplacer, pour ceux qui n'osent pas franchir les portes des équipements culturels, des expositions itinérantes ou actions culturelles hors les murs sont proposées. Enfin, le numérique permet de rendre accessible les collections départementales et d'acquérir des connaissances de manière innovante et ludique.

Grâce à cet attachement à une qualité d'accueil et une accessibilité universelle, la politique culturelle départementale contribue au bien-être de chacun. L'épanouissement de tous les êtres humains est l'une des cinq finalités du développement durable. Si l'environnement matériel est primordial, tout ce qui permet l'accès à la culture et aux loisirs est un des facteurs essentiels de ce bien-être.

Fréquentation des festivals et des musées départementaux (en milliers de personnes)



2.4.4.1 A la découverte de notre patrimoine

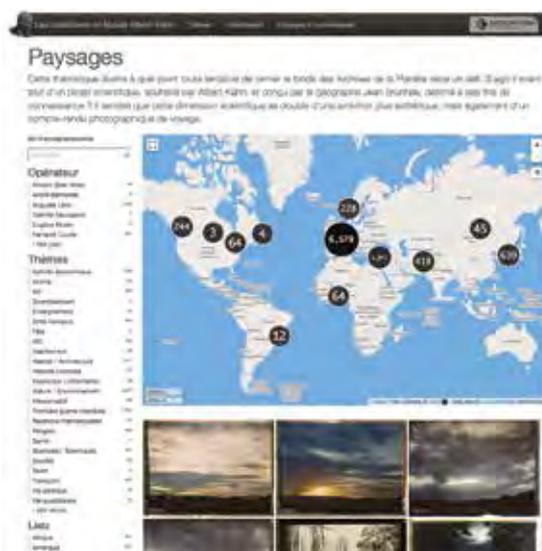
Les institutions culturelles du département (musée départemental Albert-Kahn à Boulogne Billancourt ; musée du domaine départemental de Sceaux ; musée de la Vallée-aux-Loups-Maison de Chateaubriand à Châtenay-Malabry ; Archives départementales à Nanterre) en proposant visites, expositions, conférences... permettent à tous de découvrir la richesse du patrimoine départemental.

ZOOM

Le musée départemental Albert-Kahn

Mise en ligne des autochromes (photographies en couleur) et de films des Archives de la planète donnant ainsi accès à cette impressionnante collection voulue par Albert Kahn dans un esprit humaniste et pacifiste.

<http://collections.albert-kahn.hauts-de-seine.fr>



2.4.4.2 Les festivals et manifestations majeurs

Le **festival Chorus des Hauts-de-Seine** met en avant les musiques actuelles autour d'esthétiques diverses (pop, rock, rap, électro) et favorise l'émergence de nouveaux talents. La dernière édition 2016 s'est déroulée du 3 au 10 avril 2016 dans une trentaine de salles du Département et au village du festival à la Défense. Les pass « journée » et des pass « week-end » à tarif réduit, permettent l'accès d'un large public au festival Chorus des Hauts-de-Seine.

La Défense Jazz Festival est un événement gratuit qui ouvre la saison d'été des festivals de jazz. Il a lieu en plein cœur du quartier de la Défense en plein air à midi et après le travail la semaine et en soirée le vendredi, samedi et dimanche. L'édition 2016 s'est déroulée du 13 au 18 juin. La programmation est ouverte à tous les styles : blues, électro-jazz, soul, hip hop rock, afro-beat,... Le concours national de Jazz, autre volet du festival, permet de promouvoir six jeunes talents du jazz français.

Plusieurs manifestations et dispositifs d'éducation artistiques et culturels permettent de cibler un public large et diversifié :

- Avec une programmation pluridisciplinaire de qualité, les Petites Nuits de Sceaux, en partenariat avec les lieux de diffusion du département, se déroulent à l'Orangerie de Sceaux et s'adressent au grand public, aux familles et collégiens, aussi bien qu'aux publics éloignés de la culture.
- Eteignez Vos Portables, parcours d'éducation artistique et culturelle pluridisciplinaires alliant sensibilisation sur le temps scolaire et sortie hors temps scolaires, prépare non seulement les futurs spectateurs et visiteurs mais également les citoyens de demain en leur donnant les clés de compréhension des œuvres.
- Culture 3.4 permet aux publics empêchés résidant dans des établissements sociaux et médico-sociaux (personnes âgées en EHPAD, résidence autonomie, personnes handicapées en foyers spécialisés, enfants en structures d'aide sociale à l'enfance) de bénéficier d'animations culturelles et d'ateliers de pratique artistique.
- Un Brin de lecture propose un salon de lecture en plein air à ceux qui ne partent pas en vacances.
- En partenariat avec les bibliothèques et médiathèques du département, la Science se livre a exploré, en 2016, la thématique de la santé en proposant 140 conférences et animations de culture scientifique.

ZOOM

Le festival Chorus des Hauts-de-Seine

L'édition 2016 a vu une montée en puissance des propositions en direction des publics les plus éloignés de la culture. 300 personnes ont bénéficié de 27 actions organisées avec des partenaires professionnels de l'action sociale, à noter également que les classes ULIS et SEGPA ont été accueillies tous les jours de la semaine sur les concerts du midi avec un temps de rencontre avec les artistes.



Perspective(s) :

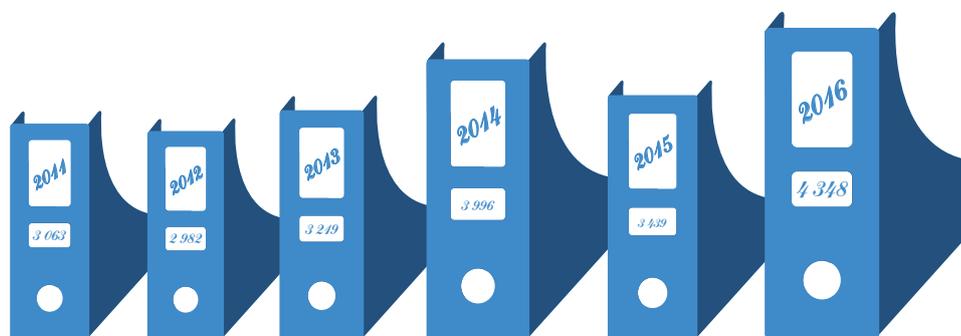
Equipement emblématique de la Vallée de la Culture et élément fort d'attractivité économique pour le Département, la Seine musicale développera une offre de parcours artistiques et de spectacles, accessibles à tous les publics, sans en exclure aucun, à travers sa mission de service public et les deux ensembles qui s'y trouvent en résidence : Insula Orchestra et La Maîtrise des Hauts-de-Seine.

2.4.4.3 Les offres des Archives départementales

Rassembler et conserver les documents reflets de la vie des Alto-séquanais à travers le temps pour les rendre accessibles à tous et permettre de mieux comprendre le patrimoine écrit du Département : telle est la mission des Archives départementales.

Celles-ci ont ainsi accueilli en 2016 plus de 4 000 élèves, soit 161 classes de 21 communes des Hauts-de-Seine sur 20 ateliers pédagogiques aux thèmes variés en lien avec l'histoire, la littérature, l'enseignement artistique et culturel, l'éducation à l'image. Après une année 2015 marquée par une série d'attentats entraînant des interdictions de sorties scolaires, la fréquentation a repris sa croissance pour atteindre un niveau maximal d'accueil des classes.

Fréquentation du service éducatif des Archives départementales (en nombre d'élèves)



En complément de l'accueil en salle de lecture, l'ouverture de la nouvelle version du site internet Archives et Patrimoine a permis la mise en ligne de nouveaux documents. Cette version plus ergonomique et adaptée aux nouveaux moyens de communication (tablettes et téléphones) offre ainsi un accès du plus grand nombre aux documents d'archives.

Fréquentation du site internet Archives & Patrimoine



Les Archives départementales poursuivent leur action en direction des publics empêchés ou éloignés de la culture et ont notamment initié en 2016 un atelier « découverte du département » au Quartier des Mineurs de la maison d'Arrêt des Hauts-de-Seine. En petit groupe 11 détenus mineurs ont découvert au travers des cartes anciennes, cartes postales, documents divers, l'évolution de notre territoire, ses richesses et son histoire.

Perspective(s) :

Un travail autour de la citoyenneté, sujet au cœur de nombreuses préoccupations, se met en place. Les Journées Européennes du Patrimoine (JEP) ayant justement choisi ce thème pour 2016, à cette occasion les Archives départementales ont ouvert leurs portes et présenté des documents sur ce sujet. Un dossier pédagogique, une réflexion pour une mise en commun d'outils avec les médiateurs éducatifs, l'invitation de davantage de personnes éloignées de la culture aux expositions sur le quartier proposées aux Archives telles sont les pistes pour 2017.

2.4.5 Le sport vecteur de santé et de bien-être

La pratique physique et sportive est un vecteur de lien social et de citoyenneté.

L'article L. 100-1 du code du sport précise notamment la portée de la fonction sociale et éducative du sport : « Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général. »

2.4.5.1 Les manifestations sportives

Les Manifestations sportives permettent la valorisation des équipements sportifs du Département, le développement des activités sportives, la promotion de la pratique du sport auprès des Alto-séquanais, le développement de la pratique sportive, en particulier auprès des collégiens et des personnes en situation de handicap, ainsi que du sport féminin ou encore du sport santé.

Ainsi, chaque année, pendant le mois de juillet, l'opération Nautique Hauts-de-Seine permet à tous les publics (à partir de 10 ans sur la Seine, de 6 ans sur le bassin) de s'initier gratuitement aux activités nautiques, sur le site du Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur. Ce sont ainsi près de 8 000 personnes qui peuvent découvrir qu'il est possible de pratiquer l'aviron, le canoë-kayak ou encore la voile, sur la Seine, en milieu urbain. En 2016, l'acquisition, par l'une des associations organisatrices, d'un bateau adapté a permis d'ouvrir la pratique de l'activité Voile aux personnes en situation de handicap.

Le Département soutient également la Journée du Cheval, organisée chaque année en septembre par le Comité départemental d'Équitation des Hauts-de-Seine au Domaine départemental du Haras de Jardy. Cette journée de découverte des activités équestres, entièrement gratuite, permet également aux jeunes de découvrir notamment les nombreux métiers de la filière équestre, génératrice d'emplois, ou encore de participer à des ateliers, à des visites guidées et des baptêmes en poney ou en attelage. En 2016, 4 000 baptêmes en poney et 2 900 ballades en attelage ont ainsi été organisés et 1 800 enfants ont participé à l'atelier « soin des poneys ».

2.4.5.2 Vacan'Sports Hauts-de-Seine

En proposant par le biais de son dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine, des activités sportives gratuites pour tous les jeunes âgés de 6 à 17 ans durant l'ensemble des vacances scolaires (sur réservation ou en libre accès), le Département inscrit la pratique sportive dans une conception globale à la fois sociale, éducative et citoyenne. Les objectifs du programme sont en effet de :

- rendre accessibles les pratiques sportives pour tous les jeunes, notamment ceux qui ne partent pas en vacances, filles ou garçons, valides ou en situation de handicap, quel que soit leur niveau physique ou sportif ;
- susciter l'intérêt pour la pratique sportive en proposant une palette d'activités variées ludiques, mais toujours enrichissantes (de découverte ou de perfectionnement technique), dans différents sites du département ;
- favoriser, par le sport, l'éducation des jeunes et l'apprentissage de la vie en collectivité et des comportements citoyens, notamment par le respect d'une Charte du comportement sportif mettant l'accent sur le respect des règles, des autres, et l'acceptation des échecs (notamment lors des défaites à l'issue de matchs et autres compétitions) ;
- favoriser la vie associative des jeunes d'une part (en incitant les jeunes à s'inscrire dans les structures Jeunesse de leur commune afin d'avoir accès aux activités sur réservation), des clubs sportifs d'autre part.

Vacan'Sports : nombre de participants sur réservation



En 2016, 16 160 places sur réservation (une place représentant un créneau journalier de 4 heures d'activités pour un jeune) ont été utilisées et 11 905 passages de jeunes ont été enregistrés l'été en accès libre dans le cadre de ce programme. Ces chiffres de fréquentation sont légèrement en baisse par rapport à ceux de 2015, le nombre annuel de jours d'activité étant inférieur (51 jours d'activité au total en 2016 pour 55 en 2015) compte tenu du calendrier scolaire. Ce programme favorise également la mixité entre tous les jeunes du département, filles ou garçons, en situation ou de handicap, de toutes les communes du département.

Vacan'Sports : nombre de passages en accès libre



2.4.5.3 Les activités physiques de pleine nature

Le Trophée Aventure Hauts-de-Seine (classes de 4e), le programme Plein Air (tous niveaux) et le rassemblement Azimut (tous niveaux), permettent de développer, au sein des collèges publics et privés sous contrat des Hauts-de-Seine, la pratique d'activités physiques de pleine nature (course d'orientation, escalade, VTT etc...) préconisée par l'Éducation nationale. Le Département, au travers de ces actions, offre ainsi la possibilité aux collégiens d'accéder à ces disciplines, essentiellement dans les parcs départementaux. En 2015/2016, ces dernières opérations ont rassemblé environ 14 000 jeunes (69 000 passages de jeunes).

Huit Espaces Sport Orientation (ESO), implantés depuis 2008 dans huit parcs départementaux, sont en cours de rénovation et leur offre pédagogique augmentée. Un nouvel ESO est en cours d'étude dans le parc Henri Sellier portant leur nombre à neuf pour la rentrée scolaire 2017. L'ensemble de ces sites a permis la pratique de la course d'orientation dans le cadre de nombreuses opérations départementales (Plein Air, Vacan'Sports, Trophée Aventure, Azimut...); ainsi, sur l'équivalent d'une année scolaire, ce sont plus de 80 000 passages qui ont été réalisés à travers la course d'orientation. Dans un souci de respect de l'environnement et de développement durable, le matériel utilisé sur tous les ESO a commencé à être uniformisé en 2016, de manière à respecter le cahier des charges du label EVE® délivré par Ecocert sur l'ensemble des parcs départementaux et de manière à faciliter leur entretien.

ZOOM

Le dispositif Azimut Hauts-de-Seine

Azimut
hauts-de-seine

Ce dispositif offre la possibilité à tous les niveaux de classe des collèges publics et des collèges privés sous contrat des Hauts-de-Seine ainsi qu'aux jeunes en situation de handicap issus d'établissements spécialisés du département d'accéder à la pratique de la course d'orientation à travers une journée d'initiation et un challenge. L'objectif d'Azimut est de permettre aux collégiens du département de découvrir et de pratiquer la course d'orientation, activité qui favorise l'acquisition de compétences pluridisciplinaires et développe l'esprit d'équipe. Azimut permet également une immersion et une sensibilisation au milieu naturel, ainsi que la découverte du Domaine départemental du Haras de Jarly et de la forêt domaniale de Fausses-Reposes. En 2016, cette opération s'est déroulée sur le temps scolaire, les 6-7-10-11-13 et 14 octobre 2016. La matinée a été consacrée à un apprentissage encadré par les enseignants et l'après-midi à un challenge adapté à chaque niveau de classe, sur une zone sécurisée en forêt. Pour cette 11^{ème} édition, 1 950 jeunes ont participé à Azimut Hauts-de-Seine, issus de 27 collèges et de 4 structures spécialisées.

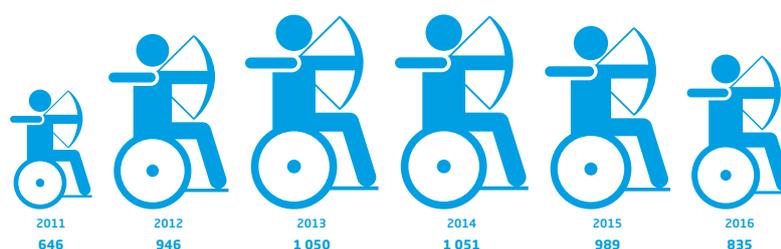
2.4.5.4 Favoriser l'intégration du handicap au travers du sport

Favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous, y compris les jeunes et adultes en situation de handicap, est l'une des priorités du Département. Quel que soit le type de handicap, physique, mental ou sensoriel, une réflexion systématique est menée afin d'adapter l'ensemble des actions et activités. La pratique d'activités sportives communes dans un moment privilégié de partage permet de changer le regard face au handicap.

Dans cette optique, l'ensemble des actions proposées aux collèges privés et publics du département est ainsi également rendu accessible aux établissements spécialisés accueillant des jeunes en situation de handicap ainsi qu'aux élèves scolarisés en Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans les collèges.

Le dispositif **Vacan'Sports** est accessible aux jeunes en situation de handicap. En 2015/2016, 835 jeunes en situation de handicap ont participé, soit une diminution par rapport à 2015, compte tenu d'un nombre annuel de jours d'activités Vacan'Sports moindre en 2016 par rapport à 2015, en fonction du calendrier scolaire.

Vacan'Sports : participation des jeunes en situation de handicap



Le dispositif « **Activités équestres adaptées** » offre la possibilité aux élèves scolarisés en Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS), en ULIS dans les collèges et en établissements spécialisés de participer à des cycles d'équitation dans les centres équestres et poney clubs appartenant au Département. Lors des séances, la relation avec l'animal est privilégiée pour ces enfants, essentiellement atteints de troubles cognitifs ou autistiques.

1 973 jeunes ont pu pratiquer des activités sportives de pleine nature dans le cadre des dispositifs « **Plein Air Handicap et Activités équestres adaptées** » (20 694 passages et 3 736 heures cumulées de pratique). Le nombre de participants est donc stable par rapport à 2015/2016.

Activités Plein Air Handicap et activités équestres adaptées



Depuis 1989, le Département apporte son soutien aux Internationaux de France de Tennis Handisport organisés par la Fédération Française Handisport. En 2016, le Département a accueilli la 31^{ème} édition au Parc départemental de la Grenouillère à Antony. Au-delà du volet compétition, qui a réuni une centaine de sportifs de 20 nations, dont les 10 meilleurs joueurs et joueuses mondiaux, plus de 500 écoliers et collégiens des Hauts-de-Seine ont participé à des animations de sensibilisation au handicap qui leur ont été proposées tout au long de la semaine.

Pour la 24^{ème} année consécutive, le Département a apporté son soutien à l'organisation des « Parcours d'activités motrices des Hauts-de-Seine » par l'association Kiwanisport au Complexe sportif Marcel Bec à Meudon. L'objectif de ce grand rassemblement, qui se veut avant tout convivial et non compétitif, est de promouvoir des activités sportives adaptées aux personnes très lourdement handicapées et de contribuer à leur développement moteur, sensoriel et émotionnel. Tout au long de la journée, près de 450 sportifs handicapés mentaux issus des associations et des établissements spécialisés ont ainsi pu participer à ce parcours d'activités motrices qui se décline sous la forme de 12 ateliers sportifs et ludiques adaptés : ateliers de saut, de lancer, d'adresse, d'équilibre et de sports collectifs.

2.4.6 La sécurité routière

2.4.6.1 La résorption des sites dangereux en termes de sécurité routière

Grâce à sa connaissance et son suivi de l'accidentologie sur ses infrastructures routières, le Département réalise des travaux de sécurisation des sites les plus exposés à l'insécurité, qui varient selon l'évolution des déplacements. Annuellement, il est consacré 2,5 M€ à l'amélioration de l'infrastructure au titre de la sécurité routière.

Le Département dispose de 26 radars pédagogiques «mobiles» qui sont positionnés sur les routes départementales en fonction des enjeux de sécurité routière. Ils sont destinés à informer les usagers sur leur vitesse réelle en certains points sensibles du réseau routier.

2.4.6.2 La sensibilisation à la sécurité routière et à la mobilité durable pour les collégiens

La caravane de la sécurité routière est une action de sensibilisation menée conjointement avec la Préfecture et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine. Ce dispositif, sous forme d'ateliers, intègre l'ensemble des enjeux liés à la sécurité routière et également aux mobilités durables. Le programme est mis en œuvre sur la base du volontariat des établissements.

En 2016, 4 944 élèves de 38 collèges ont bénéficié de ce dispositif départemental de prévention.

Nombre de collégiens sensibilisés à la sécurité routière



2.5 La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a réaffirmé que le département demeure la collectivité compétente pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale. Ainsi, l'action sanitaire et sociale départementale a vocation à améliorer le bien-être des habitants par des actions de prévention et d'accompagnement.

2.5.1 Les actions en faveur des enfants, des jeunes et de la famille

2.5.1.1 Accueillir un enfant en situation de handicap et/ou avec des besoins spécifiques en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans les Hauts-de-Seine



La commission départementale d'accueil du jeune enfant (CDAJE) créée par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale est une instance de réflexion, de conseil, de proposition, d'appui et de suivi pour les institutions et les organismes qui interviennent dans le domaine de l'accueil du jeune enfant.

En 2016, les travaux d'une sous-commission composée d'élus, de directrices de crèches, de gestionnaires publics et associatifs, de professionnels de PMI (médecin, psychomotriciennes, puéricultrice) et du champ médicosocial (assistante sociale), a abouti à la réalisation d'un guide dont l'objectif est d'informer sur les moyens à mobiliser pour rendre possible et durable l'accueil d'un enfant en situation de handicap et/ou avec des besoins spécifiques en crèche. Il vise à réussir l'accueil de l'enfant et de sa famille en favorisant la mixité du vivre ensemble.

2.5.1.2 Questions de famille « Assistants maternels, la relation de confiance avec les parents »

A travers les témoignages d'un assistant maternel et de différents professionnels de PMI (psychologue, puéricultrice, éducateur de jeunes enfants) ce « questions



de familles » avait comme objectifs de mieux faire connaître ce mode d'accueil et de lever certaines inquiétudes des parents en montrant l'importance de la période d'adaptation pour établir une relation de confiance, point de départ essentiel pour l'accueil serein de l'enfant. De juin à novembre 2016, la page internet a été visitée par 13 465 internautes qui ont visionné 11 662 vidéos. Ce très bon score témoigne de l'importance du partenariat PMI / Relais assistants maternels (Ram) tant pour répondre aux interrogations des parents qui optent pour ce mode de garde que pour développer la professionnalisation des assistants maternels.

2.5.1.3 L'implication des professionnels de PMI pour répondre aux demandes de vaccinations

La pénurie du vaccin BCG en cours depuis 2014 perdure. Depuis avril 2016, les indications de cette vaccination ont été redéfinies en lien avec la mise à disposition sur le marché français d'une quantité contingentée d'un vaccin au conditionnement multi-doses, ce qui a eu un impact sur le nombre d'enfants vaccinés dans les centres de Protection Maternelle et Infantile départementaux : 6 510 en 2016, contre 10 069 en 2015 et 5 022 en 2014. Les centres de PMI du Département continuent à organiser des séances de vaccination pour répondre au mieux aux indications posées tant pour les enfants suivis habituellement en PMI que pour ceux suivis médicalement en médecine libérale.

Perspective(s) :

Les perspectives sont la réalisation d'un guide d'aide à l'élaboration d'un protocole de partenariat PMI / Ram par un sous-groupe de la CDAJE avec comme objectif de faciliter la coordination et le partenariat entre ces deux services aux missions distinctes mais complémentaires.

2.5.1.4 La montée en charge de l'activité du service départemental de l'accueil familial

Ouvert en avril 2015, le service départemental de l'accueil familial (SDAF) est composé d'une part de deux antennes territoriales : une sur le territoire francilien à Nanterre et une autre antenne provinciale composée elle-même de 2 sites (l'un à Saint Gervais la Forêt (41) et l'autre à Montluçon (03)) et d'autre part d'une unité en charge des ressources humaines. Le SDAF est chargé du recrutement et de l'accompagnement professionnel des assistants familiaux salariés du département. Il gère également les demandes d'accueil en veillant à une optimisation des agréments disponibles. L'antenne provinciale a aussi en charge le suivi des enfants confiés aux familles d'accueil qui relèvent de cette antenne. Le SDAF compte des travailleurs sociaux, des cadres, des psychologues et des personnels administratifs et 450 assistants familiaux répartis sur l'ensemble du territoire.

Le bilan de l'année 2016 laisse apparaître une activité en augmentation croissante. Même si l'on observe une baisse du nombre d'assistants familiaux liée essentiellement aux départs à la retraite, le nombre de journées d'accueil a augmenté de plus de 2 000 journées par une meilleure utilisation des places disponibles. L'équipe a travaillé sur la notion d'« appariement » c'est-à-dire la meilleure adéquation possible entre le profil de l'enfant accueilli et celui de son assistant familial afin de garantir un accueil stable et durable, toutes les fois où il y a une indication de placement de l'enfant sur le long terme.

Au cours de l'année 2016, le service a été sollicité pour 436 demandes d'accueil « permanent », 326 accueils d'« urgence » et 620 accueils « vacances et relais ».

2.5.1.5 L'accueil de jour et l'accueil modulable : de nouvelles modalités de prise en charge

En 2016, les services d'accueil modulable sont passés à 7 (avec l'Espace familial en accueil de jour éducatif de l'OPEJ de Rueil Malmaison) pour un total de 190 places.

L'activité de l'association Henri Rollet situé à Sèvres a été développée pour passer à 33 places.

Par ailleurs, une étude est en cours sur les services d'accueil modulable et les services d'accueil de jour du Département. Il s'agit de comprendre quel public ces structures accompagnent (partenaires ayant orienté, âge et sexe des enfants, problématiques de l'enfant et de sa famille), et quel rôle elles jouent dans le parcours des enfants (quelles autres interventions de protection de l'enfance les enfants et jeunes connaissent en amont et en aval). Les premiers résultats montrent une très grande diversité des rôles joués par ces différentes structures.

L'accueil modulable d'un enfant ou d'un jeune au service de l'aide sociale à l'enfance permet de le maintenir en famille, au sein de son cadre naturel de vie, et de pouvoir cependant l'accueillir en structure lors de moments plus difficiles rencontrés à domicile. Cette orientation mise en œuvre par la direction famille enfance jeunesse est conforme au respect du droit de vivre en famille tel que le prévoit l'article 9 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Accueils de jours	2013	2014	2015	2016	2017		
Jacquets I Bagneux - Fondation Jeunesse Vert	46	46	46	46	92	M	5-13 ans
Jacquets II Nanterre - Fondation Jeunesse Vert	46	46	46	46		M	5-13 ans
SPAJ - la VAGA Châtenay-Malabry	20	20	20	20	20	M	3-12 ans
SAJE Villeneuve la Garenne-Jean Cotxet	15	15	15	15	15	M	5-12 ans
La Passerelle vers l'Insertion (Cap Avenir 92 depuis 2016) - Fondation Apprentis d'Auteuil Meudon	35	35	35	35	35	M	16-21 ans
SAEJ D. Winnicott rattaché à la MECS Saint-Exupéry - Fondation Apprentis d'Auteuil Asnières	non créé	non créé	12	12	16	M	8-16 ans
Espace familial en accueil de jour éducatif OPEJ Rueil Malmaison	non créé	non créé	non créé	12	12	M	5-13 ans
Total	162	162	174	186	190		
Accueils modulables	2013	2014	2015	2016	2017		
Service d'accueil modulable - Association Henri Rollet	7	7	12	33	33	F	12-18 ans
Service d'accueil modulable «Zélie et Louis Martin» Fondation Apprentis d'Auteuil		6	6	6	18	G	12-18 ans
Total	7	13	18	39	51		

Perspective(s) : Le projet d'ouverture d'un service d'accueil d'urgence à Meudon

Dans le cadre de la restructuration de son offre d'accueil d'urgence, le Département a accompagné la création d'un nouveau service d'accueil d'urgence dont il a confié la gestion à la fondation des Apprentis d'Auteuil. Ce service situé à Meudon, ouvrira ses 12 premières places au 1^{er} janvier 2017 et disposera au 1^{er} juillet 2017, de 24 places d'accueil d'urgence 24h/24 pour des garçons âgés de 12 à 18 ans. Le savoir-faire de cette association en matière d'accompagnement, l'adossement de l'accueil d'urgence aux autres dispositifs existants sur le village éducatif Saint Philippe, et en particulier les dispositifs scolaires ou d'insertion professionnelle ainsi que les relations partenariales développées avec les acteurs de proximité, permettront de garantir la fluidité des parcours d'autonomie de ces jeunes.

2.5.1.6 L'indicateur sur le public pris en charge par le service départemental de l'ASE

En 2016, le nombre de mineurs et majeurs pris en charge est de 5 715, dont 5 222 mineurs et dont 493 majeurs.

Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans pris en charge par l'ASE 92 (bénéficiaires d'une mesure d'accueil ou d'action éducative)



2.5.1.7 La mise en application du schéma départemental de protection et de prévention de la protection de l'enfance

Ils sont issus du schéma départemental de protection et de prévention de la protection de l'enfance et de la jeunesse 2012-2016, prolongé jusqu'en 2017, et suivants les recommandations du C2D et de son avis n°10 de septembre 2011 sur du C2D et de son avis n°10 de septembre 2011 sur la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse :

- R2 : « créer un guide pratique, sous la forme d'un annuaire des acteurs sociaux départementaux » ;
- R12 : « mettre en place le livret de vie permettant aux jeunes d'y voir plus clair sur les responsabilités respectives des multiples interlocuteurs qu'il rencontre » ;
- deux nouveaux guides sont venus compléter ceux déjà mis à disposition des personnes accompagnées et des acteurs sociaux.

Il s'agit :

- d'un e-guide pour l'accompagnement des 16-25 ans :

Elaboré conjointement avec la Maison des adolescents des Hauts-de-Seine (MDA 92) dans le cadre d'une démarche partenariale associant une soixantaine de représentants d'institutions et d'associations et pilotées, une chargée de prévention au STASE 1 et une coordinatrice administrative à la MDA 92, ce guide est destiné aux professionnels qui accompagnent des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Il contient des informations générales et il présente des dispositifs départementaux et nationaux ainsi que des liens vers les sites internet de référence. Il est accessible sur le site internet de la MDA 92 (www.mda92.org - rubrique : e-guide).

- de l'album de vie pour les enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance : un guide pratique pour les accueillants et les professionnels en charge du suivi de l'enfant

Fruit d'un travail de collaboration entre un responsable d'équipe au STASE 7, une assistante familiale et un cadre socio-éducatif à la Pouponnière Paul Manchon, ce guide vise à soutenir et à accompagner la réalisation d'un album de vie pour chaque enfant confié à l'Aide sociale enfance.

Support de l'histoire personnelle de l'enfant et co-écrit avec lui, il permet de retracer son quotidien et de rassembler ses souvenirs ainsi que les événements partagés avec lui. L'album de vie appartient à chaque enfant et il lui sera remis à la fin de son accueil.



Exemples d'Albums de vie réalisés par la Pouponnière départementale Paul Manchon.

Ces différentes informations ainsi que les documents issus du schéma départemental 2012-2016 sont accessibles sur intranet dans la rubrique dédiée au schéma :

<http://www.hauts-de-seine.fr/solidarites/documents-de-referance/schemas-departementaux/schema-departemental-en-faveur-de-la-protection-de-lenfance/>

ZOOM

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant

Issue d'une large concertation, cette loi place l'enfant au centre du dispositif de protection de l'enfance. Elle réaffirme des valeurs fortes que sont la recherche du meilleur intérêt de l'enfant, le respect de ses droits, la prise en compte de ses besoins et le développement de ses capacités. Les aménagements et ajustements proposés par cette nouvelle loi visent à :

- mieux prendre en compte les besoins de l'enfant et à garantir plus de protection et de stabilité dans les parcours de l'enfant et du jeune adulte,
- améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance par une politique publique décloisonnée et transversale.

Perspective(s) : L'ouverture du service interdépartemental des agréments et des adoptions

Le nombre de candidats à l'agrément en vue d'adoption est élevé alors que le nombre d'enfants adoptables en France comme à l'étranger reste limité. Au regard de cette situation, les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont souhaité se rapprocher et s'organiser pour apporter une offre de service commune et modernisée qui permette de mieux accompagner les familles dans la connaissance et la compréhension du contexte de l'adoption et de mieux les soutenir au moment de la réalisation de leur projet. Cette offre de service s'inscrira dans un cadre légal renouvelé qui ouvre, d'une part, d'autres possibilités pour l'accueil d'enfants sur le territoire national du fait d'une évolution de la législation sur l'adoption simple, l'accueil chez un tiers et la déclaration judiciaire de délaissement parental et, d'autre part, des possibilités de parentalités alternatives permettant de participer à l'éducation d'un enfant durablement pris en charge par l'aide sociale à l'enfance que ses parents ne sont pas en mesure d'assumer et alors même que son statut d'enfant confié le prédisposait à rester voué à grandir en institution. Elle présentera l'intérêt de mettre en commun au sein d'un même service des compétences, des ressources et des pratiques, tout en conservant une réponse de proximité grâce à l'organisation de réunions déconcentrées et le déplacement des professionnels sur les territoires pour les habitants qui en exprimeront le besoin.

Ce service sera créé au sein de l'établissement public interdépartemental (EPI 78-92), créé le 5 février 2016, par regroupement des deux services dédiés à la mission adoption dans chacun des deux départements. Il sera basé à Nanterre, dans les locaux de l'actuel service des droits de l'enfant, de la famille et l'adoption (SDEFA) et son ouverture est prévue au 1^{er} janvier 2017.

2.5.2 Assurer l'autonomie et la mobilité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

2.5.2.1 L'accessibilité des lignes d'autobus aux usagers en fauteuil roulant

L'accessibilité aux moyens de transports (bus, voirie) des personnes à mobilité réduite et des usagers en fauteuil roulant est une priorité du Conseil départemental. Ainsi, dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Département a lancé depuis plusieurs années un programme de mise aux normes afin de mettre en accessibilité l'ensemble des points d'arrêt bus situés sur le réseau routier départemental.

Le Conseil départemental a ainsi mis aux normes 75 nouveaux arrêts sur l'année 2016. Grâce à ces travaux, 90 % des points d'arrêt bus situés sur voirie départementale répondent aujourd'hui aux normes d'accessibilité.

Perspective(s) :

De nouvelles mise aux normes sont étudiées et planifiées pour des travaux durant l'année 2017. Ces dernières permettront l'achèvement du programme départemental en la matière, et de respecter ainsi les engagements pris auprès du STIF en matière de mise en accessibilité des arrêts bus dans son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

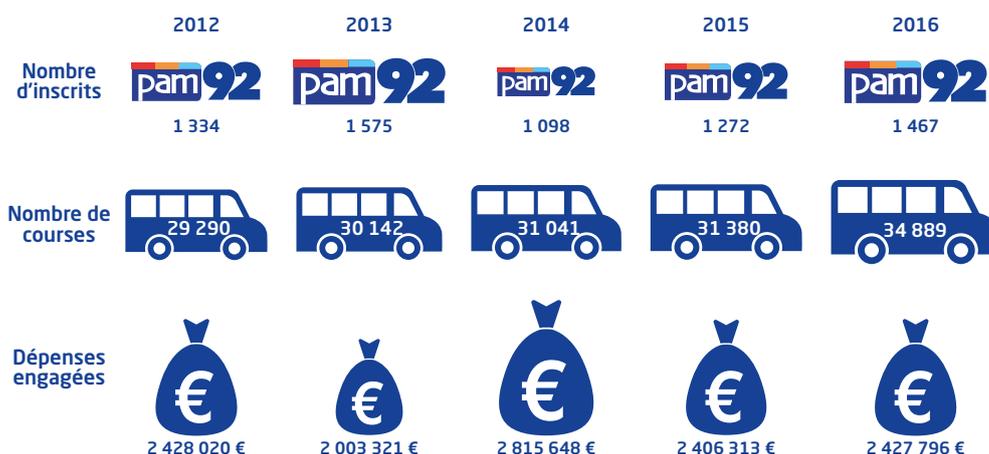
Il est à noter que ces travaux sont réalisés en coordination avec la RATP, les services techniques des villes, l'association des paralysés de France et le STIF qui cofinance les travaux à hauteur de 70 %.

2.5.2.2. PAM92 et l'aide à la mobilité

Le PAM 92 est un service qui permet aux personnes handicapées de voyager, essentiellement pour des déplacements liés au travail (41 %) et à la santé (27 %). Il est utilisé à 30 % par des personnes en fauteuil roulant, et 95 % des courses se font sur une distance courte, inférieure à 15 km. Ce service est effectué par un prestataire qui dispose de 28 conducteurs et 27 véhicules.

Le Département a enfin mis en place un marché de contrôle afin d'améliorer la qualité du service mis en œuvre par son prestataire de service. Le Département a fait appel à un prestataire spécialisé dans l'évaluation et l'audit des services de transport. Ce prestataire a pour mission d'analyser l'organisation du service PAM 92, d'identifier ses points faibles et de proposer des axes d'amélioration.

Le service PAM 92



2.5.2.3 Le comité des usagers du PAM et groupes de travail

Depuis le 17 mars 2015, un comité des usagers du PAM 92 a été mise en place par le Département. Celui-ci est composé des représentants du Département, le prestataire en charge de l'exploitation du service, le prestataire en charge du marché de contrôle, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), des usagers, des associations représentatives des personnes handicapées et du Comité départemental des retraités et des personnes âgées. En 2016, le Département a poursuivi le travail engagé depuis ce premier comité en inscrivant les représentants des usagers dans une démarche d'amélioration du service. Ainsi, le comité des usagers a donc été renforcé par des ateliers-débats au cours desquels les thématiques mises en exergue durant le comité sont travaillées avec le prestataire et le concours des usagers pendant une période de 3 mois. Des indicateurs sont ainsi mis en place afin d'évaluer les améliorations de la qualité du service. C'est ainsi que des thèmes comme la facturation, les réclamations ou l'information voyageur ont pu être travaillés.

2.5.2.4 Le titre Améthyste

L'Assemblée départementale a adopté en décembre 2015 une délibération ayant pour objet d'approuver de nouvelles modalités d'attribution du titre de transport Améthyste, que sont :

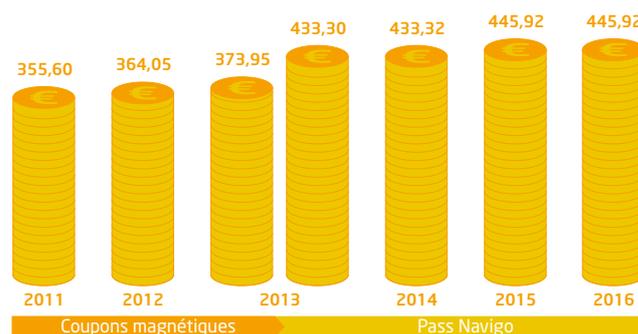
- la revalorisation des plafonds d'imposition ;
- la revalorisation de la participation des bénéficiaires ;
- les possibilités, à l'avenir, d'effectuer les demandes de titres et de régler les participations en ligne ;
- la simplification des demandes de renouvellement.

Nombre de bénéficiaires du titre Améthyste



En 2016, 45 873 personnes bénéficient de ce titre de transport.

Prix unitaire du titre Améthyste en euros



*Données consolidées en 2015

Dépenses engagées au nom du titre Améthyste en euros



Perspective(s) :

Le projet de modernisation « Mon Améthyste en Ligne (MAEL) » dont la mise en place interviendra courant 2017 permettra aux usagers d'effectuer les demandes de titres Améthyste et de régler leur participation en ligne.

La simplification des démarches administratives proposée permettra de limiter, pour les renouvellements, le nombre de pièces justificatives à fournir. Le nombre de pièces concernées sera étendu avec la mise en place de MAEL.

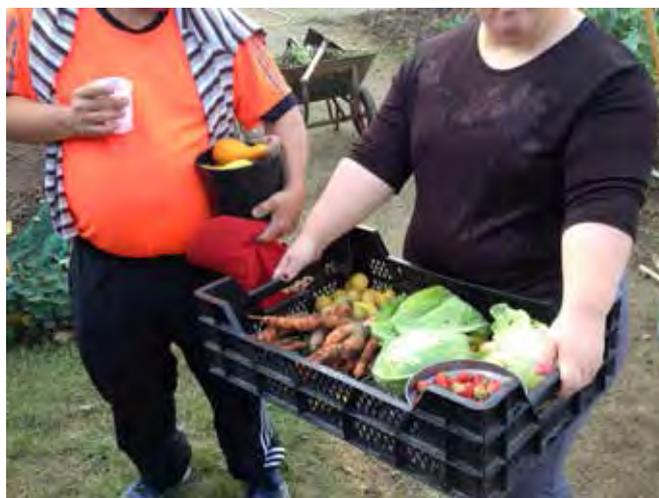
Ces propositions de modification des critères d'attribution et de modernisation du dispositif résultent des travaux d'un comité de travail composé d'élus et des services départementaux.

2.5.2.5 Des ateliers de jardinage bénéfiques aux personnes âgées et/ou en situation de handicap

La ferme du parc des Chanteraines propose depuis 2009 des ateliers de jardinage pour accompagner des adultes en situation de handicap mental. Ces ateliers, proposés deux fois par mois, permettent aux personnes accueillies d'établir une passerelle d'apprentissage ou d'améliorer des qualités sociales, cognitives, comportementales et psychologiques qui les aideront à retrouver une autonomie. Les ateliers sont encadrés par un jardinier professionnel, recruté par le Conseil départemental, et les éducateurs spécialisés qui accompagnent les groupes de deux centres d'initiation au travail et aux loisirs de Colombes et Gennevilliers, avec la participation active des agents sensibilisés de la ferme des Chanteraines et du service. Ce programme s'inscrit dans la compétence du Département au travers du schéma départemental de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.



© Nicole Bres



© Nicole Bres

2.5.3 Les dispositifs départementaux facilitant le maintien à domicile des personnes âgées et personnes en situation de handicap

2.5.3.1 L'allocation aux familles hébergeant leur ascendant (AFHA)

Cette allocation départementale est versée aux familles accueillant à leur domicile leur ascendant en ligne directe, soit les enfants ou les petits-enfants.

Indicateur	Unité	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de bénéficiaires de l'allocation aux familles hébergeant un ascendant	Nombre de bénéficiaires concernés	257	239	220	196	169	152
Montants versés au titre de l'allocation aux familles hébergeant un ascendant	En euros	961 758 €	932 700 €	856 800 €	806 700 €	654 300 €	648 000 €

2.5.3.2 L'aide APA Habitat

Cette aide est destinée à des particuliers nouvellement bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile. En 2016, 44 personnes ont pu, grâce à cette aide, adapter leur logement à leur perte d'autonomie et ainsi continuer à vivre dans leur domicile. Le montant total attribué en 2016 s'élève à 130 k€.

2.5.4 Le renforcement d'une offre d'accueil des personnes en situation de handicap, au plus près de leurs besoins

2.5.4.1 Vers la création d'une plateforme interdépartementale entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines

Afin de lutter contre « l'exil du handicap » en particulier en Belgique et de répondre à des besoins non satisfaits, les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, vont s'associer pour construire une plateforme interdépartementale. Celle-ci se composera d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 116 places avec deux entités distinctes, l'une en faveur des adultes présentant des TSA de 66 places et l'autre pour des adultes présentant des troubles psychiques de 50 places, d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) pour adultes présentant des troubles du spectre autistique comprenant 4 antennes ainsi que deux pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE), ces services étant répartis sur les deux territoires.

S'agissant d'un projet cofinancé avec l'Etat, il s'inscrirait dans le cadre du 3^{ème} plan d'action en faveur de l'autisme 2013-2017 et pourrait ainsi bénéficier de financements spécifiques.

Ce projet sera innovant par le profil du public visé et la diversification des modes de prise en charge. Il s'inscrira dans une optique d'une offre de parcours de vie de la personne, prévenant ainsi les ruptures de prise en charge, et pourrait s'intégrer, dans le cadre d'une plate-forme d'établissements et services cohérente au vu des populations ciblées, avec d'autres structures relevant de financements de l'ARS (Maison d'Accueil Spécialisée ou Unité Renforcée d'Accueil Temporaire).

La mise en commun des ressources et des compétences des deux départements et un dispositif d'aide à l'investissement exceptionnel optimiseront la réalisation de ce projet dans le respect d'une maîtrise budgétaire.

Ce projet contribuera au développement économique sur les territoires respectifs en matière d'emplois avec la création de près de 150 emplois directs et indirects. Par ailleurs, le budget d'investissement et de fonctionnement sera réinjecté pour partie dans l'économie locale (entreprises du bâtiment, etc.).

Perspective(s) :

Cet appel à projet sera lancé en 2017.

ZOOM

La 1^{ère} conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie

La première réunion de la Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) des personnes âgées dans les Hauts-de-Seine s'est tenue le jeudi 22 septembre 2016 dans les locaux de la MDPH, lieu hautement symbolique pour l'autonomie.

Cette conférence des financeurs est l'une des mesures-clés de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (votée le 28 décembre 2016, dite loi ASV). Ce texte se veut porteur d'un projet global pour les années à venir, et s'adresse aussi bien au retraité actif qui souhaite continuer à s'investir dans la vie de la cité, à la personne âgée qui commence à ressentir une fragilité et à celle en perte d'autonomie qui doit pouvoir bénéficier de la solidarité nationale.

La CFPPA est placée sous la présidence du Président du Conseil départemental et la vice-présidence du Directeur de l'Agence Régionale de Santé : elle réunit 9 membres, désignés par leurs organismes de tutelle :

- l'Agence Nationale de l'Habitat ;
- la Caisse nationale d'assurance vieillesse ;
- le Régime social des indépendants ;
- la Mutualité sociale agricole ;
- la Caisse primaire d'assurance maladie ;
- la Mutualité française ;
- des représentants des collectivités locales.

Lors de cette réunion d'installation, la CFPPA a adopté un règlement intérieur, découvert une première version de diagnostic territorial, pris connaissance de l'ensemble des 500 actions conduites sur le territoire départemental en 2016 au titre de la prévention de la perte d'autonomie et enfin organisé des groupes de travail pour la poursuite générale des travaux.

En octobre 2016, 2 groupes de travail ont mené une réflexion d'une part sur la nature, le nombre et l'engagement financier des différentes actions conduites par les financeurs eux-mêmes et d'autre part, sur les critères d'attribution du forfait autonomie pour les résidences autonomie.

Lors de la seconde réunion de la conférence des financeurs du 17 novembre 2016, les membres ont entériné les propositions formulées par les groupes de travail. L'enveloppe 2016 du forfait autonomie d'un montant de 671 650 € a été répartie entre les 45 résidences selon le nombre de projets et selon le nombre de places de la résidence. Une dotation de 10 600 € a été accordée au PRIF au titre des actions collectives et individuelles de prévention correspondant à l'axe 6 de la conférence. Enfin, les membres se sont positionnés en faveur du lancement d'un appel à projets pour l'année 2017, à prévoir en début d'année, pour un examen des résultats lors de la séance du 16 mars 2017.

Parallèlement, une action a été conduite à l'Hôtel du département le 6 octobre 2016, à l'occasion de la journée nationale des aidants. Plus de 120 salariés du Conseil départemental ont pu exprimer leur ressenti et leurs attentes par rapport à la thématique « Aidant d'un proche : comment concilier vie professionnelle et vie personnelle ? » et bénéficier de l'éclairage de professionnels aguerris à cette situation.

2.5.4.2 La Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine (MDPH)

La rénovation de la MDPH

Le nouvel espace accueil de MDPH a été inauguré le mardi 29 novembre 2016 par Madame Véronique Bergerol, Conseillère départementale déléguée au handicap et Présidente de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées des Hauts-de-Seine en présence des membres de la commission exécutive, de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et de tous les agents de la MDPH.

L'accueil a donc été rendu plus confortable et plus accessible, en lui conservant un caractère sobre et fonctionnel. Le mobilier et les espaces ont été spécialement pensés pour permettre à chacun d'être accueilli de façon personnalisée et en toute confidentialité.

La restructuration totale de cet espace s'inscrit dans les actions entreprises par la MDPH pour améliorer la qualité de l'accueil du public. Cette volonté a conduit la MDPH à engager une démarche de certification en vue d'obtenir le label Marianne, véritable garant d'un standard de la qualité de l'accueil et d'une relation de confiance entre le public et l'administration.

ZOOM

La MDPH a fêté ses 10 ans

La Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine a fêté ses dix ans en 2016.

A cette occasion plusieurs évènements ont été organisés dont une exposition « au-delà du handicap » par les photographes du département des Hauts-de-Seine qui sont allés à la rencontre de dix personnes, habitant ou exerçant leur activité dans notre département, et qui vivent une vie extraordinaire en dépit de leur handicap.

Une vidéo qui décrit les différentes étapes du traitement d'un dossier a été réalisée : <http://applis.hauts-de-seine.fr/auDelaDuHandicap/>

Enfin les personnels de la MDPH ont été réunis pour la première fois dans leur totalité pour un séminaire de réflexion et de cohésion sur le thème « servir ».

La démarche de labellisation « Marianne » de la MDPH

L'objectif de ce label est de simplifier la vie des citoyens, rendre la relation avec l'administration plus confiante et valoriser le travail des agents.

La charte se décline en 12 engagements destinés à améliorer la qualité de l'accueil et du service rendu aux usagers.

Ces engagements concernent aussi bien l'accueil physique que la relation de l'utilisateur avec l'administration par l'intermédiaire du téléphone, du courrier postal ou du courriel.

Tous les services de la MDPH sont concernés par le référentiel Marianne.

Perspective(s) :

L'initiation de la démarche a très largement commencé et la labellisation interviendra courant 2017.

Le rôle du médiateur de la MDPH

Sa mission consiste à aider dans les démarches, à expliquer les décisions prises, à créer ou à restaurer le lien entre la MDPH et l'utilisateur. Le médiateur est facilitateur en cas de blocage administratif et propose des solutions à l'amiable.

Une réponse individualisée et équitable est apportée en tenant compte des éléments recueillis auprès des demandeurs de médiation.

Contactez le médiateur de la MDPH 92 : mediateur@mdph92.fr

2.5.4.3 La mission bientraitance Hauts-de-Seine : agir pour la bientraitance des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, à domicile ou en institution

Depuis septembre 2014, le Conseil départemental a repris la gestion directe de l'action de l'association Solres 92, qu'il finançait déjà en quasi-totalité depuis sa création en 2002.

Une mission Solres Hauts-de-Seine a ainsi été créée au sein du Département pour devenir la mission bientraitance Hauts-de-Seine le 1^{er} mai 2016.

Cette mission propose un travail d'accompagnement, destiné à apporter une écoute et un soutien technique aux personnes âgées ou en situation de handicap victimes de maltraitance et à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie et du handicap : professionnels des centres communaux d'action sociale, des centres locaux d'information et de coordination, des espaces départementaux d'action sociale, intervenants à domicile ou en établissement confrontés à une situation préoccupante, mais également associations.

Elle est une ressource pour tous les professionnels médico-sociaux du territoire. Son action permet :

- d'activer le réseau de proximité pour une prise en charge optimisée de la situation par les acteurs locaux ;
- d'analyser la situation lors de comités techniques, composés de professionnels expérimentés et engagés dans les champs du handicap et de la gérontologie, afin d'élaborer collectivement et dans la bienveillance des préconisations pour la personne concernée ;
- de créer un lien entre les professionnels du Département et diffuser une culture de la bientraitance.

La mission bientraitance est le référent départemental de la plate-forme téléphonique nationale d'écoute des situations de maltraitance des personnes âgées ou en situation de handicap, par le biais du numéro : "3977".

En 2016, 209 situations ont été traitées, principalement de personnes âgées (84 %) vivant à leur domicile (58 %) et victimes de maltraitance psychologique (55 %) ; la mission bientraitance, bien repérée sur le territoire, est saisie directement (70 % des appels), par les particuliers autant que par les professionnels. Les professionnels concernés sont également sensibilisés à la bientraitance, ou informés sur les éléments de repérage de la maltraitance et les modes de saisine du service.

Deux forums thématiques à destination des professionnels ont été organisés cette année, sur les thèmes de la protection judiciaire, puis du syndrome de Diogène, accueillis par la clinique du Pont de Sèvres et par l'EHPAD-Résidence Aulagnier d'Asnières.

D'autres thématiques permettant d'aborder collectivement les questions de bientraitance/maltraitance seront ainsi abordées plusieurs fois par an. Derrière la sensibilisation collective à des sujets complexes, ces rencontres permettent de poser les bases d'une reconnaissance mutuelle des différents acteurs du parcours des personnes vulnérables, préalable nécessaire à un partenariat efficace et adapté.

Au-delà de la pertinence d'un plan d'aide, c'est également du bien-être de la personne que la mission bientraitance Hauts-de-Seine se préoccupe, sensibilisant professionnels et particuliers à cette question centrale dans l'accompagnement des personnes âgées et handicapées.

Indicateurs	Unité	2015	2016
Nombre de situations parvenant directement à la mission bientraitance	Nombre de situations prises en charge	123	143
Mission bientraitance comme Relais de la plateforme nationale 3977	Nombre de situations prises en charge via le logiciel Habeo	67	65
Comités Techniques (instance pluri partenariale)	Nombre de situations étudiées	62	53

Sensibilisation à la bientraitance 2016

	Nombre total annuel	Nombre de professionnels concernés	Structures/communes
Présentations Mission bientraitance	13	160	CLIC / coordinations gérontologiques, associations, EHPAD
Sensibilisation bientraitance	2	24	EDAS
Analyses de pratiques professionnelles	-	-	-
Forums Giga Seniors	4	80	Plessis-Robinson - Vanves - Bagneux - Puteaux
Forums thématiques Mission bientraitance	2	159	Clinea Boulogne - EHPAD Aulagnier
	TOTAL	423	

2.5.5 Les politiques territoriales de cohésion sociale

Les évolutions sociales et économiques de la société ainsi que les évolutions législatives conduisent le Département à s'interroger sur la manière de mettre en œuvre les missions et l'organisation des services.

2.5.5.1 L'amélioration du service rendu aux usagers

Deux orientations du projet du Département répondent à l'objectif d'amélioration du service rendu à l'utilisateur que ce soit en termes d'accueil ou d'accompagnement des publics :

- poursuivre la professionnalisation et la valorisation de l'accueil ;
- favoriser les collaborations internes et le partenariat pour une prise en charge globale et cohérente des personnes en difficultés.

Ces orientations s'inscrivent dans la nouvelle organisation territoriale du Pôle Solidarités qui doit faciliter la transversalité des interventions sociales et apporter une réponse de proximité.

ACTION PHARE : L'ouverture du Pôle social Jules Verne de Châtenay-Malabry

Depuis le mois de septembre 2016, ce pôle rassemble sur un même site différents services sociaux : l'espace départemental d'action sociale (EDAS), les professionnels de la protection maternelle et infantile (PMI) et du centre de planification et d'éducation familiale (CPEF).

Une permanence de la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) est également assurée.

Puéricultrices, médecins, sage-femme, éducateurs de jeunes enfants, assistantes sociales, conseillère conjugale et familiale, conseillère en économie sociale et familiale, psychologue informant et accompagnent les habitants des deux communes de Châtenay Malabry et du Plessis Robinson dans toutes leurs démarches.

Un accueil commun est mis en place et une prise en charge globale permet de proposer l'ensemble des services du Département dans le domaine des solidarités en un même lieu.

Les personnes peuvent également être orientées vers d'autres services départementaux et les partenaires du département (autres services publics, associations).

Quelques chiffres clés :

- 48 professionnels travaillent sur place ;
- 6,4 M€ investis dans la création de ce pôle social.

Perspective(s) :

L'ouverture d'autres pôles sociaux départementaux est déjà programmée : à Villeneuve-la-Garenne en 2017 et à Châtillon en 2018.

2.5.5.2 Des projets de rénovation urbaine d'envergure

Ces projets sont mis en œuvre grâce au soutien du Département en appui de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Pour les Communes bénéficiaires, ces projets permettent de repenser les liens entre les quartiers sensibles et le reste de leurs territoires. L'intervention du Département en 2016, en faveur de ces territoires prioritaires et de leurs habitants, s'est élevée à 13,5 M€.

En 2016, les versements de subventions ont notamment contribué à la réalisation des opérations suivantes :

- la réhabilitation de l'immeuble dit « La Banane » à Villeneuve-la-Garenne - Quartiers Sud. Cette opération emblématique du nord du Département a permis de rénover en profondeur les 338 logements et les parties communes de cet immeuble de 11 étages s'étendant sur une longueur de 320 mètres. Ce projet ambitieux de remise à niveau de ce patrimoine consistait notamment en l'agrandissement des cuisines, l'aménagement de vérandas, de loggias, de terrasses et de locaux adaptés pour le tri sélectif ainsi que la création de deux sous-stations pour la distribution de l'eau chaude sanitaire ;
- la construction de 32 logements sociaux situés dans l'éco-quartier Victor-Hugo à Bagneux Le projet prévoit l'obtention du label bâtiment passif Minergie-P. Cet immeuble présentera une dépense énergétique plus faible que celle prévue dans le cadre de l'éligibilité à l'étiquette énergétique A ;
- le commencement des travaux de réaménagement des espaces publics du quartier des Fossés-Jean / Bouviers à Colombes. Ce projet concerne la restructuration de l'ensemble des espaces extérieurs du quartier avec pour objectif d'améliorer la lisibilité des espaces publics et de valoriser sa trame verte. La commune souhaite limiter l'empreinte environnementale des aménagements par un paysage endogène, une gestion alternative de l'eau pluviale et des déchets ainsi que l'usage de matériaux à faible énergie grise.



Projection sur le quartier des Fossés-Jean/Bouviers de Colombes après la rénovation des espaces publics et la future construction d'un pôle d'équipements publics. Le désenclavement de ce quartier nord de Colombes sera complété par l'arrivée du tramway T1 sur l'avenue de Stalingrad.

2.5.5.3 La politique de la ville

La politique de la ville a vocation à aider les populations des territoires prioritaires par des mesures relevant des champs de l'économie, du social et de l'environnement.

Dans le contexte des nouveaux contrats de villes 2015-2020, le Département a maintenu le principe de son intervention en faveur des quartiers prioritaires dans le cadre d'une enveloppe budgétaire attribuée à chacune des communes pour la mise en œuvre d'actions centrées autour des deux axes prioritaires (en lien direct avec les compétences départementales) suivants :

- axe 1 : l'insertion des publics en difficulté ;
- axe 2 : la réussite éducative, et plus précisément celle des collégiens.

La mise en œuvre de cet engagement s'est traduite par l'organisation de comités de pilotage réunissant chaque commune et le Département préalablement à l'attribution des subventions en matière de politique de la ville.

La grande majorité des enveloppes budgétaires dédiées à la politique de la ville a été intégrée aux contrats de développement Département-Ville existants, ou à défaut, dans un contrat particulier pour l'année 2016.



L'intervention du Département en 2016, en matière de politique de la ville, s'est élevée à 2,2 M€.

Les principales actions couvertes sont les suivantes :

- l'apprentissage de la langue française et consolidation des compétences orales et écrites ;
- la lutte contre les freins à l'emploi ;
- la lutte contre l'isolement social ;

- l'amélioration de la santé et accès aux soins des publics en difficulté ;
- l'accompagnement et soutien scolaire favorisant l'éveil à la connaissance,
- le développement de l'apprentissage et de l'ouverture d'esprit à travers des pratiques ludiques ;
- la prévention des problématiques de santé à l'école.

2.5.5.4 Une politique de contractualisation faisant une large place aux démarches de développement durable

Le Département s'engage à soutenir les 36 communes de son territoire aussi bien sur des projets structurants en investissement que sur des actions de proximité en fonctionnement. Cette politique est fondée sur un partenariat contractuel et couvre une période triennale. Il prend la forme d'un contrat de développement Département/Ville régissant les modalités d'attribution de subventions.

Ce dispositif met en application le principe de subsidiarité qui consiste à rechercher le niveau d'intervention le plus pertinent au plus proche des usagers, en l'occurrence l'échelon communal.

Au 31 décembre 2016, et depuis le lancement du dispositif initié en 2013 :

- le Département s'est engagé sur un montant total de près de 247 M€ (dont 151 M€ en investissement) auprès de 33 communes sur les 36 que compte son territoire ;
- et plus de 60 % des opérations intégrées dans les contrats de développement Département/Ville (soit 99 sur 163) comportent des critères de développement durable.

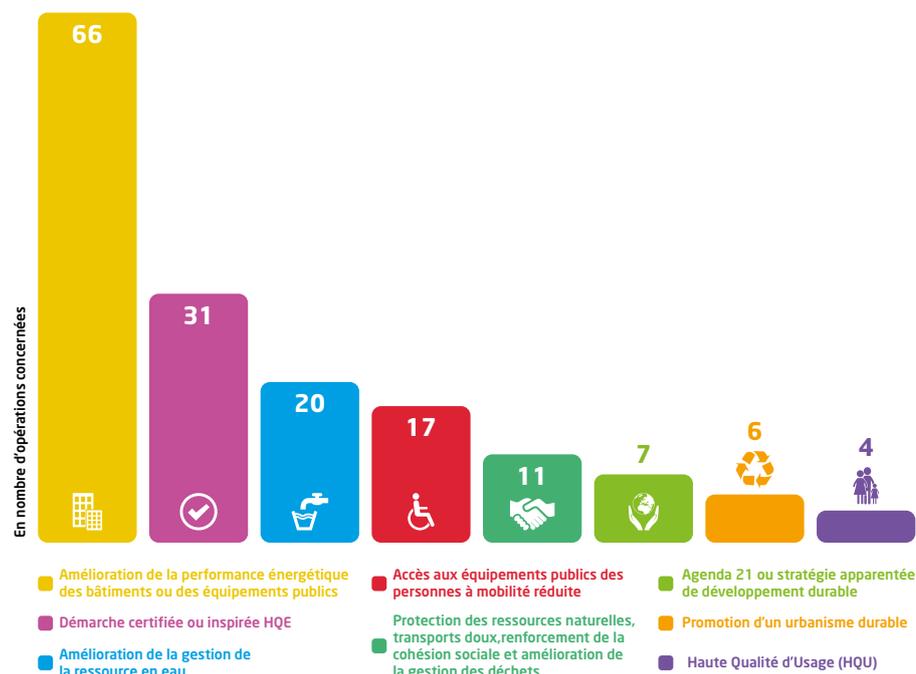
Avec l'approbation de 24 nouveaux contrats de développement en 2016, ces critères inclus dans les programmations communales ont connu les évolutions suivantes :

- le renforcement, comme première priorité, de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et des équipements publics. Près des trois quarts des contrats approuvés en 2016 (71 % contre 47 % en 2015) ont visé cette cible ;
- la montée en puissance des opérations apparentées à une démarche HQE ou labellisées comme telles (29 % des projets approuvés en 2016 contre 18 % en 2015) ;
- l'apparition de nouvelles thématiques telles que l'amélioration de la gestion des déchets de chantier, la sensibilisation à la protection des ressources naturelles, la haute qualité d'usage (HQU) et les transports doux.

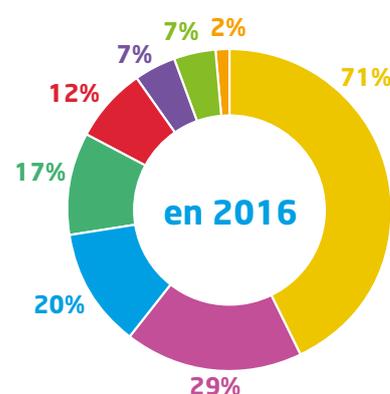
Les nouveaux contrats sont ainsi venus compléter ceux déjà conclus en confirmant les principales thématiques retenues jusqu'alors.

Il n'y a pas eu d'évolution significative depuis l'origine puisque les principales thématiques en 2016 sont les mêmes que celles relevées depuis 2013.

Composantes du développement durable dans les contrats approuvés depuis 2013



Composantes du développement durable dans les contrats approuvés en 2016



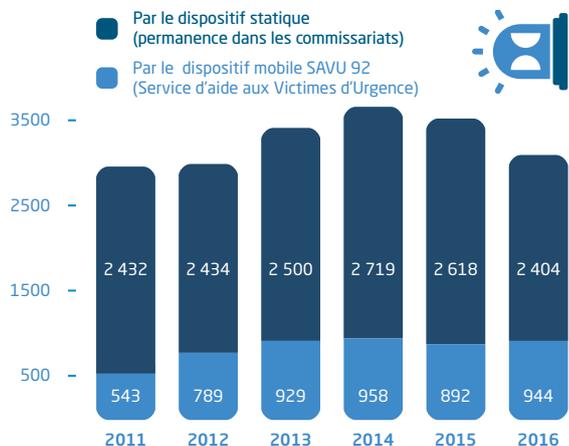
73

2.5.6 La prévention de la délinquance et l'aide aux victimes

2.5.6.1 L'assistance victimes Hauts-de-Seine

C'est un dispositif d'aide aux victimes d'infractions pénales unique sur le territoire français, il est financé par le Département et géré par l'Association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales (ADAVIP92).

Nombre de victimes prises en charge



Combinant des permanences dans chaque commissariat du Département et un soutien psychologique mobile assuré par le service d'aide aux victimes en urgence (SAVU92), cette action gérée par l'association ADAVIP 92 porte ses fruits avec près de 55 000 entretiens et plus de 38 000 victimes prises en charge depuis fin 2005.

2.5.6.2 Les intervenants sociaux en commissariats

Cinq intervenants sociaux interviennent dans 9 commissariats : Antony, Asnières-sur-Seine, Boulogne-Billancourt, Châtenay-Malabry, Gennevilliers, Nanterre, Issy-les-Moulineaux, Villeneuve-la-Garenne et Colombes.

Depuis la création de ce dispositif ce sont près de 15 000 personnes qui ont été ainsi reçues par ces intervenants sociaux.

Total pour les 9 commissariats	Nombre de personnes prises en charge
2011	1 660
2012	1 560
2013	1 733
2014	1 698
2015	1 949
2016	1 818

L'indicateur du nombre d'entretien réalisé n'est plus suivi depuis l'année 2015.

2.5.6.3 Le programme départemental de lutte contre les violences faites aux femmes

Par le biais de son programme départemental de lutte contre les violences faites aux femmes (PDLVFF), le Département soutient, en 2016, 8 associations des Hauts-de-Seine.

Ce programme tend à rompre l'isolement des victimes afin qu'elles puissent trouver de l'aide et entamer les démarches qui leur permettront de sortir de la situation de violence.

Il comporte 3 axes d'actions :

1. Les **actions de prévention** contribuant à améliorer la condition des femmes, par la sensibilisation et l'information du grand public et des professionnels des Hauts-de-Seine :

Ces actions sont proposées par les 3 centres d'information sur les droits des femmes et des familles du département (CIDFF) ainsi que par l'association «Mouvement du Nid» qui a pour but d'abolir le système prostituteur.

2. L'accueil et l'écoute par le dispositif départemental inter-associatif Femmes Victimes de Violences - **FVV92** :

Le public ciblé est les femmes résidant ou travaillant dans les Hauts-de-Seine, victimes de toutes sortes de violences sexuelles, conjugales, extra-familiales, professionnelles, harcèlement...

Le numéro d'appel départemental est le **01 47 91 48 44 (de 9h30 à 17h30)**.

L'objectif de ce dispositif est de répondre le plus rapidement possible aux besoins des victimes et à leur prise en charge.

Mis en place à la fin de l'année 2000, ce dispositif est coordonné par 4 associations situées sur le territoire départemental : l'association Accueil aux Femmes En Difficulté (AFED92), l'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (ADAVIP 92), l'Escale et l'association SOS femmes alternatives-Centre Flora Tristan.

3. Le **logement temporaire et l'accompagnement de femmes** résidant dans les Hauts-de-Seine, victimes de violences et/ou de femmes confrontées à un cumul de difficultés financières et d'insertion sociale, dont les bénéficiaires du RSA, et qui, au regard de leurs difficultés ne peuvent accéder immédiatement de manière autonome à un logement ordinaire :

Ces femmes et leurs enfants lorsqu'elles en ont, sont orientées par les Espaces Départementaux d'Actions Sociales (EDAS) ou tout autre service du Conseil départemental, ainsi que par la Caisse d'Allocations Familiales (au titre du RSA). L'accompagnement proposé vise à offrir une réponse individualisée et adaptée aux exigences des parcours de vie de ces femmes et favorise ainsi leur réinsertion sociale.

Dans ce domaine ce sont 3 associations qui sont intervenues sur le territoire en 2016 : l'association Accueil aux Femmes en Difficultés (AFED92), l'Escale et SOS Femmes alternatives - Centre Flora Tristan.

En 2016, 8 associations travaillent en partenariat avec le Département :

- le **Mouvement du Nid** : association dont le but est d'agir sur les causes et les conséquences de la prostitution en vue de sa disparition (rencontre et accompagnement des personnes en situation de prostitution, prévention auprès des jeunes et sensibilisation des acteurs sociaux et du grand public sur cette thématique) ;
- **SOS femmes alternatives** (Centre Flora Tristan) : lieu d'accueil et d'hébergement spécialisé dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfants ;
- **l'ESCALE** : association qui accueille et héberge des femmes victimes de violences, principalement conjugales mais aussi sexuelles et intrafamiliales ;
- l'association **Accueil des Femmes en Difficulté dans les Hauts-de-Seine** (AFED 92) : association qui assure des activités de conseil et d'écoute pour les femmes en difficulté ;
- **l'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales** (ADAVIP 92) : association qui vient en aide à toute victime d'infractions pénales, notamment en les informant de leurs droits et en leur apportant une aide psychologique ;
- trois **Centres d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles** (CIDFF) sur les communes de Boulogne-Billancourt, Clamart, Nanterre. Leurs missions consistent à accompagner au règlement à l'amiable des conflits familiaux, participer à des actions collectives de formation et d'information, favoriser l'accès aux droits du public en général et des femmes en priorité, lutter contre toute forme de violences faites aux femmes, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2016, 82 femmes victimes de violences ou vulnérables accompagnées de 134 enfants ont été accueillies dans ces structures. Le dispositif d'écoute et d'accueil mis en œuvre par les quatre associations du dispositif des Femmes Victimes de Violences (FVV92) a permis le traitement de 1 303 appels téléphoniques.

En outre, 4 505 entretiens individuels ont été assurés dans le cadre de ce dispositif.

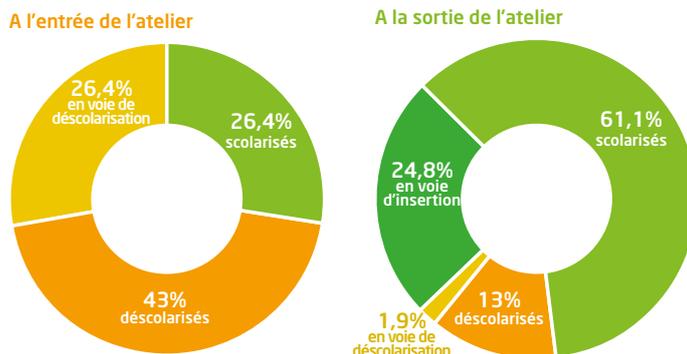
2.5.6.4 Le soutien aux actions de prévention

En 2016, le programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance a permis de soutenir 141 actions, initiées dans le cadre des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), des Contrats Locaux de sécurité (CLS) et des Stratégies Territoriales de Sécurité et de Prévention de la délinquance.

Depuis 2012, dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, le Département soutient l'action menée par l'association Epheta jeunesse amitié. Cette association a pour objet de lutter contre la déscolarisation et favoriser l'accès aux soins des adolescents déscolarisés sur les communes de la boucle nord des Hauts-de-Seine.

Elle met en œuvre des ateliers pédagogiques individualisés qui se déroulent à la Garenne-Colombes et une aide pédagogique en petits groupes proposée à Nanterre. Ces actions sont menées par des salariés de l'association : une enseignante pour les premiers et une autre enseignante ainsi qu'un éducateur pour les secondes.

Situation scolaire des jeunes inscrits dans le dispositif EPHETA



2.5.7 La prévention de la récidive et la réinsertion sociale

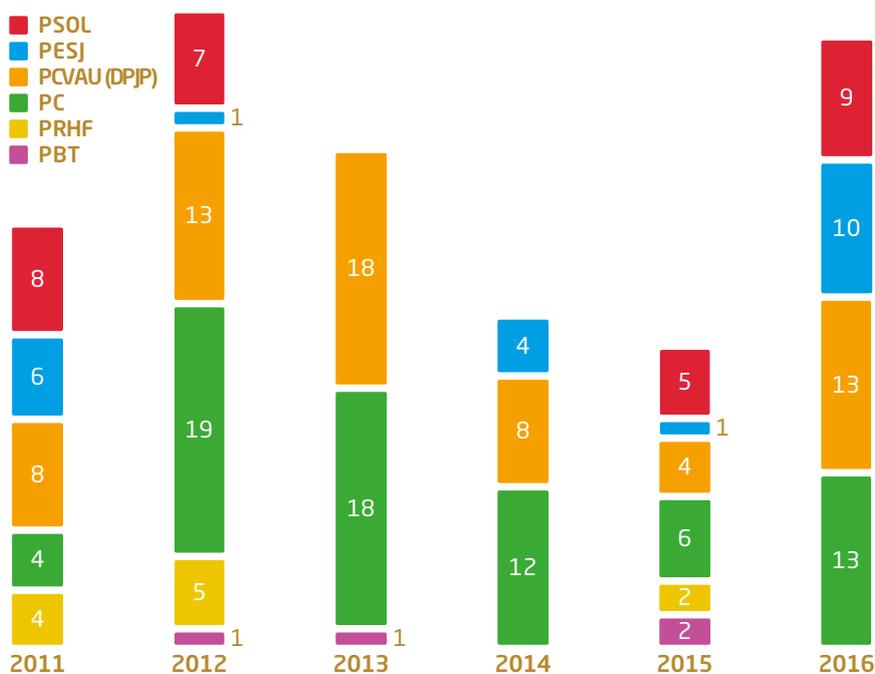
2.5.7.1 L'accueil de personnes condamnées à une peine de travail d'intérêt général (TIG)

Le travail d'intérêt général (TIG) est une peine alternative aux courtes peines d'emprisonnement prononcée par l'autorité judiciaire. Il consiste en un travail non rémunéré effectué au profit d'une personne morale de droit public ou d'une association habilitée à cet effet par la juridiction.

Depuis 2009, 20 postes de travaux d'intérêt général (peines alternatives à l'incarcération) ont été mis en place au sein des services du Département.

Ce dispositif, géré par la Mission prévention de la délinquance et aide aux victimes en lien avec le Pôle Ressources Humaines et Finance en partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP 92), a permis d'accueillir 252 personnes au sein des directions opérationnelles du Département depuis sa création.

Répartition des postes de Travail d'Intérêts Général TIG au sein des directions opérationnelles du Département



TIG : Travaux d'intérêt général

PSOL : Pôle Solidarité

PESJ : Pôle Education, Sport et Jeunesse

PC : Pôle Culture

PCVAU : Pôle Cadre de vie et Aménagement Urbain

DPJP : Direction des Parcs, Jardins et Paysages

PRHF : Pôle Ressources Humaines et Financières

PBT : Pôle Bâtiments et Transports

Pour 2016, certains pôles n'ont pas accueilli de travailleurs d'intérêt général. Un examen des fiches de postes a été réalisé avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation. Certaines fiches ont été supprimées.

2.5.7.2. La réinsertion des sortants de prison

L'association Mouvement pour la réinsertion sociale (MRS) est chargée de l'insertion des sortants de prison (logements, transports, formations), les domiciliations et les instructions de dossiers d'ouverture de droits légaux. Elle contribue ainsi à prévenir la récidive.

En 2016, 98 personnes ont été accueillies par le MRS en 567 entretiens et 43 personnes ont été rencontrées en détention à la Maison d'arrêt de Nanterre. 75 % des personnes accueillies ont été orientées par les Services pénitentiaires insertion et probation (SPIP).

Nombre de sortants de prison pris en charge par le MRS



Suivi initié en détention (SID) à la maison d'arrêt du 92

-  **87** jours : durée moyenne des séjours
-  **690** nuités au total
-  **34** détenus SID sortis dans l'année
-  **20** détenus venus au moins une fois à l'antenne MRS
-  **43** entretiens

2.6 Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

2.6.1 Le développement économique du territoire et l'emploi

2.6.1.1 La réussite de l'insertion

En dépit de la baisse de 3,8 % des demandeurs d'emploi en catégorie A constatée depuis un an (78 880 à la fin décembre 2016 contre 81 960 fin 2015), la situation du marché du travail dans les Hauts-de-Seine nécessite de ne négliger aucune piste pour parvenir à l'objectif du retour à l'emploi.

Le territoire alto-séquanais comptait près de 36 352 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) à accompagner vers l'emploi à la fin du 3^{ème} trimestre 2016, alors que dans le même temps, 66 670 projets de recrutement étaient programmés, dont 33 % d'entre eux considérés comme difficiles à pourvoir.

Depuis la mise en œuvre du RSA en 2009, le Département concentre ses efforts sur les bénéficiaires avec pour objectif prioritaire de les faire accéder à l'emploi durable le plus rapidement possible.

2.6.1.2 L'accompagnement vers l'emploi

ZOOM

Le coaching vers l'emploi des bénéficiaires du RSA nouveaux entrants

Depuis avril 2016, le Département s'appuie sur un nouveau dispositif d'accompagnement innovant et intensif, cofinancé par le Fonds Social Européen à hauteur de 50 % : le Coaching vers l'emploi.

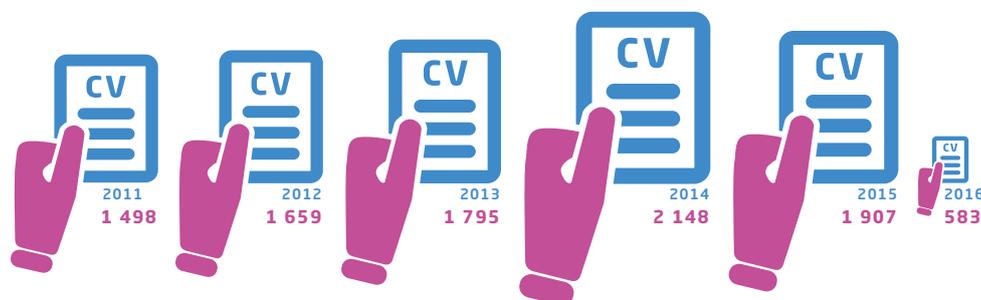
Destiné aux nouveaux entrants dans le dispositif RSA, le Coaching vers l'emploi vise un retour rapide à l'emploi. Il est mis en œuvre dans les espaces insertion et les espaces départementaux d'action sociale et comporte trois étapes : évaluation approfondie de la situation du bénéficiaire, accompagnement en individuel et en collectif sur une durée de six mois, placement et suivi dans l'emploi, notamment grâce à la Mission Prospection et Placement.

Entre mai et décembre 2016, les coaches emploi recrutés par le Département ont permis à 134 bénéficiaires du RSA ayant suivi l'action de retourner à l'emploi, dont 40 % en CDI et CDD de plus de 4 mois. Le Coaching vers l'emploi mobilisera à terme 24 coaches emploi sur tout le territoire.

2.6.1.3 Les tuteurs Agir pour l'emploi

Ce dispositif, créé en 1990, est unique en France et consiste en un accompagnement personnalisé des bénéficiaires du RSA par des cadres alto-séquanais eux-mêmes en recherche d'emploi. En 2016, 583 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés par 13 tuteurs, dont 323 ont accédé à l'emploi, soit un taux de retour à l'emploi de 55 %. L'action des tuteurs « Agir pour l'emploi » est confortée par l'arrivée des coaches emploi, qui proposent un accompagnement renforcé individuel et collectif complémentaire de celui des tuteurs au public des bénéficiaires du RSA nouveaux entrants.

Nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés par les tuteurs « Agir pour l'Emploi »



Taux de retour à l'emploi des tuteurs « Agir pour l'emploi » (%)



Nombre de bénéficiaires du RSA ayant trouvé un emploi



2.6.1.4 L'accompagnement global

En 2016, le Département a poursuivi la mise en œuvre de « l'accompagnement global ». 1 573 personnes ont bénéficié de cette modalité d'accompagnement démarrée en juin 2015, qui s'appuie sur un accompagnement en binôme par un travailleur social du Département et un conseiller emploi du Pôle emploi. Des résultats positifs sont déjà constatés en matière d'accès à l'emploi (44 %) ou à la formation de longue durée (10 %).

ACTION PHARE : La Mission prospection et placement

En 2016, le Département a également élargi le développement de ses partenariats avec les entreprises créatrices d'emploi, afin de permettre aux bénéficiaires du RSA de retrouver plus vite un emploi durable.

La Mission Prospection et Placement a ouvert sa prospection des offres d'emploi à plusieurs nouveaux secteurs d'activité porteurs : tourisme, hôtellerie-restauration, sécurité, grande distribution petite enfance, etc... Elle a aussi consolidé la « Passerelle emploi sur les métiers de la sécurité privée » construite en partenariat avec l'école européenne de sécurité privée à Versailles et ses entreprises partenaires, qui garantit des CDI aux bénéficiaires du RSA formés et doit pouvoir être reproduite et développée notamment sur le secteur du tourisme, en 2017.

L'offre de service au recrutement de la Mission Prospection et Placement englobe toutes les étapes du recrutement des bénéficiaires du RSA : collecte des offres, recherche des candidats, pré-sélection, préparation aux entretiens et ateliers tests, puis accompagnement dans l'emploi des salariés recrutés, en lien avec les espaces d'insertion.

Depuis sa création, elle a permis à près de 730 bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi.

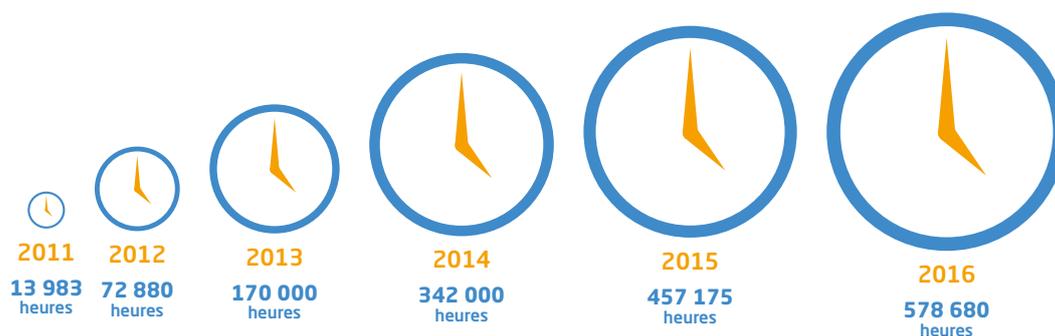
Perspective(s) :

Le développement du concept « Passerelle emploi » au secteur du tourisme en 2017.

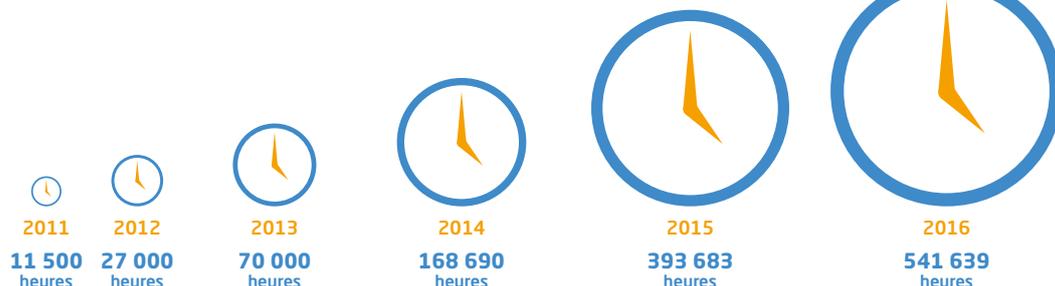
2.6.1.5 Le nombre d'heures mobilisables dans le cadre des clauses sociales

La clause sociale s'impose comme une condition d'exécution d'un marché. L'entreprise attributaire d'un marché public doit réserver un nombre déterminé d'heures de travail à des personnes en parcours d'insertion. L'intégration très importante des clauses sociales dans les marchés publics du Département a permis d'atteindre le chiffre de 578 680 heures mobilisables dont 541 639 déjà réalisées en 2016 : le nombre d'heures mobilisables dans le cadre des clauses sociales a augmenté de près de 18 % par rapport à 2015.

Nombre d'heures mobilisables dans le cadre des clauses sociales



Nombres d'heures réalisées



ZOOM

La bonne utilisation des clauses sociales pour le marché de restauration collective dans les collèges

Enfin, dans le cadre de clause sociale prévue au contrat, celle-ci prévoit de réserver 8 650 heures travaillées par an pour l'insertion sociale de ses salariés affectés au contrat. Cet objectif a été atteint et dépassé et le délégataire fait appel assez régulièrement au Département dans sa recherche de candidats du fait d'un turn-over important sur ce type de poste.

Ainsi, 27 451 heures ont été réalisées dans le cadre de la clause sociale soit plus de 3 fois que prévu. 34 personnes ont été embauchées avec un contrat intermittent 800 h /an : 4 en CDD et 30 en CDI dont 3 hommes et 31 femmes.

2.6.1.6 Le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2016-2020

Signé le 19 mai 2016 à la journée de l'insertion, le PTI permettra à ses 21 signataires d'œuvrer ensemble à l'articulation des politiques et des dispositifs pour en améliorer la lisibilité, l'accessibilité et l'efficacité dans le but d'assurer la continuité des parcours des bénéficiaires du RSA vers l'emploi durable.

Les nouveaux partenaires sont issus du monde économique : chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat) et organismes patronaux (MEDEF, CGPME).

Le PTI compte 5 orientations, chacune déclinée en objectifs stratégiques et opérationnels :

1. Partager la connaissance du public ;
2. Lever les freins à la santé ;
3. Lever les freins périphériques à l'emploi ;
4. Accompagner les publics vers et dans l'emploi ;
5. Développer l'emploi et les relations avec le monde économique.

2.6.1.7 L'engagement pour l'emploi et l'insertion du site de Jardy

Le Domaine départemental du Haras de Jardy s'engage pour l'emploi, l'insertion et l'accessibilité à tous les publics :

- le Centre de Formations Professionnelles du centre équestre du Haras de Jardy permet à de nombreux jeunes de se préparer aux métiers liés à l'équitation : enseignant, soigneur, animateur, entraîneur... Chaque année, une formation complète est délivrée à une centaine de jeunes grâce à des installations de qualité et une équipe de formateurs qualifiés et expérimentés ;
- les opérations Gratuité Scolaire, Activités équestres adaptées ainsi que le dispositif Vacan'Sports permettent au centre équestre et au golf du Haras de Jardy de remplir un rôle social et éducatif en proposant des séances d'équitation, de tennis et de golf à tous les publics : jeunes, scolaires... ;
- l'Opération Gratuité Scolaire consiste à accueillir gratuitement une classe de primaire de chaque commune du département pour un cycle d'équitation à poney et/ou de golf d'une dizaine de séances ;
- le dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine propose quant à lui à tous les jeunes de 6 à 17 ans du Département de découvrir gratuitement pendant les vacances scolaires l'équitation, le golf et le tennis, selon des formules variées, de la simple journée de découverte au stage de 5 jours.

2.6.2 Un territoire innovant et solidaire

2.6.2.1 L'exonération fiscale en faveur des jeunes entreprises innovantes

ZOOM

L'exonération fiscale en faveur des jeunes entreprises innovantes

Le Conseil départemental a souhaité maintenir et développer le vivier d'innovation alto-séquanais, constitué de prestigieux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et d'une main d'œuvre qualifiée en exonérant les jeunes entreprises innovantes de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. En 2016, 5 entreprises, ont été exonérées pour un montant total de 47 k€, identique à celui de 2015.

2.6.3 L'ouverture vers l'international

2.6.3.1 La coopération internationale

La politique de coopération internationale conduite par le Département depuis 2008 est axée sur la lutte contre l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté en Arménie, au Cambodge, en Haïti et au Bénin (2017), et sur la sensibilisation des Alto-séquanais aux déséquilibres mondiaux et à leur impact en matière de développement durable.

Les programmes, mis en œuvre par des associations qualifiées, visent à soutenir l'agriculture familiale afin de permettre aux producteurs de vivre de leur activité, sur leurs terres, dans le cadre d'un développement local durable. Ils intègrent les principes de l'agro-écologie, qui constitue une alternative à la production conventionnelle et s'appuie sur les écosystèmes naturels. Cela permet de diminuer les pressions sur l'environnement tout en obtenant des résultats techniques et économiques très satisfaisants.

L'agriculture familiale nourrit plus de 70 % de la population mondiale. Elle constitue l'une des réponses au défi de la sécurité alimentaire alors que, paradoxalement, les personnes sous-alimentées habitent majoritairement en zone rurale. Ce modèle d'agriculture doit d'autant plus être encouragé qu'il permet non seulement de combattre la pauvreté, en augmentant les revenus des agriculteurs et en créant des emplois, mais aussi de gérer efficacement et durablement les ressources naturelles.

2.6.3.2 Le développement durable dans les projets conduits par le Département à l'international

Les programmes soutenus par le Département concilient progrès économique et social, tout en participant à la préservation des ressources naturelles.

Au **Cambodge**, deux opérateurs, Agrisud et le GRET, mettent en œuvre un programme visant à améliorer et à sécuriser les conditions de vie des agriculteurs familiaux de la province de Siem Reap, au moyen de pratiques agro-écologiques (4,2 M€ consacrés par le Département depuis 2009). Dans cette perspective, un réseau local de promotion de l'agro-écologie a été mis en place. Il permet d'assurer la formation d'autres agriculteurs et la diffusion des bonnes pratiques. Les produits locaux issus de cette démarche agro-écologique sont ensuite valorisés sur le marché de Siem Reap et auprès des hôtels et restaurants de la ville dans le cadre de circuits courts. En offrant une production locale et de qualité aux habitants de la province, le programme a contribué à améliorer le niveau de vie de la population locale tout en augmentant les revenus et l'autonomie des petits paysans.

Une étude a été menée en 2016 afin de disposer d'une analyse des secteurs les plus porteurs de développement pour le **Bénin**. Les résultats ont conduit à privilégier un appui à des filières agricoles à fort potentiel de revenus et de développement social, tels que le maraîchage, le petit élevage, les produits agro-forestiers et le soja. Outre leur intérêt en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire, celles-ci contribuent à sécuriser les revenus des petits producteurs tout au long de l'année et agissent positivement sur la préservation des ressources et la qualité des sols. L'appui départemental visera à mobiliser les acteurs locaux autour d'un objectif commun de produire et manger sain localement, tout en créant des richesses partagées sur le territoire.

En **Arménie**, le Département et le Fonds Arménien de France conduisent un programme destiné à développer la production agricole et l'élevage bovin laitier du Tavouch, afin de dynamiser l'économie locale et limiter l'exode rural que connaît cette région frontalière (4,8 M€ attribués par le Département depuis 2009). Une démarche de synergie entre les activités de culture et d'élevage est engagée : la distribution de semences dans les villages permet à la fois de diversifier les productions, d'augmenter les revenus des agriculteurs et de fournir les compléments alimentaires essentiels aux bovins regroupés dans une ferme de référence et dans sept micro-fermes villageoises. La priorité est donnée au renouvellement du cheptel bovin, la race locale caucasienne étant peu productive, ainsi qu'à la dimension exemplaire de la ferme centrale, tant sur le plan technique que de la gestion. En 2016, le Département a parallèlement financé la réhabilitation d'une route menant aux alpages, dans la perspective de disposer de ressources alimentaires de qualité et de relancer l'activité pastorale, créatrice d'emplois et de richesses.

En **Haïti**, le programme soutenu par le Département (2 M€ depuis 2009), mis en œuvre par l'association Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), a pour objet de soutenir des petits planteurs dans la production d'un cacao fermenté de qualité, de favoriser leur accès à des marchés plus rémunérateurs (équitable, biologique et marché de niche de qualité) et d'améliorer la gouvernance des structures locales de gestion. Grâce au perfectionnement des techniques de production et de commercialisation, le prix du cacao fermenté payé aux producteurs a été multiplié par quatre entre 2009 et 2015. Parallèlement, le programme participe à la reforestation de l'île.

ACTION PHARE : L'agro-écologie au cœur du programme de développement agricole au Cambodge

Si l'agriculture fondée sur l'utilisation d'engrais chimiques et la motorisation a permis d'augmenter les rendements agricoles, elle présente aussi une pression environnementale et des risques en matière de santé. Par ailleurs, elle n'est pas pertinente dans les zones de production aux parcelles exiguës, comme c'est le cas dans la région de Siem Reap au Cambodge.

Pour valoriser un développement agricole et social durable, permettant aux petits producteurs cambodgiens de vivre de leur terre, le Département favorise l'agro-écologie.

Ce mode de production, par l'utilisation intégrée de l'ensemble des ressources végétales et animales disponibles, rentabilise, dans le respect des écosystèmes naturels, de petits espaces agricoles, peu accessibles à la mécanisation. Ainsi, l'organisation des productions se cale sur les écosystèmes naturels, afin de produire le plus possible sur une petite parcelle (cultures étagées, bordures faites d'arbres comestibles ou de Moringua, rotation et associations de cultures, etc.). Les fientes de poulets élevés par les agriculteurs, tout comme les pailles de riz conservées après la récolte, valorisent la production maraîchère. L'utilisation de plantes locales (piment, ail, Neem, etc.) permet de produire des engrais naturels et des bio-pesticides.

Par ailleurs, ce mode de production contribue à maintenir les structures sociales locales en accordant une attention particulière aux femmes. Elles jouent un rôle central dans la sécurité alimentaire du fait de leur participation prééminente dans les activités agricoles, le développement d'un fonds collectif d'épargne et la nutrition de leur famille.

Depuis 2009, le Département a permis à plus de 3 000 agriculteurs familiaux d'augmenter de façon régulière et durable leurs revenus tout en préservant la qualité des sols et l'environnement social.



© Germain Priour

Perspective(s) :

Il est prévu un déploiement en 2017 de l'approche agro-écologique au Bénin.

2.6.3.3 L'appel à projets Initiatives Jeunes Solidaires

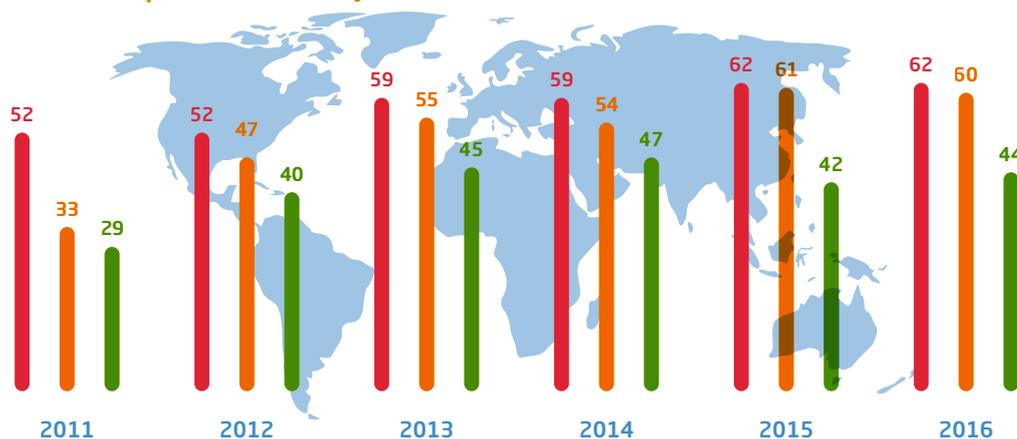
L'appel à projets Initiatives Jeunes Solidaires s'adresse aux jeunes Alto-séquanais de 18 à 30 ans qui souhaitent mettre en place des actions de solidarité internationale. D'une durée comprise entre 1 et 12 mois sur le lieu de réalisation, ces actions doivent être portées par une association, dont le siège est en France, et un partenaire local.

Sont éligibles les projets permettant de lutter contre la malnutrition et l'extrême pauvreté. Une priorité est accordée aux projets se déroulant dans l'un des pays visés par la politique de coopération internationale départementale : l'Arménie, le Bénin, le Cambodge et Haïti.

Dans son analyse, le Département est attentif à la qualité et à la pertinence du projet, notamment à la réponse apportée aux besoins locaux, à l'appropriation par les bénéficiaires, et à toute indication qui permet de favoriser la durabilité de l'action. L'implication des jeunes dans l'élaboration du projet importe également, de même que la tenue d'actions de restitution du projet menées à leur retour dans les Hauts-de-Seine.

En complément d'un accompagnement au montage du projet, une aide financière d'un montant maximum de 6 000 € (dans la limite de 50 % du budget du projet) peut être attribuée.

Nombre de dossiers du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires



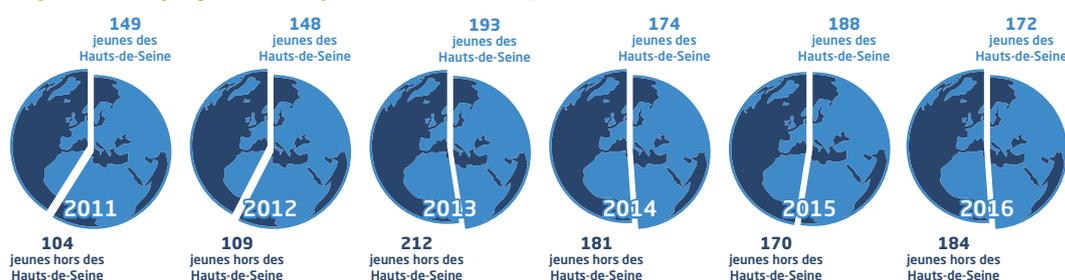
En 2016, sur les 44 projets retenus, 9 se déroulent dans les pays ciblés par la politique de coopération internationale du Département (1 en Arménie, 6 au Cambodge, 1 au Bénin, 1 en Haïti). Les autres pays d'intervention se sont déclinés comme suit : 8 projets à Madagascar, 5 projets au Togo et au Vietnam, 4 projets en Inde, 3 au Pérou et au Nicaragua, 2 projets en Mongolie et au Népal et 1 projet en Bolivie, en Indonésie et aux Philippines.

Montant Global attribué au dispositif Initiatives Jeunes Solidaires



En 2016, 44 projets ont été soutenus dans le cadre du dispositif pour un montant global de 100 000 €.

Jeunes participants aux projets du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires



Exemples de projets soutenus en 2016 :

Tofu Solidaire (Bénin) :

Ce projet, mené par des élèves-ingénieurs de l'ESCPI Paris-Tech en partenariat avec l'association PC Coup d'Pouce, contribue au développement de la production artisanale de Tofu (fromage à base de soja, très riche en protéines, qui constitue une alternative végétale à la viande) à Djougou, ville commerciale du Nord-Ouest du Bénin. Les participants souhaitent rassembler au sein d'une coopérative un groupement de femmes engagées dans la production artisanale du Tofu et développer une chaîne de production améliorée dans un local commun.

Moringa Oleifera, solution durable à la malnutrition (Togo) :

Ce projet, porté par un groupe d'étudiants de Chimie Paris Tech en partenariat avec l'association PEPSS (Pour un Engagement dans des Projets Solidaires du Sud), vise à promouvoir la consommation de Moringa Oleifera auprès des populations locales du Togo pour lutter durablement contre la malnutrition.

Le Moringa est un petit arbre originaire d'Asie tropicale résistant à la sécheresse, facile à cultiver et présentant un fort potentiel nutritionnel. L'objectif du projet est de préparer l'exploitation pour la mise en sol d'une pépinière de Moringa et d'une plantation complémentaire de manioc. Des actions de sensibilisation ont été réalisées auprès de la population sur l'environnement et l'agriculture durable.

Une goutte d'eau pour Antanambao (Madagascar) :

Ce projet mené en partenariat avec l'association Solidago France a pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau dans le village d'Antanambao au Nord de Madagascar. Son but est de rendre l'eau potable accessible et de diminuer l'exposition aux maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau. Il s'agit également d'apprendre aux habitants à entretenir les installations et de mener des campagnes de sensibilisation à l'hygiène.

Espoir des Mères (Madagascar) :

Ce projet, porté par 4 étudiants de l'école Centrale Paris de Châtenay-Malabry avec l'association Mada ECP, contribue à améliorer les conditions de vie des mères et de leurs enfants accueillis dans le centre d'accueil et de travail de l'association Les Enfants du Soleil. Ce centre se situe à Fianarantsoa à Madagascar. Les étudiants ont participé au chantier de reconstruction du centre en terre cuite. Ils ont également procédé à la rénovation de l'installation électrique et mis en place un système de récupération d'eau de pluie. Les économies dégagées par la réalisation de ces travaux devront être investies dans la formation des femmes et l'éducation des enfants.

Initiatives Jeunes Solidaires : Nombre de projets réalisés (2010 - 2016)



3

**des pratiques
professionnelles
au service de
l'évaluation, de la
gouvernance, et de
la transversalité**

3.1 L'évaluation des politiques et des actions menées

Sécuriser l'action publique et prévenir les risques

Les missions d'audit, d'inspection, d'évaluation de politiques publiques et de conseil en organisation conduites par le Département contribuent au renforcement de l'efficacité de la collectivité tout en répondant à plusieurs finalités de développement durable :

- **Sécuriser les décisions prises, maîtriser les risques juridiques et financiers** en réalisant des missions d'audit de l'organisation et du fonctionnement des services départementaux et des organismes (principalement associations) financés par le Conseil départemental mais également des missions de contrôle des établissements et de services sociaux et médico-sociaux. 15 missions d'audit ont été réalisées en 2016.
- **Réactualiser et diffuser la cartographie des partenaires du Département :**
Depuis 2013, le Département réalise chaque année une cartographie de l'ensemble des partenaires financés par le Département, afin d'optimiser les modalités de pilotage et de contrôle en améliorant la connaissance des services sur ces organismes.
- **Répondre aux besoins des Alto-séquanais en évaluant et en mesurant la valeur ajoutée des politiques et des dispositifs mis en œuvre par le Département.** L'objectif étant d'apprécier les effets d'un dispositif, d'un programme ou d'une politique sur les usagers, le plus objectivement possible, de mieux connaître les processus de mise en œuvre et d'aider les décideurs et les élus à porter un jugement sur la valeur de la politique ou du dispositif. Trois dispositifs ont été évalués en 2016.
- **Diffuser la culture évaluative dans la collectivité avec « Les Cafés de l'évaluation » :**
Quatre rendez-vous ont été organisés en 2016 autour de thèmes liés à la pratique et aux méthodes d'évaluation de programmes, projets et politiques publiques. L'objectif étant de diffuser auprès des agents du Département des outils et techniques d'analyse et d'évaluation de leur activité ainsi que les sensibiliser et partager autour des problématiques évaluatives.
- **Accompagner les directions ou les pôles du Département dans leurs projets organisationnels** ou liés à la préfiguration et la mise en œuvre d'une politique en développant des missions de conseils en organisation. 9 missions de conseils ont été réalisées en 2016 ainsi que plusieurs missions de coordination transversales au titre de la Mission processus.
- **Identifier l'ensemble des processus à l'œuvre dans la collectivité, les prioriser et repenser, avec chaque pôle, ceux représentant un enjeu pour la collectivité** dans une logique d'amélioration continue du service rendu à l'utilisateur. Le pilotage de cette mission s'est également traduit par la production d'une documentation « qualité » pour la collectivité, l'organisation de séances de sensibilisation et de formations dédiées à la modélisation des processus, et l'animation d'un réseau d'une quarantaine de référents processus dans les services. Le projet s'est également prolongé par la mise en place d'un dispositif de contrôle hiérarchique et la diffusion de « check-list » de contrôle pour les managers.

3.2 La gouvernance

3.2.1 Une mutualisation des moyens avec les Yvelines sur des projets spécifiques

Le rapprochement des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines passe par une mise en place progressive d'un travail en commun des services.

L'année 2016 a vu naître les premiers chantiers transversaux de communication Yvelines/Hauts de Seine : la carte de vœux, les sujets d'expositions photographiques, la plaquette et le film sur l'attractivité de ce grand territoire que constitue l'ouest francilien, les derniers sujets sociétaux de Questions de famille, la cérémonie des vœux, ont ainsi réalisés conjointement.

3.2.2 Le Conseil du Développement Durable Interdépartemental (C2DI)

Le Département des Hauts-de-Seine dispose depuis 2005 d'un Conseil de développement durable, le C2D, qui est composé de 48 membres répartis au sein de quatre collèges (élus, acteurs socioprofessionnels, personnalités qualifiées de la société civile organisée, représentants associatifs). Le C2D est chargé

d'émettre des avis et des propositions en matière de développement durable sur saisine du Président du Conseil départemental.

Après avoir organisé quatre réunions de travail auxquelles près de 240 personnes ont participé, le C2D a présenté, le 16 novembre 2016, son 15^{ème} avis portant sur les Hauts-de-Seine et les Yvelines en tant que territoires différents et complémentaires dans le cadre du rapprochement souhaité par les Présidents des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Au cours de ces séances, le C2D a identifié de nombreux axes de coopération communs en matière d'attractivité, de cadre de vie, de grandes infrastructures, de culture, d'actions sportives, d'innovation et de solidarités. Au total, 47 propositions ont été faites.

Pour ces travaux, 20 membres de la société civile organisée des Yvelines ont été associés aux 48 membres des Hauts-de-Seine. Le 1^{er} décembre 2016, le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI) s'est substitué au C2D. Ce nouveau Conseil comprend 80 membres représentant les Yvelines et les Hauts-de-Seine et est placé auprès du Président de l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine.

3.2.3 Club IDEES (Initiatives Durables pour l'Environnement, l'Economie et le Social)

Initié par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et le Conseil de développement durable (C2D) en septembre 2008, le Club IDEES réunit à intervalles réguliers des acteurs départementaux impliqués dans le développement durable.

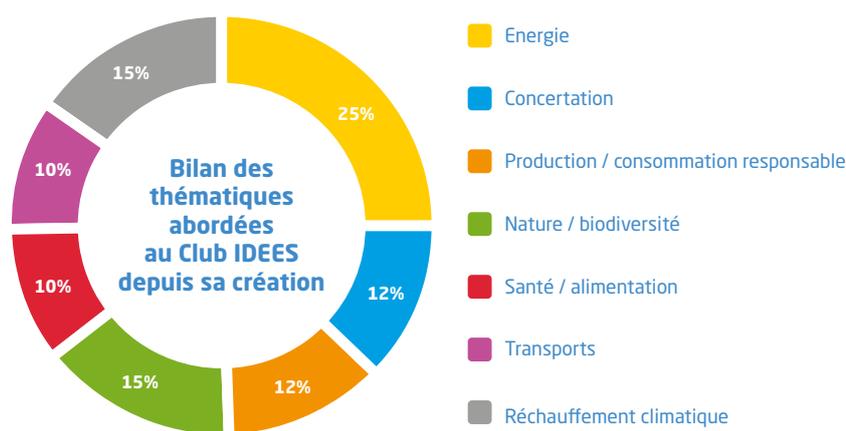
Ces rencontres permettant le rapprochement des parties prenantes ont également pour vocation de créer des synergies entre les différents catégories d'acteurs, de diffuser de l'information règlementaire et juridique, de permettre les échanges d'expériences innovantes et la réflexion sur des sujets d'actualités ou des projets en cours.

A ce jour, 20 rencontres du Club ont été organisées portant sur des thématiques variées en lien avec le développement durable.

Présidé par Monsieur Yves Révillon, Vice-président du Conseil départemental en charge de l'environnement et du patrimoine non scolaire, le Club IDEES mobilise des élus et techniciens des collectivités, des représentants des établissements publics, des entreprises ou des associations.

Les Clubs en 2016 ont porté sur les thèmes suivants :

- 15 mars 2016 : Agir pour la voirie : les routes du futur ;
- 6 juin 2016 : Cultiver la nature en ville : bien-être et nouvelles pratiques sociales ;
- 7 octobre 2016 : Cultiver en ville : production alimentaire et circuit court.



3.2.4 La matinée des financements alternatifs

Créées à l'initiative du Département, les Matinées des Financements Alternatifs (MFA) permettent aux entrepreneurs de trouver des solutions de financement en direct.

La 4^{ème} édition s'est déroulée le 24 novembre 2016. Elle a réuni 130 participants, qui ont pu prendre les conseils d'experts en financement et échanger, dans le cadre de speed meetings, avec une vingtaine de financeurs alternatifs. Ouverte au territoire des Yvelines, la MFA 2016 était destinée aux porteurs de projets économiques, sociaux, collaboratifs, etc.



©CD 92

Pendant toute l'année, le Département a par ailleurs continué à rencontrer les acteurs de ce secteur. Il a ainsi pu éditer un guide du financement alternatif, téléchargeable sur le site internet du Département, qui recueille les actions des 56 principaux financeurs rencontrés :

http://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/PDF/Entreprise/Guide_complet_avec_visuel_FA_2016_v4.docx.pdf



3.2.5 Les entretiens Albert-Kahn

Les Entretiens Albert-Kahn sont des moments de rencontres proposant une réflexion transversale sur les grandes questions de société, en particulier celles liées à la mondialisation.

Ces conférences se déclinent en :

- les Entretiens Albert-Kahn, rencontres entre les élus, les agents et les partenaires du Département pour réfléchir de manière décloisonnée et transversale à des sujets de prospective socio-économique et politique; ces conférences sont podcastées et font l'objet de publications ;
- les Entretiens Albert-Kahn «internes», rencontres destinées aux élus et aux agents du Département pour approfondir des sujets de management et d'innovation ;
- les Entretiens Albert-Kahn «hors les murs» en partenariat avec des associations ou des institutions en dehors de la Maison Albert-Kahn pour toucher un public plus varié ;
- les expérimentations en matière d'innovation sociétale (tiers lieux, économie collaborative, renouveau du travail social, agriculture urbaine, évolutions des modes de vie, etc.) qui sont conduites en amont des politiques publiques du Département et lui permettent d'anticiper et de s'adapter aux évolutions de la société.

En 2016, les thématiques abordées ont été :

- comment mesurer et valoriser le bien-être territorial ?
- la transformation des organisations ;
- pour un renouveau des pratiques d'accompagnement social ;
- l'espace urbain et ses métamorphoses créatives ;
- l'innovation publique.

3.3 La transversalité

3.3.1 L'économie collaborative

Le Département est engagé depuis 2010 en faveur de l'économie sociale et solidaire/collaborative afin d'apporter des réponses à des besoins peu ou non couverts sur le territoire, y compris en matière de création d'emplois.

Grâce à cette politique de développement, 68 projets ont été soutenus et ce sont aujourd'hui près de 1 241 emplois directs et indirects créés, dont 657 pour les bénéficiaires alto-séquanais du RSA grâce aux clauses sociales dans les marchés publics du Conseil départemental.

3.3.1.1 Le forum ESS et économie collaborative

Le Département organise chaque année un forum afin de mettre le projecteur sur ce secteur en mouvement.

Le premier rendez-vous, en 2011 à l'Espace Grande Arche de la Défense, a rassemblé près de 500 personnes dont 40 % d'entreprises du secteur marchand traditionnel.

Le second forum, sur le thème de l'innovation sociale, a rassemblé environ 300 personnes, soit la capacité maximum de la salle de conférence de l'Hôtel du Département.

La troisième édition qui ciblait particulièrement les étudiants, s'est tenue à la faculté de Nanterre Paris Ouest la Défense, 380 personnes ont participé à l'évènement.

A l'Hôtel du Département, l'édition 2014 qui présentait les contours, enjeux et initiatives de l'économie collaborative, a rassemblé un public large de 290 personnes. Les années 2015 et 2016 ont été des années de transition. Il ne s'est tenu aucun forum.

3.3.1.2 L'expérimentation « Pour un renouveau des pratiques d'accompagnement social »

Le Département a initié durant le dernier semestre 2016, une expérimentation afin de mieux comprendre comment l'économie collaborative pouvait répondre à des besoins concrets exprimés par les usagers des services sociaux. Cette expérimentation proposée par le Laboratoire d'Innovation publique du Département « Les entretiens Albert-Kahn », devait répondre à trois objectifs :

1. Mieux comprendre les besoins des publics en difficulté.
2. Identifier comment les dispositifs d'économie collaborative peuvent compléter l'offre traditionnelle de services publics.
3. Créer un nouvel outil, un guide d'initiatives collaboratives au service du travail social.

Ce guide papier a pour vocation d'évoluer en version numérique pour un accès direct actualisé, à l'image des plateformes collaboratives. Les professionnels comme les habitants auront la possibilité de l'alimenter et d'exprimer des avis et commentaires, mais auront surtout à leur disposition un outil simple et efficace, leur proposant des solutions pour améliorer leur vie quotidienne.

3.3.1.3 Les tiers-lieux

Les tiers-lieux sont des nouveaux modes de travail durables. Comme les espaces de coworking, les fablabs ou les télécentres, ils offrent une solution alternative en proposant à des actifs (télétravailleurs, auto-entrepreneurs, coworkers...) des espaces de travail de proximité aménagés, selon des formules de réservation flexibles allant de quelques heures à plusieurs mois. En réduisant les besoins en mobilités, ils s'inscrivent dans une logique de réduction de la pollution.

Les tiers-lieux défendent le « travailler autrement », à savoir les avantages d'une organisation collaborative du travail. Ils sont également des espaces de sensibilisation privilégiés au « consommer autrement », en hébergeant par exemple des distributions de fruits et légumes bio en circuit court, des ateliers collectifs de réparations d'objets ou en adoptant des politiques d'achat responsable. Dans le cadre de sa politique collaborative, le Département des Hauts-de-Seine a soutenu des initiatives innovantes et a ainsi financé deux tiers-lieux, à Sceaux et à Malakoff.

3.3.2 La démarche Vision'ère

Le Département a continué d'assurer le pilotage, de la démarche « Vision'ère », initiée en 2015 et poursuivant trois objectifs : affirmer la Vision du Département ; mettre les compétences en adéquation avec cette Vision en imaginant collectivement de nouvelles réponses pour faire face aux nouveaux défis qui se présentent ; consolider notre culture de la relation à l'utilisateur ainsi qu'au territoire.

23 groupes projets, associant plus de 600 agents de la collectivité, ont ainsi travaillé en 2016 à la mise en œuvre d'actions concrètes visant à répondre à ces objectifs. Le Département assure notamment la réalisation d'un guide de l'évaluation des politiques départementales.

3.3.3 L'Open Data départemental

ACTION PHARE : Open Data Départemental : Trophée du « Meilleur projet Open Data de long terme »

L'année 2016 a vu la publication sur la plateforme départementale des données d'un deuxième partenaire, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine. Afin de faciliter la compréhension par les citoyens des données publiées, une nouvelle plateforme de données a par ailleurs été mise en ligne, plus ergonomique, elle permet une exploration fluide des données et favorise leurs visualisations ainsi que leurs réutilisations. Grâce à cette nouvelle plateforme, le format « image » a pu être diffusé.

La collection des Archives de la Planète d'Albert-Kahn, composée d'autochromes numérisés et gérés par le Musée départemental Albert-Kahn a ainsi été ouverte le 1^{er} juin : composée de 72 000 autochromes dont 42 000 étaient publiés fin 2016.

Cette collection constitue un ensemble de photos réalisées au début du XX^e siècle et consacrées à la diversité des peuples et des cultures. Désormais géolocalisées, ces photos constituent un véritable voyage dans le temps et l'espace et ont connu un immense succès d'audience : en 2016, plus de 50 000 internautes originaires de 160 pays ont exploré les photos diffusées.

A la fin de l'année 2016, la plateforme Open Data proposait ainsi 125 jeux de données, maintenus à jour, et totalisant, depuis le lancement de la démarche, 63 000 utilisateurs pour 255 000 pages vues.

L'ensemble de ces réalisations a été salué en novembre 2016 par le Trophée du « Meilleur projet Open Data de long terme », attribué dans le cadre des premiers Trophées de l'Open Data pour les territoires organisés par le journal La Gazette des Communes et l'association Open Data France. Les membres du jury ont ainsi particulièrement apprécié l'enrichissement régulier des jeux de données publiés et l'animation des acteurs locaux pour le développement du contenu de l'Open Data sur le territoire des Hauts-de-Seine.



© CD 92/-L. Dolmaire

3.3.4 L'animation de plusieurs réseaux d'acteurs du Département

Les réseaux d'animation permettent d'améliorer les échanges au sein du Département. Plusieurs réseaux d'acteurs se sont ainsi développés au cours de ces dernières années : Conseillers prévention, correspondants et référents Hygiène et Sécurité, correspondants développement durable.

3.3.5 L'élaboration du rapport du développement durable

L'élaboration du rapport développement durable du Département est un projet transversal au sein de l'administration départementale. Il associe 25 correspondants répartis au sein des différents pôles, directions et services. Les données recensées ont alors été synthétisées et agrégées avant d'être retranscrites dans l'édition 2016 du rapport développement durable. Ce rapport a été présenté en octobre 2017 préalablement aux débats sur le projet de budget (DOB). Par ailleurs, il a fait l'objet d'une valorisation sur le site internet du Département <http://aplis.hauts-de-seine.fr/rapportDD/>.



annexes

Tableaux des indicateurs

Les commentaires sur les indicateurs sont dans le corps de texte du rapport. Le suivi d'un indicateur évolue, il peut prendre fin pour différentes raisons : fin d'une action, pertinence, nouvel indicateur.

Réf. Rapport	Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1.1.1	Nombre de véhicules dans la flotte automobile	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie - lutte contre la pollution des milieux	Nombre de véhicules	664	528	594	688	702	703	675
1.1.1	Nombre de véhicules électriques dans la flotte automobile	- priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	Nombre de véhicules	0	121	156	244	233	233	242
1.1.1	Part des véhicules électriques dans la flotte automobile	- priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	En pourcentage	0,0%	22,9%	26,3%	35,5%	33,2%	33,1%	35,9%
1.1.1	Consommation totale de carburants	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	Nombre de litres	304 634	369 148	349 889	315 129	275 874	262 428	236 231
1.1.1	Consommation totale de GPL	- priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	Nombre de litres	8 869	6 806	7 722	7 117	5 530	1530	715
1.1.1	Part du GPL	- stratégies d'adaptation aux changements climatiques	En pourcentage	2,9%	1,8%	2,2%	2,3%	2,0%	0,6%	0,3%
-	Nombre d'agents concernés par la formation éco-conduite	- éducation et formation tout au long de sa vie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques - actions visant la modification des comportements de consommation	Nombre d'agents	228	95	75	165	100	0	7
1.1.2	Nombre d'agents abonnés aux transports en commun	- priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre	Nombre des agents abonnés	2 760	2 716	2 751	2 476	2 342	2 503	2 335
1.1.2	Part des agents abonnés aux transports en commun	- accès égal aux territoires et aux services urbains	En pourcentage des agents abonnés	42%	42%	44%	40%	38%	42%	43%
1.2.1	Consommation énergétique totale des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En Gwhéf	124,01	116,59	119,26	135,87	115,23	128,69	128,17
1.2.1	Consommation énergétique des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En Gwhéf	-	-	-	-	-	49,50	42,31
1.2.1	Consommation énergétique des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En pourcentage	-	-	-	-	-	38%	33%
1.2.1	Consommation énergétique des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En Gwhéf	-	-	-	-	-	79,19	85,86
1.2.1	Consommation énergétique des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En pourcentage	-	-	-	-	-	62%	67%
1.2.1	Consommation énergétique totale corrigée des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En Gwhéf	119,7	157,3	134,6	132,2	129,2	140,78	131,87
1.2.1	Consommation énergétique corrigée des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En Gwhéf	-	-	-	-	-	53,01	43,19
1.2.1	Consommation énergétique corrigée des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En pourcentage	-	-	-	-	-	38%	33%
1.2.1	Consommation énergétique corrigée des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En Gwhéf	-	-	-	-	-	87,77	88,68
1.2.1	Consommation énergétique corrigée des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie	En pourcentage	-	-	-	-	-	62%	67%
1.2.4	Nombre de CEE déposés	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	Nombre de CEE en kWh Nombre de CEE cumulés en kWh	41 108 436 41 108 436	7 626 965 48 735 401	4 880 400 53 615 801	41 156 800 94 772 601	25 200 000 119 972 601	26 399 119 999 000	-41 108 000 78 891 438

Réf. Rapport	Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1.3.1	Quantité de papiers consommés	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie - réduction des déchets à la source	En tonne	201,7	184,3	202,0	180,5	156,2	180	132,3
1.3.1	Part des papiers recyclés (hors archives) par rapport à la quantité de papiers consommés	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques - développement d'une politique d'achats responsables	En pourcentage	26%	22%	25%	28%	25%	20%	18%
1.3.2	Quantité de papiers total triés (avec archives)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie - réduction des déchets à la source	En tonne	-	-	-	-	-	-	277,7
1.3.2	Quantité de papiers bureautiques triés (hors archives)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	En tonne	175	172	292	258	263	253	225,1
1.3.2	Part des papiers triés par rapport à la quantité de papiers consommés	- développement d'une politique d'achats responsables	En pourcentage	86,7%	93,3%	144,5%	142,9%	168,3%	140,6%	170,1%
1.3.3	Quantité de papiers assujettis déclarée à Ecofolio à l'année n+1 pour l'année n (hors archives)	- fiscalité - réduction des déchets à la source	En tonne	-	-	-	-	31,71	31,71	61,7
1.3.4	DEEE collectés	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	En tonne	49	16	40	128	31	21	18
1.3.4	Collecte de piles (mise en place en avril 2011)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	En Kg	-	255	658	278	328	0	0
1.3.4	Collecte des lampes et tubes (2011)	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	En Kg	-	152	121	454	95	99	218
1.3.5	Nombre de procédures sur la plateforme de dématérialisation du Département	- réduction des déchets à la source - stratégies d'adaptation aux changements climatiques - éco-responsabilité des services publics	En unité	342	344	312	250	318	370	319
1.4.3	Part de clauses sociales dans les marchés publics (hors MAPA < 25 000 € HT)	- lutte contre toute forme d'exclusion - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous	En pourcentage	-	9,4 %	10,4%	13,4%	12,8%	14,00%	14,00%
1.4.3	Part de clauses environnementales dans les marchés publics (hors MAPA >25 000 € HT)	- lutte contre toute forme d'exclusion - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous - éco-responsabilité des services publics	En pourcentage	-	-	-	-	-	10,00%	10,00%
1.5.1	Principaux poste d'investissement du budget 2016 du Département									
	Culture	- fiscalité	Millions d'euros	-	-	-	-	-	-	74
	Infrastructures routières		Millions d'euros	-	-	-	-	-	-	61
	Collèges		Millions d'euros	-	-	-	-	-	-	60
	Habitat et rénovation urbaine		Millions d'euros	-	-	-	-	-	-	45
	Réseaux d'assainissement, d'eaux pluviales et aménagement des berges de Seine		Millions d'euros	-	-	-	-	-	-	31
	Transports en commun		Millions d'euros	-	-	-	-	-	-	17
Espaces Verts	Millions d'euros		-	-	-	-	-	-	12	
1.5.2	Montant de la dette par habitants	- fiscalité	En euros	152 €	125 €	104 €	123 €	105 €	115 €	95 €
1.6.1	Nombre d'apprentis	- éducation et formation tout au long de la vie	Nombre d'agents	20	28	19	17	17	11	17
	Nombre de stagiaires	- inclusion sociale et accès à l'emploi	Nombre	-	624	635	502	500	429	489
1.6.1	Nombre de jours de formation	- éducation et formation tout au long de sa vie	Nombre de jours	24 000	23 638	20 781	17 005	15 565	15 979	14 775
	Nombre d'agents concernés par les jours de formation	- éducation et formation tout au long de sa vie	Nombre d'agents	4 019	3 978	3 965	3 223	3 188	3 432	3 506
1.6.1	Part des femmes dans les effectifs	- parité et égalité professionnelle	En pourcentage	72,2%	72,2%	72,2%	72,4%	72,5%	72,3%	72%
1.6.1	Part des femmes dans les postes d'encadrement	- parité et égalité professionnelle	En pourcentage	59%	68%	70%	71,7%	72%	71%	71%

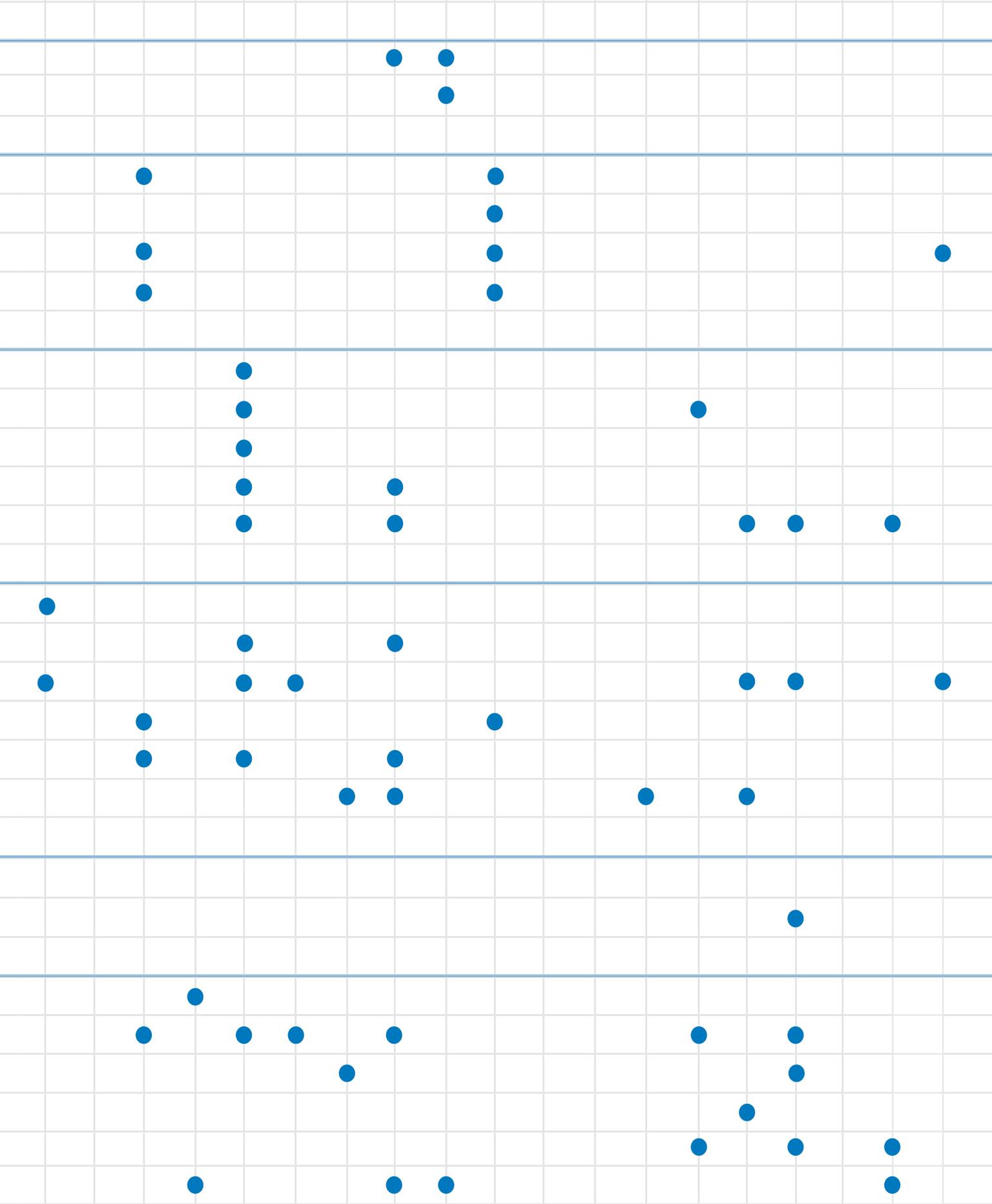
Réf. Rapport	Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1.6.2	Nombre de signataires de la charte de l'agent Eco-responsable	- participation de tous aux décisions collectives - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	Nombre de signataires	82	81	92	61	47	232	44
2.1.2	Linéaires de tramways aménagés	- priorité à des modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	En Km cumulés	14,2	14,2	22,3	22,3	27,3	27,3	27,3
2.1.2	Couloirs de bus aménagés sous MOA du Département	- priorité à des modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	En Km en cumulés	36,7	37,4	28,5	28,5	20,7	20,7	20,7
2.1.2	Lignes de bus dont l'offre a été renforcée (base : 184 lignes de jour et 21 lignes de nuit)	- priorité à des modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	En nombre de lignes / an	-	-	-	23,0	35,0	13	6
			En % de lignes / an	-	-	-	11%	17%	6%	3%
			En nombre de km commerciaux supplémentaires / an	-	-	-	1 779 387	628 423	468 369	372 329
2.1.2	Pistes cyclables aménagées sous MOA CG92	- priorité à des modes de transports moins émetteurs en gaz à effet de serre - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	En km cumulés	91,7	97,3	106,5	117,6	121,0	124,5	136
Répartition par types de travaux des aides à l'amélioration de l'habitat privé										
2.1.4	Entretien Amélioration de la performance énergétique Lutte contre l'habitat dégradé Adaptation liée à la perte d'autonomie et au handicap	- maîtrise des consommations et de la demande en énergie - stratégies d'adaptation aux changements climatiques - lutte contre toute forme d'exclusion	En pourcentage	-	-	-	-	-	-	23
			En pourcentage	-	-	-	-	-	-	60
			En pourcentage	-	-	-	-	-	-	4
			En pourcentage	-	-	-	-	-	-	13
2.2.1	Surfaces d'espaces naturels sensibles classés	- accès à un environnement de qualité - préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux	En hectare (ha)	2 788	2 789	2 789	2 789	2 889	2 889	2 889
2.2.1	Surfaces d'espaces naturels sensibles classés par habitants	- accès à un environnement de qualité - préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux	En m²/hab	17,85	17,80	17,79	17,53	18,15	18,15	18,15
2.2.1	Surface totale des parcs départementaux	- accès pour tous à un environnement de qualité	Surfaces entretenues en hectare (ha)	520	526	548	569	593	602	602
2.2.2	Nombre total d'arbres plantés par le Département	- accès à un environnement de qualité	Nombre d'arbres	-	3 089	2 052	1 180	989	1 327	1 359
2.2.2	Nombre d'arbres d'alignement plantés sur les routes départementales	- préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux	Alignement d'arbre en nombre	-	436	389	575	612	462	669
2.2.2	Nombre de participants présents à l'opération « Randonnées dans les Hauts-de-Seine »	- accès à un environnement de qualité - participation des habitants et des usagers	Nombre de personnes	-	782	485	264	329	491	452
-	Part des espaces verts gérés avec des procédés écologiques	- préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux - lutte contre les pollutions des milieux	En pourcentage	100%	100%	100%	100%	100%	Fin de l'indicateur en 2015	
2.3.2	Nombre de parcs départementaux labellisés Ecocert	- préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux - accès pour tous à un environnement de qualité - recours aux écolabels et à la certification environnementale - stratégies d'adaptation aux changements climatiques	Nombre de parcs	0	0	14	14	14	16	16
2.3.2	Surface active totale avec gestion des eaux pluviales à la source en m²	- stratégies d'adaptation aux changements climatiques - urbanisme et cadre de vie - gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées	En m²	72 519	40 612	97 252	96 104	165 135	107 005	63 571
2.4.1	Berges de Seine aménagées à la promenade	- accès pour tous à un environnement de qualité - urbanisme et cadre de vie - préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux	En mètre linéaire	1 047	262	719	808	370	4708	808
			En mètre linéaire cumulé	-	1 309	2 028	2 836	3 206	7914	8 722
2.4.1	Linéaire d'aménagement de berges à l'étude	- accès pour tous à un environnement de qualité - urbanisme et cadre de vie - préservation de la diversité des habitats écologiques et des milieux	En mètre linéaire	-	-	-	-	-	-	520

Réf. Rapport	Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
2.4.3	Nombre de collèves candidats au concours Trophées IDEES Junior (créé en 2011)	- gouvernance et démocratie participative - actions visant la modification des comportements de consommation	Nombre de collèves	-	8	11	15	6	7	16
2.4.3	Nombre d'éco-collèves ayant signé la charte d'engagement Eco-collège 92	- éducation et formation tout long de sa vie - gouvernance et démocratie participative	Nombre de collèves	-	-	11	3	3	2	5
		- éco responsabilité des services publics - action visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...)	Nombre de collève en cumulé	-	-	11	14	17	19	24
2.4.3	Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèves	- éducation et formation tout long de sa vie - gouvernance et démocratie participative - éco responsabilité des services publics - action visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...)	Nombre de collégiens	799	590	909	1 553	1 961	1 876	3 933
2.4.3	Nombre de collégiens bénéficiant des dispositifs des actions éducatives	- accès de chacun à une éducation de qualité - éducation et formation tout long de sa vie	Nombre de collégiens	-	-	-	-	-	72 777	72 759
2.4.4	Fréquentation des festivals de musique contemporaine (Chorus, La Défense Jazz Festival et La DéfenseTour Circus jusqu' 2014)		Nombre de personnes	127 542	133 451	137 702	127 750	135 037	86 047	71 155
2.4.4	Fréquentation des 3 musées Départementaux (Musée du domaine départemental de Sceaux, Musée départemental Albert-Kahn, Domaine départemental de la Vallée-aux-loups / Maison de Chateaubriand)	- accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité - accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics	Nombre de personnes	193 148	212 538	171 607	158 703	240 587	169 887	195 599
2.4.4	Fréquentation du service éducatif des archives départementales (Capacité d'accueil maximum de 110 classes par an en moyenne)	- accès de chacun à une éducation de qualité - accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité - accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics	Nombre d'élèves	2 832	3 063	2 982	3 219	3 996	3 439	4 348
2.4.4	Fréquentation du site Internet Archives & Patrimoine (Ouverture du site le 23 janvier 2012)		Nombre de pages vues sur le site internet	0	0	662 636	1 282 899	1 445 392	1 284 388	1 407 877
2.4.5	Vacan'Sports (Nombre de participants sur réservation)	- accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics - participation des habitants et des usagers	Nombre de places (1 place = 4 heures d'activités par jour pour un jeune)	16 489	18 291	18 951	17 106	18 154	16 984	16 160
2.4.5	Vacan'Sports (Nombre de passages en accès libre)		Nombre de passages	8 627	11 544	13 020	10 726	11 452	13 535	11 905
2.4.5	Vacan'Sports (Participation des jeunes en situation de handicap)	- lutte contre toute forme d'exclusion - accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics - participation des habitants et des usagers	Nombre de places (1 place = 4 heures d'activités par jour pour un jeune)	-	646	946	1 050	1 051	989	835
2.4.5	Plein air et Activités équestres adaptées		Nombre de jeunes concernés	-	1 300	1 325	1 410	1 800	1 973	1 973
2.4.6	Nombre de collégiens sensibilisés à la sécurité routière	- sécurité et prévention de risques - accès de chacun à une éducation de qualité	Nombre de collégiens	4 150	6 990	8 406	7 125	8 512	5 935	4 944
2.5.1	Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans pris en charge par l'ASE 92 (bénéficiaires d'une mesure d'accueil ou d'action éducative)	- lutte contre toute forme d'exclusion - satisfaction des besoins essentiels	Nombre	5 895	5 760	5 948	5 890	5 882	6 059	5 715
	dont nombre de mineurs		Nombre	5 435	5 319	5 475	5 379	5 391	5 615	5 222
	dont nombre de majeurs de moins de 21 ans		Nombre	460	441	473	511	491	444	493

Réf. Rapport	Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
2.5.2	Nombre d'inscrits à PAM 92	- lutte contre toute forme d'exclusion - accès égal au territoire et aux services urbains	Nombre de Bénéficiaires concernés	-	-	1 334	1 575	1 098	1 272	1 467
	Nombre de courses effectuées		Nombre de courses	-	-	29 290	30 142	31 041	31 380	34 889
	Dépenses engagées au titre de PAM 92		En euros	-	-	2 428 020 €	2 003 321 €	2 815 648 €	2 406 313 €	2 427 796 €
2.5.2	Nombre de bénéficiaires du titre Améthyste	- inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous - lutte contre toute forme d'exclusion - accès égal au territoire et aux services urbains	Nombre de Bénéficiaires concernés	54 500	52 900	53 027	43 891	47 760	47 028	45 873
2.5.2	Prix unitaire du titre Améthyste (annuel)		En euros	351,50	355,60	364,05	2 coûts : * 373,95 € * 433,30€	433,32	445,92	445,92
2.5.2	Dépenses engagées au nom du titre Améthyste		En euros	19 684 675 €	18 885 783 €	19 126 948 €	18 104 853 €	20 400 274 €	20 107 452 €	20 314 600 €
2.5.3	Nombre de bénéficiaires de l'allocation aux familles hébergeant un ascendant	- lutte contre toute forme d'exclusion, - accès égal au territoire et aux services urbains - satisfaction des besoins essentiels : logement, eau, santé, environnement sain.	Nombre de bénéficiaires concernés	262	257	239	220	196	169	152
2.5.3	Montants versés au titre de l'allocation aux familles hébergeant un ascendant		En euros	973 800 €	961 758 €	932 700 €	856 800 €	806 700 €	654 300 €	648 000 €
Composantes du développement durable dans les contrats										
2.5.5	Amélioration de la performance énergétique	Valeur annuelle	En pourcentage	-	-	-	-	-	-	71%
		Valeur cumulée depuis 2013	Nombre d'opérations	-	-	-	-	-	-	66
	Démarche certifiée ou inspirée HQE	Valeur annuelle	En pourcentage	-	-	-	-	-	-	29%
		Valeur cumulée depuis 2013	Nombre d'opérations	-	-	-	-	-	-	31
	Amélioration de la gestion de la ressource en eau	Valeur annuelle	En pourcentage	-	-	-	-	-	-	20%
		Valeur cumulée depuis 2013	Nombre d'opérations	-	-	-	-	-	-	20
	Protection des ressources naturelles, mobilité douce et cohésion sociale, gestion déchets (Autres)	Valeur annuelle	En pourcentage	-	-	-	-	-	-	17%
		Valeur cumulée depuis 2013	Nombre d'opérations	-	-	-	-	-	-	11
	Accès aux équipements publics des personnes à mobilité réduite (PMR)	Valeur annuelle	En pourcentage	-	-	-	-	-	-	12%
		Valeur cumulée depuis 2013	Nombre d'opérations	-	-	-	-	-	-	17
	Agenda 21 ou stratégie apparentée de développement durable	Valeur annuelle	En pourcentage	-	-	-	-	-	-	7%
		Valeur cumulée depuis 2013	Nombre d'opérations	-	-	-	-	-	-	7
	Promotion d'un urbanisme durable	Valeur annuelle	En pourcentage	-	-	-	-	-	-	2%
		Valeur cumulée depuis 2013	Nombre d'opérations	-	-	-	-	-	-	6
Haute Qualité d'Usage (HQU)	Valeur annuelle	En pourcentage	-	-	-	-	-	-	7%	
	Valeur cumulée depuis 2013	Nombre d'opérations	-	-	-	-	-	-	4	
2.5.6	Dispositif mobile Service d'Aide aux Victimes d'Urgence SAVU92	- prévention de l'incivilité - sécurité et prévention des risques	Nombre de victimes prises en charge	682,00	543	789	929	958	892	944
	Dispositif statique (permanence dans les commissariats)		- prévention de l'incivilité - sécurité et prévention des risques - accès égal à la justice	Nombre de victimes prises en charge	2 596,00	2 432	2 434	2 500	2 719	2 618
2.5.6	Situation scolaire des jeunes inscrits dans le dispositif									
	A l'entrée de l'atelier	scolarisés	En pourcentage	-	-	-	-	-	26,6%	26,4%
		déscolarisés		-	-	-	-	55,3%	43,0%	
		en voie de déscolarisation		-	-	-	-	18,1%	26,4%	
	A la sortie de l'atelier	scolarisés	En pourcentage	-	-	-	-	-	45,0%	61,1%
		déscolarisés		-	-	-	-	10,0%	13,0%	
en voie de déscolarisation		-		-	-	-	0,0%	1,9%		
en voie d'insertion	-	-	-	-	45,0%	24,8%				
2.5.6	Répartition des postes de Travail d'Intérêts Général TIG au sein des directions									
	PSOL	- prévention de l'incivilité - réinsertion sociale - action favorisant le retour à l'emploi	Nombre de personnes	0	8	7	0	0	5	9
	PESJ		Nombre de personnes	2	6	1	0	4	1	10
	PC		Nombre de personnes	7	8	13	18	8	4	13
	PCVAU (DPJP)		Nombre de personnes	4	4	19	18	12	6	13
	PRHF		Nombre de personnes	3	4	5	0	0	2	0
PBT	Nombre de personnes		0	0	1	1	0	2	0	
2.5.7	Sortants de prison pris en charge par le MRS	- prévention de l'incivilité - sécurité et prévention des risques - accès égal à la justice	Nombre de personnes	-	116	62	56	57	35	32
2.5.7	Suivi initié en détention (SID) à la maison d'arrêt du 92 :									
	Durée moyenne des séjours	- prévention de l'incivilité - sécurité et prévention des risques - accès égal à la justice	jours	-	-	-	-	-	60	87
	Nombre de nuitées		Nombre	-	-	-	-	-	419	690
	nombre de détenus SID sortis dans l'année		Nombre	-	-	-	-	-	35	34
	Nombre de détenus venus au moins une fois à l'antenne MRS		Nombre de personnes	-	-	-	-	-	26	20
Nombre d'entretien	Nombre de personnes		-	-	-	-	-	42	43	

Réf. Rapport	Indicateur	Déclinaisons	Unité	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
2.6.1	Nombre de bénéficiaires du RSA accompagné par les tuteurs « Agir pour l'Emploi »		Nombre de bénéficiaires	-	1 498	1 659	1 795	2 148	1 907	583
2.6.1	Taux de retour à l'emploi des tuteurs « Agir pour l'emploi »	- actions favorisant le recours à l'emploi local - inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous	Nombre de bénéficiaires	-	63%	68%	62%	63%	63%	55%
2.6.1	Nombre de bénéficiaires du RSA ayant trouvé un emploi	- accès égal aux territoires et aux services urbains	Nombre de bénéficiaires	-	684	708	770	841	860	323
2.6.1	Nombre d'heures mobilisables dans le cadre des clauses sociales*		Nombre d'heures	-	13 983	72 880	170 000	342 000	457 175	578 680
2.6.1	Nombre d'heures réalisées		Nombre d'heures	-	11 500	27 000	70 000	168 690	393 683	541 639
-	Nombre de candidats à l'appel à projets ESS	- promotion de l'économie solidaire - éco-responsabilité des services publics	Nombre de candidats	-	54	56	51	29	9	Fin de l'indicateur en 2016
	Nombre de lauréats subventionnés		Nombre de lauréats	-	20	11	16	15	6	
2.6.3	Initiatives Jeunes Solidaires (IJS) : nombre de dossiers reçus	- coopération internationale en matière de développement économique - promotion de l'économie solidaire	Nombre de jeunes concernés	62	52	52	59	59	62	62
	IJS : nombre de dossiers éligibles	- actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information, etc.)	Nombre de jeunes concernés	41	33	47	55	54	61	60
	IJS : nombre de projets soutenus		Nombre de jeunes concernés	29	29	40	45	47	42	44
2.6.3	IJS : montant global attribué		En euros	107 369 €	112 900 €	125 127 €	135 100 €	103 500 €	100 000 €	100 000 €
2.6.3	IJS : nombre de jeunes des Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus		Nombre de jeunes concernés	169	149	148	193	174	188	172
2.6.3	IJS : nombre de jeunes hors Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus		Nombre de jeunes concernés	85	104	109	212	181	170	184
2.6.3	IJS : nombre total de participants		Nombre de jeunes concernés	254	253	257	405	355	358	356
2.6.3	IJS : origine des pays des projets soutenus									
	Mexique		En cumulé	-	-	-	-	-	2	2
	Nicaragua		En cumulé	-	-	-	-	-	1	4
	Haïti		En cumulé	-	-	-	-	-	7	8
	Panama		En cumulé	-	-	-	-	-	2	2
	Equateur		En cumulé	-	-	-	-	-	2	2
	Pérou		En cumulé	-	-	-	-	-	16	19
	Bolivie		En cumulé	-	-	-	-	-	5	6
	Maroc		En cumulé	-	-	-	-	-	2	2
	Tunisie		En cumulé	-	-	-	-	-	1	1
	Sénégal		En cumulé	-	-	-	-	-	15	15
	Mali		En cumulé	-	-	-	-	-	4	4
	Burkina Faso		En cumulé	-	-	-	-	-	21	21
	Bénin		En cumulé	-	-	-	-	-	10	11
	Togo		En cumulé	-	-	-	-	-	17	22
	Cameroun		En cumulé	-	-	-	-	-	6	6
	Burundi		En cumulé	-	-	-	-	-	1	1
	Kenya		En cumulé	-	-	-	-	-	2	2
	Tanzanie		En cumulé	-	-	-	-	-	1	1
	Comores		En cumulé	-	-	-	-	-	1	1
	Madagascar		En cumulé	-	-	-	-	-	33	41
	Mongolie		En cumulé	-	-	-	-	-	0	2
	Népal		En cumulé	-	-	-	-	-	3	5
	Arménie		En cumulé	-	-	-	-	-	14	15
	Inde		En cumulé	-	-	-	-	-	22	26
	Laos		En cumulé	-	-	-	-	-	2	2
Cambodge		En cumulé	-	-	-	-	-	26	32	
Vietnam		En cumulé	-	-	-	-	-	25	30	
Philippine		En cumulé	-	-	-	-	-	2	3	
Indonésie		En cumulé	-	-	-	-	-	2	3	
3.2.3	Bilan des thématiques abordées au Club IDEES depuis sa création									
	Energie		En pourcentage cumulé					40%	40%	25%
	Concertation		En pourcentage cumulé					20%	18%	12%
	Production/conso responsable	- éco-responsabilité des services publics	En pourcentage cumulé					13%	12%	12%
	Nature /biodiversité	- actions de communication visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information, etc.)	En pourcentage cumulé					13%	12%	15%
	Santé/alimentation		En pourcentage cumulé					7%	6%	10%
	Transports		En pourcentage cumulé					7%	6%	10%
	Réchauffement climatique		En pourcentage cumulé					0%	6%	15%

Economie et emploi
Education et jeunesse
Energie
Evolution professionnelle
Gestion des déchets
Gestion de la ressource en eau
Handicap
Informatique
Mobilité / déplacements
Patrimoine départemental
Personnes âgées
Prévention / insertion
Public éloigné
Sensibilisation au DD
Social
Solidarités
Sport et loisirs
Transversalité
Voirie / réseaux



		Bien-être / santé	Biodiversité / milieux naturels	Budget	Cadre de Vie	Climat	Citoyens	Collèges	Culture
2.	Bilan des politiques publiques et des actions mises en œuvre sur le territoire								
2.1.	La lutte contre le changement climatique								
2.1.1	Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Département					●		●	
2.1.2	Les déplacements autrement : des alternatives à l'automobile				●	●	●		
2.1.3	La maîtrise énergétique dans les bâtiments et sur les infrastructures du Département							●	
2.1.4	L'efficacité énergétique et l'adaptabilité des logements des parcs public et privé			●	●		●		
2.2.	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources								
2.2.1	La poursuite de la protection des espaces naturels sensibles (ENS) et des continuités écologiques, piétonnes et paysagères.	●	●		●		●		
2.2.2	La découverte du patrimoine naturel des Hauts-de-Seine par ses habitants	●	●		●		●		
2.3.	La transition vers l'économie circulaire et la préservation des ressources								
2.3.1	La transition vers l'économie circulaire	●							
2.3.2	La préservation des ressources	●	●		●				
2.4.	L'épanouissement des Alto-séquanais et l'amélioration du cadre de vie								
2.4.1	Rendre la Seine aux habitants	●	●		●		●		
2.4.2	La prise en compte de l'environnement dans les projets de voirie favorisant l'amélioration du cadre de vie			●	●				
2.4.3	Les collégiens et le développement durable							●	
2.4.4	La culture pour tous	●			●		●		●
2.4.5	Le sport, vecteur de santé et de bien-être	●			●		●		
2.4.6	La sécurité routière				●		●	●	
2.5.	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations								
2.5.1	Les actions en faveur des enfants, des jeunes et de la famille	●			●		●		
2.5.2	Assurer l'autonomie et la mobilité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap			●					
2.5.3	Les dispositifs départementaux facilitant le maintien à domicile des personnes âgées et personnes en situation de handicap				●				
2.5.4	Le renforcement d'une offre d'accueil des personnes en situation de handicap, au plus près de leurs besoins								
2.5.5	Les politiques territoriales de cohésion sociale			●	●		●		
2.5.6	La prévention de la délinquance et l'aide aux victimes	●					●		
2.5.7	La prévention de la récidive et la réinsertion sociale								
2.6.	Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable								
2.6.1	Le développement économique du territoire et l'emploi			●				●	
2.6.2	Un territoire innovant et solidaire			●					
2.6.3	L'ouverture vers l'international	●	●	●		●			●

		<i>Bien-être / santé</i>	<i>Biodiversité / milieux naturels</i>	<i>Budget</i>	<i>Cadre de Vie</i>	<i>Climat</i>	<i>Citoyens</i>	<i>Collèges</i>	<i>Culture</i>
3.	Des pratiques professionnelles au service de l'évaluation, de la gouvernance et de la transversalité								
3.1.	L'évaluation des politiques et des actions menées			●			●		
3.2.	La gouvernance								
3.2.1	Une mutualisation des moyens avec les Yvelines sur des projets spécifiques								
3.2.2	Le Conseil du Développement Durable Interdépartemental (C2DI)				●		●		
3.2.3	Club IDEES (Initiatives Durable pour l'Environnement, l'Economique et le Social)	●	●			●	●		
3.2.4	La matinée des financements alternatifs			●					
3.2.5	Les entretiens Albert-Kahn	●	●			●	●		
3.3.	La transversalité								
3.3.1	L'économie collaborative								
3.3.2	La démarche Vision'ère				●		●		
3.3.3	L'Open Data départemental								
3.3.4	L'animation de plusieurs réseaux d'acteurs du Département								
3.3.5	L'élaboration du rapport du développement durable			●		●			

Conseil départemental des Hauts-de-Seine
Pôle Aménagement et Développement du Territoire

Direction des Parcs, des paysages et de l'environnement
Service études, paysages, patrimoine et environnement
Unité des politiques environnementales

Elaboration et coordination :
Fabienne Michels - Lucile Mauranne

Maquette :
DDT-SITEP-UAG - G. Zwarycz - G. Loison

Illustrations :
DDT-SITEP - A. Medina - C. Aubert

Couverture :
Pôle Communication - P. Planchon

Impression :
Reprographie Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Juillet 2017

